

# **Accélération de l'adoption de solutions énergétiques de cuisson plus respectueuses du climat au Sénégal et au Kenya**

**Proposition de projet au Fonds Vert pour le Climat (GCF)**

## **Evaluation environnementale et sociale**

22 Janvier 2019

Cette évaluation a été réalisée pour GIZ par Marlies Schuttelaar, spécialiste en évaluation E&S indépendante, avec la contribution des équipes GIZ du programme EnDev (Energizing Development).

Le présent document est la traduction en français de l'évaluation, initialement réalisée en anglais. Cette traduction a été réalisée pour publication au Sénégal.

## **Contact**

Les questions sur la présente évaluation environnementale et sociale peuvent être posées en contactant les bureaux de GIZ :

### **Pour le Sénégal :**

Bureau régional de la GIZ à Dakar  
109, rue Carnot x El Hadji Mass Diokhané  
BP.3869 Dakar  
Dakar, Senegal  
Tel.: +221 33 889 96 00  
Tel.: +221 33 822 93 15

[giz-senegal@giz.de](mailto:giz-senegal@giz.de)

### **Pour le Kenya:**

Country Director, GIZ Office Nairobi  
Riverside Drive, Riverside Mews Building, opp. Prime Bank Headquarters  
P.O. Box 41607 00100,  
+254 20 4228 000/+254 20 4228 999

[giz-kenia@giz.de](mailto:giz-kenia@giz.de)

## Table des matières

|                                                                                                                                                                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>CONTACT.....</b>                                                                                                                                                                                       | <b>2</b>  |
| <b>ACRONYMES .....</b>                                                                                                                                                                                    | <b>5</b>  |
| <b>RESUME .....</b>                                                                                                                                                                                       | <b>6</b>  |
| ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES ET DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX .....                                                                                                                        | 7         |
| IMPACTS DIRECTS DU PROJET ET REDUCTION DES EMISSIONS DE GES.....                                                                                                                                          | 7         |
| CO-BENEFICES DU PROJET : PRESERVATION DES RESSOURCES FORESTIERES, SANTE HUMAINE, ET EGALITE DES GENRES .....                                                                                              | 8         |
| IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET GENE DE VOISINAGE POTENTIELLEMENT CAUSES PAR LA PRODUCTION DE FOYERS AMELIORES ....                                                                                           | 8         |
| MAIN D’ŒUVRE, CONDITIONS DE TRAVAIL, SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (SST) .....                                                                                                                             | 9         |
| SANTE ET SECURITE DES COMMUNAUTES .....                                                                                                                                                                   | 9         |
| BESOINS FONCIERS EVENTUELS .....                                                                                                                                                                          | 10        |
| PEUPLES AUTOCHTONES.....                                                                                                                                                                                  | 10        |
| INTERMEDIAIRES FINANCIERS.....                                                                                                                                                                            | 10        |
| POLITIQUE DE SAUVEGARDE DE GIZ SUR LES DROITS HUMAINS.....                                                                                                                                                | 10        |
| POLITIQUE DE SAUVEGARDE DE GIZ SUR LES CONFLITS ET LA SENSIBILITE AU CONTEXTE (KENYA UNIQUEMENT).....                                                                                                     | 11        |
| CATEGORIE DE RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET .....                                                                                                                                             | 11        |
| PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PGES) .....                                                                                                                                                    | 11        |
| <b>1 INTRODUCTION .....</b>                                                                                                                                                                               | <b>13</b> |
| <b>2 ETAT INITIAL .....</b>                                                                                                                                                                               | <b>14</b> |
| 2.1 SOURCE DES DONNÉES.....                                                                                                                                                                               | 14        |
| 2.2 CHOIX DES PAYS CIBLES : KENYA ET SENEGAL.....                                                                                                                                                         | 14        |
| 2.3 BESOINS EN ENERGIE DE CUISSON PROPRE AU KENYA .....                                                                                                                                                   | 14        |
| 2.4 BESOINS EN ENERGIE DE CUISSON PROPRE AU SENEGAL .....                                                                                                                                                 | 16        |
| 2.5 LES PROJETS ENDev DE REFERENCE .....                                                                                                                                                                  | 17        |
| 2.6 LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION ACTUELLES DE FOYERS AMELIORES .....                                                                                                                             | 17        |
| <b>3 DESCRIPTION DU PROJET .....</b>                                                                                                                                                                      | <b>24</b> |
| 3.1 OBJECTIF DU PROJET: DIFFUSER MASSIVEMENT LES FOYERS AMELIORES EN METTANT EN PLACE UNE CROISSANCE DURABLE DU MARCHE.....                                                                               | 24        |
| 3.2 CONTENU DU PROJET .....                                                                                                                                                                               | 24        |
| 3.3 DESCRIPTION GENERALE DES COMPOSANTES 1 ET 2 : ACCELERATION DU DEVELOPPEMENT DU MARCHE DES FOYERS AMELIORES .....                                                                                      | 26        |
| 3.4 DESCRIPTION SPECIFIQUE DES ACTIVITES POUR LE KENYA (COMPOSANTE 1) .....                                                                                                                               | 28        |
| 3.5 DESCRIPTION SPECIFIQUE DES ACTIVITES POUR LE SENEGAL (COMPOSANTE 2) .....                                                                                                                             | 32        |
| 3.6 COMPOSANTE 3 : AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES ENERGIES DE CUISSON PROPRES ET LEUR CONTRIBUTION A LA REALISATION DES OBJECTIFS D’ATTENUATION OU D’ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ..... | 35        |
| 3.7 ORGANISATION PREVUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....                                                                                                                                              | 35        |
| 3.8 IMPACTS DIRECTS DU PROJET.....                                                                                                                                                                        | 41        |
| <b>4 IDENTIFICATION PREALABLE DES IMPACTS POTENTIELS (“SCREENING”).....</b>                                                                                                                               | <b>43</b> |
| 4.1 EXIGENCES DU GCF ET NORMES APPLICABLES.....                                                                                                                                                           | 43        |
| 4.2 IDENTIFICATION PREALABLE DES IMPACTS .....                                                                                                                                                            | 44        |
| 4.3 CATEGORISATION DU PROJET SELON LE RISQUE E&S.....                                                                                                                                                     | 45        |
| <b>5 CONFORMITE AUX REGLEMENTATIONS DU KENYA ET DU SENEGAL .....</b>                                                                                                                                      | <b>47</b> |

|          |                                                                                                                  |           |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 5.1      | LÉGISLATION SUR LE TRAVAIL.....                                                                                  | 47        |
| 5.2      | LÉGISLATION SUR L'ENVIRONNEMENT .....                                                                            | 47        |
| 5.3      | EMPRUNT DE MATERIAUX.....                                                                                        | 48        |
| <b>6</b> | <b>EVALUATION DES IMPACTS ET PROPOSITION DE MESURES D'ATTENUATION.....</b>                                       | <b>49</b> |
| 6.1      | ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES ET DES IMPACTS E&S NEGATIFS POTENTIELS .....                                   | 49        |
| 6.2      | IMPACTS SUR LES EMISSIONS DE GES ET SUR LES RESSOURCES FORESTIERES.....                                          | 58        |
| 6.3      | IMPACT SUR LA SANTE ET LA SECURITE DES COMMUNAUTES.....                                                          | 61        |
| 6.4      | IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA PRODUCTION DE FOYERS AMELIORES .....                                              | 62        |
| 6.5      | EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LA FILIERE DE PRODUCTION, Y COMPRIS LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL..... | 64        |
| 6.6      | ACQUISITION EVENTUELLE DE TERRAINS, ET EXIGENCES DE LA NORME ESS5 .....                                          | 69        |
| 6.7      | PEUPLES AUTOCHTONES ET PERSONNES DEPLACEES .....                                                                 | 69        |
| 6.8      | KENYA : ANALYSE DU POTENTIEL DE CONFLIT ET DE LA SENSIBILITE AU CONTEXTE .....                                   | 72        |
| 6.9      | DROITS HUMAINS .....                                                                                             | 74        |
| 6.10     | IMPACTS SUR LE GENRE, ET INTEGRATION SYSTEMIQUE DU GENRE.....                                                    | 74        |
| 6.11     | CAPACITE DE PAIEMENT ET IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR LES PERSONNES PAUVRES ET VULNERABLES.....                 | 77        |
| <b>7</b> | <b>PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PGES).....</b>                                                     | <b>79</b> |
| 7.1      | JUSTIFICATION, PRESENTATION ET CONTENU DU PGES.....                                                              | 79        |
| 7.2      | ORGANISATION MISE EN PLACE POUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DU GENRE (E, S ET G) .....               | 79        |
| 7.3      | RESPONSABILITES ET GESTION E, S ET G .....                                                                       | 80        |
| 7.4      | MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION GENRE (PAG) .....                                                                 | 81        |
| 7.5      | CODE DE BONNE CONDUITE, ET APPROCHES CULTURELLEMENT APPROPRIÉES .....                                            | 82        |
| 7.6      | ETHIQUE ET PREVENTION DE LA CORRUPTION (INTEGRITY MANAGEMENT) .....                                              | 82        |
| 7.7      | SURETE.....                                                                                                      | 82        |
| 7.8      | SUIVI ET GESTION E&S DE LA PRODUCTION DES FOYERS AMELIORES.....                                                  | 82        |
| 7.9      | PROMOTION DES COMBUSTIBLES DURABLES.....                                                                         | 85        |
| 7.10     | SUIVI ET REPORTING E&S.....                                                                                      | 85        |
| 7.11     | COUTS DU PGES.....                                                                                               | 86        |
|          | <b>ANNEXE 1 : RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>                                                              | <b>87</b> |
|          | <b>ANNEXE2 : LIGNES DIRECTRICES POUR LA VERIFICATION PREALABLE E&amp;S (DUE DILIGENCE).....</b>                  | <b>89</b> |
|          | OBJECTIF.....                                                                                                    | 89        |
|          | QUESTIONNAIRE.....                                                                                               | 89        |

## Acronymes

|         |                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AND     | Autorité Nationale Désignée pour l'UNFCCC                                                                                                                                                                                           |
| ARFPFA  | Association Régionale des Forgerons Producteurs de Foyers Améliorés                                                                                                                                                                 |
| CPP     | Comités de Coordination du Projet                                                                                                                                                                                                   |
| CCAK    | « Clean Cooking Association of Kenya » ou Alliance pour des modes de cuisson propres                                                                                                                                                |
| DHS     | USAID Demographic and Health Survey programme                                                                                                                                                                                       |
| EE      | Entités d'Exécution                                                                                                                                                                                                                 |
| EPI     | Equipements de Protection Individuels                                                                                                                                                                                               |
| E&S     | Environnemental et social                                                                                                                                                                                                           |
| FA      | Foyers Améliorés                                                                                                                                                                                                                    |
| FASEN   | Projet « Foyers Améliorés SENégal »                                                                                                                                                                                                 |
| GCF     | Green Climate Fund, ou Fonds Vert pour le Climat                                                                                                                                                                                    |
| GES     | Gaz à effet de serre                                                                                                                                                                                                                |
| GIEC    | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat                                                                                                                                                                      |
| GIZ     | Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit                                                                                                                                                                             |
| KEBS    | Kenya Bureau of Standards (KEBS)                                                                                                                                                                                                    |
| KOSAP   | “Kenya Off-grid Solar Access Program”, programme de la Banque Mondiale                                                                                                                                                              |
| LME     | « Entrepreneurs du dernier kilomètre » (en anglais, « Last-Mile Entrepreneurs ») : distributeurs et/ou constructeurs, qui interviennent dans la filière de production-commercialisation de FA directement auprès des clients finaux |
| MOE     | Ministre de l'Energie, Kenya                                                                                                                                                                                                        |
| MRV     | Monitoring (ou mesure), rapportage et vérification                                                                                                                                                                                  |
| MteqCO2 | Megatonnes-équivalent-CO2                                                                                                                                                                                                           |
| NDA     | Autorité Nationale Désignée pour l'UNFCCC                                                                                                                                                                                           |
| NDC     | Contributions (à l'Accord de Paris) Déterminées au Niveau national (en anglais NDC)                                                                                                                                                 |
| NEMA    | Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (National Environmental Management Agency) du Kenya                                                                                                                                  |
| NGEC    | National Gender and Equality Commission (Commission Nationale sur le Genre et l'Egalité, Kenya)                                                                                                                                     |
| NP      | Norme de performance (environnementale et sociale)                                                                                                                                                                                  |
| OMS     | Organisation Mondiale pour la Santé                                                                                                                                                                                                 |
| ONG     | Organisations Non-Gouvernementales                                                                                                                                                                                                  |
| PAG     | Plan d'Action Genre                                                                                                                                                                                                                 |
| PAB     | Project Advisory Board, ou Comité d'Orientation du Projet                                                                                                                                                                           |
| RES     | Responsable Environnemental et Social                                                                                                                                                                                               |
| SIGI    | Social Institutions and Gender Index                                                                                                                                                                                                |
| SST     | Santé et sécurité au travail                                                                                                                                                                                                        |
| UNFCCC  | Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques                                                                                                                                                                  |
| WEF     | World Economic Forum                                                                                                                                                                                                                |

## Résumé

Le présent document est l’Evaluation Environnementale et Sociale du projet « Accélération de l’adoption de solutions énergétiques de cuisson plus respectueuses du climat au Sénégal et au Kenya » proposé par GIZ au Fonds Vert pour le Climat – nommé en Anglais « Green Climate Fund » ou GCF.

Le projet comprend une assistance technique et des investissements visant à accélérer la production de Foyers Améliorés (FA) au Kenya et au Sénégal, à garantir la qualité des produits, à soutenir les activités de marketing, et à développer la connaissance de ces produits, de façon à établir un marché autonome et durable de FA, et augmenter l’adoption des Foyers Améliorés par les ménages, dans le but de réduire les émissions de gaz à effets de serre (GES) dues à la cuisson domestique, source d’une part importante des émissions de GES dans ces pays. Le projet a également pour ambition de générer des connaissances pour étendre les résultats du programme aux nombreux pays où la cuisine domestique contribue de façon significative aux émissions de GES.

Le projet sera mis en œuvre dans les deux pays par les équipes nationales du programme « EnDev<sup>1</sup> », qui travaillent déjà depuis plusieurs années sur la promotion des foyers améliorés, et disposent d’un excellent réseau tant institutionnel que parmi les ONG, ainsi que par Entités Exécutrices (EE) et des partenaires locaux dans chaque pays.

La période prévue pour la mise en œuvre du projet est de 2020 à 2024.

L’évaluation E&S du projet a été réalisée conformément à la politique environnementale et sociale du GCF. A cette fin, les activités du projet ont été évaluées par rapport aux Normes Environnementales et Sociales du GCF, qui utilise comme normes provisoires les huit Normes de Performance (NP) environnementales et sociales de l’IFC :

- NP1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux
- NP2 : Main-d’œuvre et conditions de travail
- NP3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution
- NP4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés
- NP5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire
- NP6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- NP7 : Peuples autochtones
- NP8 : Patrimoine culturel

Les activités ont en outre été évaluées par rapport aux normes de sauvegardes de GIZ sur (i) les droits humains, (ii) la sensibilité au contexte et aux conflits, et (iii) les impacts sur le genre et l’intégration du genre. L’Evaluation Environnementale et Sociale est une annexe de la proposition soumise au GCF. Une Evaluation de Genre a également été réalisée pour le projet, qui a abouti à la préparation d’un Plan d’Action Genre. L’Evaluation de Genre et le Plan d’Action Genre constituent deux documents séparés qui seront diffusés sur le site web du GCF.

---

<sup>1</sup> Energising Development (EnDev) est un partenariat pour l’accès à l’énergie actuellement financé par six pays : Allemagne, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. EnDev promeut un accès durable à des services modernes d’énergie qui répondent à la demande des plus pauvres, et travaille depuis 2005 dans 25 pays en Afrique, Asie et Amérique latine. Le programme global est coordonné par la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) et l’Agence Néerlandaise RVO.

Les paragraphes suivants résument l'évaluation E&S, en couvrant tous les thèmes inclus dans les huit Normes de Performance.

### **Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux**

La Norme Environnementale et Sociale n°1 du GCF, « Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux », exige (i) d'identifier les impacts, les risques et les opportunités en matière environnementale et sociale ; (ii) de s'assurer d'un engagement effectif des parties prenantes ; et (iii) de gérer la performance environnementale et sociale tout au long du cycle de vie du projet.

Le projet aura des impacts environnementaux et sociaux positifs majeurs sur les émissions de gaz à effets de serre, sur la santé humaine et sur l'égalité des genres. Les impacts négatifs non-intentionnels potentiels se limiteront à des impacts mineurs et gérables, liés à l'intensification de la production des foyers améliorés. Le projet permettra par ailleurs d'améliorer les conditions d'emploi et de travail et la santé-sécurité dans ce secteur de la production des FA.

Les équipes EnDev ont a priori de bonnes capacités de gestion E&S. En effet, bien qu'elles ne soient pas encore formées à la gestion E&S, elles ont déjà démontré dans les projets antérieurs une bonne capacité de suivi des questions environnementales et sociales. Les partenaires du projet sont soumis à un « due diligence » ou audit de pré-projet par GIZ, audit qui inclut une évaluation de leurs capacités de gestion E&S. Par ailleurs, les équipes de projet ont une excellente pratique de l'engagement des parties prenantes. Le projet GCF a été conçu à l'aide d'une consultation approfondie des parties prenantes, et garantit la participation de toutes ces parties tout au long de la mise en œuvre.

D'éventuels impacts et risques négatifs mineurs, ainsi que d'éventuelles opportunités de réaliser des impacts positifs additionnels, seront traités par un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES). Les paragraphes ci-après expliquent quelles mesures seront incluses dans ce PGES pour chacune des thématiques étudiées.

### **Impacts directs du projet et réduction des émissions de GES**

Le résultat direct du projet sera une croissance durable du marché des foyers améliorés, grâce à laquelle les ventes devraient atteindre :

Le projet permettra de réaliser, en 5 ans, un volume total de ventes de 1,91 millions de FA au Kenya, et 0,95 millions au Sénégal, en sus des ventes prévues dans le scénario de référence, c'est-à-dire en sus des FA qui seraient vendus sur la même période en l'absence d'intervention. Les ventes continueront à augmenter après la fin du projet. Le projet permettra au volume cumulé des ventes d'atteindre, en 2030, 16,8 millions de FA au Kenya et 8,1 million de FA au Sénégal.

Les FA présentant une efficacité au moins 30% plus élevée que les solutions de cuisson traditionnelles, leurs diffusion permettrait d'éviter, au cours des 5 années de mise en œuvre du projet, l'émission de 6,76 millions de tonnes-équivalent-CO<sub>2</sub> (MteqCO<sub>2</sub>) de GES, et encore 25,9 MteqCO<sub>2</sub> dans la « période d'influence » du projet jusqu'en 2030, les hypothèses utilisées pour ces calculs étant pessimistes.

Ceci permettrait aux deux pays d'atteindre les réductions d'émissions de gaz à effet de serre inscrites dans leurs Contributions Déterminées au Niveau national (NDC) à l'Accord de Paris sur le Climat pour le secteur de la cuisson domestique.

## **Co-bénéfices du projet : préservation des ressources forestières, santé humaine, et égalité des genres**

Les gains d'efficacité des FA permettront de réduire la dégradation des ressources forestières, actuellement préoccupante dans les deux pays. Le projet encouragera l'adoption de politiques et d'action pour le développement d'une industrie plus durable des combustibles issues de la biomasse, en collaborant avec d'autres partenaires de projet dans le secteur, et en partageant les connaissances générées par le système de monitoring du projet sur l'utilisation du bois et du charbon de bois.

Durant la période de projet, près de 2 millions de ménages, essentiellement ruraux, bénéficieront de l'adoption de foyers améliorés, ce qui représente environ 12 millions de personnes, incluant plus de 500 000 ménages dont le chef est une femme, et environ 6 millions d'enfants. Ces personnes bénéficieront des impacts positifs sur la santé respiratoire apportés par la réduction des fumées et des émissions résultant d'une combustion incomplète.

Les autres co-bénéfices du projet sont l'emploi, le confort, le gain de temps, une augmentation du pouvoir d'achat des ménages, et une plus grande égalité hommes-femmes. Le projet bénéficie à tous les groupes de la société, y compris les plus vulnérables.

## **Impacts environnementaux et gêne de voisinage potentiellement causés par la production de foyers améliorés**

Les seuls impacts négatifs potentiels non-intentionnés du projet pourraient être causés par la production des foyers améliorés. Les foyers améliorés promus par le projet se composent d'un insert en céramique, et souvent d'une enveloppe en métal peint. Ils peuvent être fabriqués par des producteurs individuels, ou bien dans des ateliers. Le projet aiderait ces producteurs en leur donnant des formations sur l'amélioration de leur process de fabrication et sur l'accès aux financements, et en co-finançant des équipements de production.

Au Kenya, à la fin du projet, il y aura 20 grands centres de production de FA, et de 60 à 80 centres professionnels, dont seulement 20 nouveaux centres. Au Sénégal, à la fin du projet, il y aura 25 grands centres de production, et 60 centres professionnels. On demandera à ces producteurs, bien que leurs activités ne soient pas directement financées par le projet, de travailler selon les normes E&S du GCF, et ils seront formés et aidés en ce sens.

Les producteurs individuels de foyers améliorés n'ont pour ainsi dire pas d'impact E&S, et les ateliers de taille moyenne non mécanisés n'ont que des impacts très mineurs. Les ateliers ou petites usines de production mécanisées, dont il existe actuellement très peu, peuvent être une source mineure de pollution, de bruit ou de poussière.

Les FA ne génèrent pour ainsi dire pas de déchets. Les inserts sont faits d'argile et de sable et sont généralement recyclés dans la production de nouveaux inserts. Les déchets de métaux sont quasi-inexistants dans la production, et tout le métal, qu'il soit issu de la production, ou de FA en fin de vie, est recyclé. La peinture est chère et est donc toujours utilisée jusqu'à la dernière goutte. Pour une production à plus grande échelle, on peut estimer que les déchets dangereux potentiels se limiteront à des huiles usagées issues de groupes électrogènes ou de machines-outils, ainsi que des restes de peintures ou de solvants de nettoyage. Afin d'atténuer ces impacts, le projet promeut la mise en œuvre de règles de gestion environnementale et sociale pour les grands ateliers de production aidés par le projet.



Les quantités de matériaux primaires, comme le sable et l'argile, utilisés pour la production de foyers améliorés, sont négligeables par rapport à d'autres activités de construction. Cependant, l'extraction de ces matériaux peut avoir un impact local négatif sur les cours d'eau ou les zones humides. Le projet encouragera l'utilisation de matériaux issus de sources légales. Dans le cas où les matériaux seront directement extraits par le producteur, le projet pourra éventuellement aider ce dernier à réhabiliter les cours d'eau impactés.

### **Main d'œuvre, conditions de travail, santé et sécurité au travail (SST)**

Pour leur propre personnel, GIZ et SNV sont conformes à la norme de performance NP2 sur la main d'œuvre et les conditions de travail. L'évaluation E&S n'a pas identifié de non-conformités potentielles exigeant des mesures d'atténuation, hormis pour la sûreté des personnes au Kenya (voir plus bas).

Les centres de production de FA emploieront seulement un petit nombre de personnes. Le projet devrait créer environ 2745 emplois d'ici à la fin de sa mise en œuvre, dont environ 705 dans la production, et les autres dans la filière de distribution.

Les paragraphes 24 à 26 de la NP2, qui concernent les « travailleurs employés par des tierces parties » s'appliquent a priori à ces personnes. Le paragraphe 24 de la NP2 exige que GIZ déploie des efforts raisonnables pour s'assurer que les tierces parties qui engagent les travailleurs mènent leurs activités de manière conforme aux exigences de la NP2. La conformité de l'emploi des travailleurs dans les centres de production avec la NP2 ne pourra pas être atteinte, car ces ateliers exercent dans le secteur informel, un secteur qui concerne la grande majorité des travailleurs tant au Sénégal qu'au Kenya. Cependant, dans les projets EnDev actuels, le suivi régulier des producteurs élimine les risques les plus importants, notamment les risques de travail des enfants et de travail forcé, et les conditions d'emploi et de travail sont meilleures que dans les secteurs où le projet n'intervient pas. Le projet GCF poursuivra cette bonne pratique, et la renforcera en formant les producteurs et les employés des partenaires du projet aux normes internationales en matière de gestion des ressources humaines.

Le projet comprend des mesures pour garantir la conformité avec les autres paragraphes de la NP2 : santé et sécurité, adhésion obligatoire des travailleurs à une assurance maladie, suivi de la performance des employeurs, et système de règlement des griefs.

Ainsi le projet créera des opportunités importantes d'amélioration des conditions de travail et de la santé et sécurité au travail dans le secteur économique informel au Kenya et au Sénégal, et contribuera à faire évoluer les grands producteurs de FA vers la formalisation.

### **Santé et sécurité des communautés**

Selon les consultations réalisées avec les utilisateurs actuels, les foyers améliorés apportent non seulement un bénéfice en termes de santé, mais améliorent également la sécurité des enfants par rapport à des foyers ouverts. Le projet prévoit par ailleurs de renforcer les normes de qualité et les exigences de fabrication pour les foyers améliorés, dans une démarche d'amélioration permanente de la sécurité domestique<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Dans la sous-composante 2.

## Besoins fonciers éventuels

Toute acquisition de terrains nécessaire à l'extension éventuelle de sites de production aidés existants, ou à la création de nouveaux sites de production aidés par le projet, sera soumise à une exigence de conformité avec la norme ESS5 du GECF (ou NP5 de l'IFC) concernant l'acquisition des terres et la réinstallation involontaire, même si le projet ne finance pas directement ce type d'expansion. Le personnel GIZ/EnDev sera formé de façon à pouvoir identifier les risques dans ce domaine et à pouvoir les gérer en conformité avec la NP5.

## Peuples autochtones

Des peuples autochtones vivent dans certaines régions du Sénégal et du Kenya. Le projet devrait avoir un impact positif sur ces populations, car il contribuera à la préservation des ressources naturelles, qui sont souvent vitales pour ces communautés, et diminuera les risques de conflit autour de ces ressources.

Les activités de diffusion des foyers améliorés ne s'adressent pas spécifiquement à ces populations, mais leurs membres peuvent devenir utilisateurs, distributeurs ou producteurs de FA s'ils le souhaitent. Ces activités ne devraient pas affecter les peuples autochtones négativement, ou affecter leur culture, leurs connaissances, ou leurs coutumes.

Certains peuples autochtones peuvent ne pas être reconnus officiellement par les gouvernements du Kenya ou du Sénégal, mais cette absence de reconnaissance n'est pas considérée comme source de risque dans le cadre du projet GCF de diffusion des foyers améliorés. Cependant, de façon à éliminer tout risque résiduel :

- les équipes de projet seront formées à identifier les peuples autochtones dans les zones de projet concernées, et à suivre les impacts potentiels du projet sur ces personnes, aussi bien que sur les autres groupes marginalisés ou vulnérables ;
- le PGES comprend un mécanisme pour garantir que les partenaires du projet – y compris les partenaires institutionnels – adoptent à tout moment des approches culturellement adaptées, ainsi que sensibles au genre, quand ils travaillent avec les communautés ou avec les ménages.

## Intermédiaires financiers

La politique E&S du GCF inclut des exigences envers les intermédiaires financiers (IF), qui devront être évalués. Le projet travaillera avec des intermédiaires financiers qui devraient en général être des institutions de taille modeste et se situant dans la catégorie de risque la plus faible, notée I3 : « lorsque le portefeuille existant ou proposé de l'intermédiaire inclut une exposition financière à des activités dont les impacts E&S négatifs sont majoritairement minimes ou négligeables ». Les institutions de cette catégorie doivent être évaluées rapidement (« screening ») quant à leur capacité de gestion E&S (selon la NP1) et leur gestion des ressources humaines (NP2). Le projet inclut un mécanisme permettant d'évaluer tous les IF qui devraient être inclus dans le projet à un stade ultérieur, et de réévaluer cette capacité tous les ans.

## Politique de sauvegarde de GIZ sur les droits humains

Le projet a été évalué quant à sa conformité par rapport à politique de sauvegarde de GIZ sur les Droits Humains. Cette évaluation s'est basée sur les informations également utilisées pour l'évaluation de la conformité du projet par rapport à la NP2 (conditions de travail), la NP5 (réinstallation involontaire), la NP7 (peuples autochtones) et par rapport aux exigences sur la prévention de la discrimination et le droit à

la participation, exigences toutes deux incluses dans la NP1. Ces informations ont permis de suffisamment couvrir les exigences de GIZ concernant les Droits Humains pour le projet considéré.

### **Politique de sauvegarde de GIZ sur les conflits et la sensibilité au contexte (Kenya uniquement)**

Le système de gestion environnemental et sociale de GIZ (nommé « Sauvegardes + Genre ») exigeait que, pour le Kenya, soit réalisée une analyse des risques que pourrait poser le contexte politique sur les chances de réussite du projet, ainsi qu'une analyse des risques éventuels des risques de génération ou d'exacerbation de violence ou de conflits par le projet lui-même. La politique de sauvegarde correspondante est nommée par GIZ « Conflits et Sensibilité au Contexte ». Des mesures d'atténuation de ces risques ont été définies pour le Kenya. Par précaution, celles qui s'appliquent seront également étendues au Sénégal.

### **Catégorie de risque environnemental et social du projet**

L'identification préalable des risques environnementaux et sociaux du projet n'a pas mis en évidence d'autres risques que ceux évoqués ci-dessus à ce stade de définition du projet. Selon le système « Sauvegardes + Genre » de GIZ, le projet est automatiquement placé en catégorie de risque « B », en raison de la situation politique du Kenya. D'un point de vue strictement environnemental et social, et selon le système de catégorisation du GCF, le projet pourrait en principe être classé en C<sup>3</sup>. Cependant, la vaste couverture géographique du projet, le contexte multiculturel et politique des deux pays, ainsi que le nombre de partenaires impliqués, rendent une évaluation détaillée de tous les risques E&S encore incertaine à ce stade. On prévoit donc de catégoriser le projet en B, avec la préparation d'un plan de gestion environnemental et social (PGES) complet.

### **Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)**

Les mesures d'atténuation et de gestion des risques et impacts négatifs potentiels, et de bonification des impacts positifs, qui sont définies ci-dessus, seront mises en œuvre à travers un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) pour le projet. Les activités et les coûts du PGES ont été inclus dans la définition et dans le budget du projet.

Le PGES comprend notamment les mesures suivantes:

- i. nomination et formation de personnel dédié à la gestion E&S au niveau national et régional

---

<sup>3</sup>Dans le cadre de l'examen des risques et des impacts environnementaux et sociaux de l'investissement proposé, l'IFC utilise un système de classement environnemental et social afin de refléter l'ampleur des risques et des impacts. Les catégories établies stipulent également les exigences que doit suivre l'IFC en tant qu'institution aux fins de la divulgation d'informations conformément à sa Politique d'accès à l'information. Il s'agit des catégories suivantes :

- Catégorie A : Activités commerciales présentant des risques et/ou des impacts négatifs environnementaux ou sociaux potentiels significatifs, qui sont hétérogènes, irréversibles ou sans précédent.
- Catégorie B : Activités commerciales présentant des risques et/ou des impacts négatifs environnementaux ou sociaux limités moins nombreux, généralement spécifique au site particulier, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation.
- Catégorie C : Activités commerciales présentant des risques et/ou des impacts négatifs environnementaux ou sociaux minimes ou nuls.

- ii. coordination de la gestion E&S pour tous les partenaires du projet
- iii. suivi régulier des aspects E&S
- iv. engagement régulier avec toutes les parties prenantes
- v. mise en œuvre d'un mécanisme de résolution des plaintes, y compris pour les travailleurs
- vi. formation des producteurs à la gestion E&S et fourniture d'équipements de sécurité
- vii. définition de directives E&S s'appliquant à tous les producteurs aidés
- viii. exigence pour tous les grands producteurs aidés de préparer et mettre en œuvre un PGES propre.

## 1 Introduction

En tant qu'Organisme Accrédité (« Accredited Entity », AE), l'organisation allemande d'assistance technique pour le développement (« Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit », GIZ) soumet au Fonds Vert pour le Climat (« Green Climate Fund » ou GCF) une proposition pour le financement d'un projet intitulé « Accélération de l'adoption de solutions énergétiques de cuisson plus respectueuses du climat au Sénégal et au Kenya ».

Le projet a pour ambition de développer des marchés autonomes et durables pour la diffusion des foyers améliorés (FA) au Kenya et au Sénégal, et d'augmenter le nombre d'utilisateurs de ces foyers, notamment en zone rurale et parmi les populations les plus vulnérables. De cette façon, il permettra à ces pays de réduire de façon significative la consommation de biomasse non-renouvelable et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)<sup>4</sup>.

L'évaluation E&S du projet a été réalisée conformément à la politique environnementale et sociale du GCF. Les activités du projet ont été évaluées par rapport aux Normes Environnementales et Sociales du GCF, qui utilise comme normes provisoires les huit Normes de Performance (NP) environnementales et sociales de l'IFC, numérotées de NP1 à NP8. Les activités ont en outre été évaluées par rapport aux normes de sauvegardes de GIZ sur (i) les droits humains, (ii) la sensibilité au contexte et aux conflits, et (iii) les impacts sur le genre et l'intégration du genre.

Des mesures de réduction des impacts négatifs ou de renforcement des impacts positifs ont été définies quand cela était nécessaire pour garantir la conformité du projet avec l'ensemble des exigences.

Le projet aura des impacts environnementaux et sociaux très positifs. Ses principaux impacts seront une réduction des émissions de GES, une réduction de la consommation de biomasse non renouvelable, et l'amélioration de la santé humaine et des conditions de confort des ménages. A priori, seules les activités de production des foyers pourraient générer quelques impacts négatifs non-intentionnels, impacts qui resteraient mineurs et gérables.

GIZ a engagé un consultant environnemental et social indépendant afin de confirmer la catégorisation du projet et préparer l'évaluation E&S. Le consultant a travaillé en étroite collaboration avec les équipes de GIZ au cours de l'élaboration de la proposition de projet. Le consultant a interviewé les équipes EnDev nationales et a visité les activités de développement des FA au Kenya en juillet 2018. Le consultant a vérifié la pertinence des consultations déjà réalisées par EnDev, et a réalisé de nouvelles consultations au Kenya. Le consultant a ensuite développé une version préliminaire de l'évaluation E&S et du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES), versions qui ont été revues par GIZ. Toutes les mesures développées pour le PGES ont été validées par GIZ et intégrées directement dans les activités du projet.

L'Evaluation Environnementale et Sociale est une annexe de la proposition soumise au GCF. Une Evaluation de Genre a également été réalisée pour le projet, qui a abouti à la préparation d'un Plan d'Action Genre. L'Evaluation de Genre et le Plan d'Action Genre constituent deux documents séparés qui seront diffusés sur le site web du GCF.

---

<sup>4</sup> L'évaluation E&S a été réalisée à partir de la version du projet datée du Décembre 2018, avec quelques mises à jour au 15 Janvier 2019. Quelques modifications mineures pourraient encore survenir, dont on s'attend à ce qu'elles n'affectent pas de façon significative les résultats de la présente évaluation. En outre, à travers le PGES, tout nouveau risque ou impact futur sera identifié, et les mesures adéquates prises en conséquence.

## **2 Etat initial**

### **2.1 Source des données**

Sauf quand une autre source de données est explicitement citée, les informations de ce chapitre sont issues de la proposition de projet préparée par GIZ pour le GCF datée du 20 Décembre 2018, et qui inclut une étude de faisabilité. Quelques modifications du projet seront encore réalisées en Janvier 2019, mais elles ne devraient pas avoir d'impact sur les conclusions de l'évaluation E&S. En cas de changement, le PGES prévoit des mécanismes permettant d'identifier et de gérer tout nouveau risque ou impact E&S, tout au long de la durée du projet.

### **2.2 Choix des pays cibles : Kenya et Sénégal**

Près de trois milliards de personnes dans le monde utilisent des combustibles issus de la biomasse, notamment le bois et le charbon de bois, comme source d'énergie pour la cuisson. Or la combustion dans des feux ouverts ou des foyers traditionnels émet du dioxyde de carbone, du méthane, des particules de carbone (suie) et d'autres polluants, la plupart contribuant très fortement au changement climatique. Le remplacement des foyers ouverts (feux) avec des foyers améliorés (FA) plus efficaces en énergie aurait un potentiel de réduction des émissions de GES estimé par le GIEC entre 0,6 et 2,4 gigatonnes-équivalent CO<sub>2</sub> par an (GteqCO<sub>2</sub>/an). Un tel remplacement fournirait de plus une série de bénéfices en termes de développement durable, comme une diminution de la pression sur les ressources forestières, la réduction de l'exposition à la fumée, avec des bénéfices pour la santé, la diminution des corvées de collecte de bois pour les femmes et les enfants, ainsi que, dans le cas où les combustibles sont achetés sur le marché, une réduction des dépenses pour les plus pauvres.

Ce nombre de trois milliards devrait se maintenir à l'avenir au niveau mondial, car si le nombre de personnes utilisant le bois-énergie décline en Asie, il continue à croître en Afrique subsaharienne. C'est pourquoi deux pays de cette zone, le Kenya et le Sénégal, ont été sélectionnés comme bénéficiaires du projet GCF.

### **2.3 Besoins en énergie de cuisson propre au Kenya**

#### **a) Démographie et économie**

La population du Kenya est estimée à 48 millions de personnes, soit environ 9,6 millions de ménages (chiffres 2016), avec une croissance démographique de 2,7% par an environ. Plus des trois quarts de la population vit en zone rurale. Sur le plan économique, le Kenya a longtemps été classé comme un pays à faible revenu, mais depuis 2014, est entré dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Environ un tiers de la population urbaine, et la moitié de la population rurale, vit avec moins de 2 dollars US par jour, soit 48% de la population totale. La pauvreté est plus fréquente dans les régions du Nord et la zone côtière. Les 15-24 ans représentent environ 20% de la population. Le chômage des jeunes s'élevait à 22,1% en 2017, ce qui est au-dessus de la moyenne de 12,9% pour l'Afrique subsaharienne.

Les régions de l'Ouest, du Centre et de la côte, où est pratiquée une agriculture pluviale et productive, occupent moins de 20% du territoire mais regroupent environ 90% de la population. Les pays arides et semi-aride (Arid and Semi-Arid Lands, ASALs) du Nord et du Nord-Est, occupent 80% du territoire, mais ne regroupent que 10% de la population.

On trouvera des informations plus détaillées sur la socio-économie et l'environnement du Kenya à travers les différentes sections thématiques du présent document.

En 2010, le Kenya a promulgué une nouvelle constitution qui a notamment créé 47 comtés (« Counties »). Chaque comté est semi-autonome, dirigé par un Gouverneur, et se voit affecter des compétences et des ressources propres. Le pouvoir législatif est exercé par une assemblée locale.

Le Kenya est identifié comme un Etat fragile et où existe un potentiel élevé de violence et de conflits. Une analyse approfondie de ce contexte et des risques potentiels pour le projet est réalisée dans le chapitre 6.8 pour le Kenya.

#### b) Impact environnemental de la cuisson domestique au bois et au charbon de bois

Soixante-quinze pour cent des ménages kényans utilisent la biomasse solide, principalement le bois et le charbon de bois, comme source d'énergie pour la cuisson et le chauffage. Seuls 12% des ménages utilisent le gaz, 11% le kérosène (pétrole lampant), et 0.4% l'électricité. En zone rurale, ce sont 95% des ménages environ qui utilisent la biomasse pour la cuisson et éventuellement le chauffage. La consommation de bois à usage domestique représente ainsi une source majeure de dégradation des ressources forestières du Kenya, l'UNFCC<sup>5</sup> considérant que 92% de la biomasse utilisée au Kenya comme source d'énergie est non renouvelable.

#### c) Besoins en diffusion de FA

Selon ce même rapport, les émissions actuelles de GES sont estimées à environ 90 MteqCO<sub>2</sub>/an au Kenya (NEMA, 2015) et, si rien n'est fait, devraient atteindre 143 MteqCO<sub>2</sub> en 2030. Dans ses Contributions Déterminées au Niveau national (en anglais NDC) à l'Accord de Paris, le Kenya s'est engagé à réduire de 30% ses émissions de GES d'ici à 2030, soit une réduction de 42,9 MteqCO<sub>2</sub> par rapport au scénario de référence de 143 MteqCO<sub>2</sub>. Le Kenya a identifié le secteur des Foyers Améliorés comme l'un des secteurs prioritaires pour contribuer à atteindre cet objectif, en se fixant un objectif de réduction de 2,8 MteqCO<sub>2</sub> des émissions de GES dues à la cuisson domestique en 2030 par rapport au scénario de référence.

EnDev estime qu'environ 3,7 millions de ménages utilisent actuellement un ou plusieurs FA. Afin d'atteindre les objectifs, GIZ estime qu'environ 15,66 millions de FA devront être vendus d'ici à 2030, afin de prendre en compte le remplacement des FA usagés, dans l'hypothèse de 80% de FA fonctionnant au bois et 20% au charbon.

Tableau 1. Estimation des tendances d'émissions de GES au Kenya. Source : NEMA, 2015<sup>6</sup>

| Sector                 | Baseline Emissions (MtCO <sub>2</sub> e) |           |           |           |           |           |            |            |
|------------------------|------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|
|                        | 1995                                     | 2000      | 2005      | 2010      | 2015      | 2020      | 2025       | 2030       |
| Agriculture            | 24                                       | 23        | 26        | 30        | 32        | 34        | 36         | 39         |
| Electricity Generation | 0                                        | 1         | 1         | 1         | 1         | 12        | 24         | 42         |
| LULUCF                 | 10                                       | 21        | 18        | 21        | 26        | 25        | 23         | 22         |
| Transportation         | 4                                        | 4         | 4         | 7         | 9         | 12        | 16         | 21         |
| Energy Demand          | 4                                        | 5         | 5         | 6         | 7         | 8         | 9          | 10         |
| Industrial Processes   | 1                                        | 1         | 1         | 2         | 3         | 4         | 5          | 6          |
| Waste                  | 1                                        | 1         | 2         | 2         | 2         | 3         | 3          | 4          |
| <b>TOTAL</b>           | <b>44</b>                                | <b>55</b> | <b>57</b> | <b>70</b> | <b>80</b> | <b>96</b> | <b>115</b> | <b>142</b> |

<sup>5</sup> Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

<sup>6</sup> Les émissions liées à l'usage domestique de biomasse solide sont comptabilisées dans le secteur LULUCF (Land Use, Land-Use Change and Forestry) qui représente la dégradation forestière.

## 2.4 Besoins en énergie de cuisson propre au Sénégal

### a) Démographie et économie

La population du Sénégal est estimée à 16 millions de personnes, soit environ 1,6 millions de ménages, avec une croissance démographique de 2,9% par an. Le Sénégal est un pays à revenu faible. L'économie du pays est fortement dépendante de l'agriculture et de la pêche, deux secteurs vulnérables au changement climatique. Le taux de pauvreté est de 46,7%, avec une incidence plus élevée en zone rurale ; ainsi les deux tiers de la population rurale, mais un quart de la population urbaine seulement, est considérée comme pauvre. Environ 17% des personnes sont considérées comme souffrant d'insécurité alimentaire, et le taux de malnutrition est élevé dans certaines zones du pays, surtout rurales.

On trouvera des informations plus détaillées sur la socio-économie et l'environnement du Kenya à travers les différentes sections thématiques du présent document.

### b) Impact environnemental de la cuisson domestique au bois-énergie

Au Sénégal, environ 86% de la population rurale dépend du bois pour ses besoins domestiques en énergie. La consommation de combustibles pour la cuisson augmente de 3,1% par an environ, et la FAO estime de 40 000 ha de forêts sont perdus chaque année en raison de la surexploitation des forêts. L'UNFCC<sup>7</sup> considère que 85% de la biomasse utilisée au Sénégal comme source d'énergie est non renouvelable, c'est-à-dire source d'émissions nettes de GES. La Troisième Communication du Sénégal à l'UNFCCC (MEDD, 2015) montre que la biomasse est une source importante d'émissions de GES (voir tableau ci-dessous) et en 2005, on estimait que l'utilisation domestique d'énergie de biomasse était la source de 4,6 MteqCO<sub>2</sub> d'émissions de GES.

### c) Besoins en diffusion de FA

Selon ce même rapport, les émissions actuelles de GES sont estimées aux alentours de 20 MteqCO<sub>2</sub>/an aujourd'hui, et devraient atteindre 30 MteqCO<sub>2</sub> en 2030 (Ministère de l'Environnement, 2015). Dans ses Contributions Déterminées au Niveau national (en anglais NDC) à l'Accord de Paris, le Sénégal s'est engagé à réduire les émissions de GES par rapport à leur trajectoire prévue d'au moins 5% en 2030 (option inconditionnelle) (MEDD, 2015). Les NDC du Sénégal comportent un objectif direct de diffusion de vente de Foyers Améliorés, fixé à 8,4 millions d'unités vendues cumulativement entre 2010 et 2030, ainsi que des interventions visant à réduire l'utilisation de bois de sources non-renouvelables pour la cuisson domestique, et comprenant notamment : (1) l'amélioration de l'efficacité des FA, (2) une production plus durable du bois de chauffe et (3) une diversification des combustibles domestiques. La promotion de solutions de cuisson plus respectueuses de l'environnement est l'une des priorités du gouvernement, comme il est notamment rappelé dans le Plan Sénégal Emergent pour 2015-2035.

Tableau 2. Estimation des tendances d'émissions de GES au Sénégal. Source : MEDD, 2015

| Emissions en MeqCO <sub>2</sub>   | 2005  | 2010  | 2015  | 2020  | 2025  | 2030  |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Dues aux combustibles fossiles    | 4,53  | 5,14  | 5,99  | 6,97  | 8,12  | 9,47  |
| Dues aux combustibles de biomasse | 7,85  | 9,96  | 11,95 | 14,35 | 17,22 | 20,67 |
| Total                             | 12,39 | 15,11 | 17,94 | 21,36 | 25,35 | 30,13 |

<sup>7</sup> Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques



## 2.5 Les projets EnDev de référence

Le projet fera suite aux activités que le partenariat EnDev<sup>8</sup> réalise actuellement au Kenya et au Sénégal. Pour ces activités, EnDev a mis en place un important réseau de partenaires locaux, comprenant des institutions officielles et des ONG, et a développé une bonne connaissance du secteur et des besoins des bénéficiaires visés. Le projet représentera un passage des activités existantes à une dimension supérieure, avec un renforcement de la qualité des produits, et une extension de la couverture géographique.

Le projet EnDev du Kenya a démarré en 2005 et est mis en œuvre dans trois groupes de régions : le Lac Victoria, l'Ouest et le Centre. Il couvre 22 comtés principaux et est en cours d'expansions dans sept autres comtés. EnDev Kenya travaille en bonne entente depuis des années avec les différents acteurs du secteur, notamment les différents Ministères (Environnement, Agriculture, Santé), les autorités au niveau du comté, les institutions nationales de recherche et de normalisation, les ONG nationales et internationales.

EnDev Sénégal travaille depuis 2006 au développement du secteur des FA dans le pays, notamment à travers le projet FASEN. A partir d'un travail initial sur la production artisanale pour les marchés locaux, EnDev a développé une stratégie de professionnalisation des producteurs, travaillant étroitement avec eux pour les aider à atteindre un plus haut niveau d'organisation et d'efficacité. EnDev travaille avec le Ministère de l'Environnement et le Ministère du Pétrole et des Energies, avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, les autorités locales et des ONG.

## 2.6 La production et la commercialisation actuelles de Foyers Améliorés

### 2.6.1 Les foyers traditionnels

Les images ci-dessous montrent les foyers traditionnels qui sont encore utilisés par la plupart des ménages. Le feu "à trois pierres" et le foyer en terre ne coûtent rien, et le foyer métal à charbon ne coûte que quelques euros. Leur rendement thermique est cependant inférieur à 15%.

Figure 1. Foyers traditionnels (Kenya)



### 2.6.2 Les Foyers Améliorés

Les figures ci-dessous montrent les foyers améliorés qui existent actuellement, souvent développés dans le cadre de projets d'aide au développement antérieurs, et promus par EnDev. Ces foyers permettent généralement d'économiser de 30 à 40% de combustible par rapport aux solutions traditionnelles, et sont

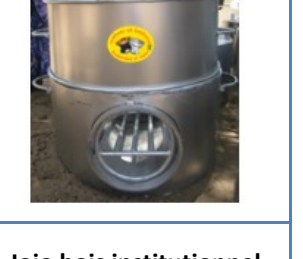
<sup>8</sup> Energising Development (EnDev) est un partenariat pour l'accès à l'énergie actuellement financé par six pays : Allemagne, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. EnDev promeut un accès durable à des services modernes d'énergie qui répondent à la demande des plus pauvres, et travaille depuis 2005 dans 25 pays en Afrique, Asie et Amérique latine. Le programme global est coordonné par la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) et l'Agence Néerlandaise RVO.

bien adaptés aux attentes des différents consommateurs de par leur prix (de 5 à 60 EUR), leur simplicité d'usage et leur facilité de production.

**Figure 2. Les FA produits et diffusés au Kenya**

|                                                                                   |                                                                                   |                                                                                    |                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |  |
| <b>Jiko Kisasa portable</b>                                                       | <b>Jiko Kisasa avec inserts, deux marmites</b>                                    | <b>Rocket avec insert</b>                                                          | <b>Rocket en brique et ciment</b>                                                   |

**Figure 3. Les FA produits et diffusés au Sénégal**

|                                                                                     |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|   |   |   |   |
| <b>Jambar charbon</b>                                                               | <b>Jambar bois</b>                                                                  | <b>Taaru charbon</b>                                                                 | <b>Sakkanal multi-marmites charbon et bois</b>                                        |
|  |  |  |  |
| <b>Sakkanal mono-marmite, charbon et bois</b>                                       | <b>Banco bois</b>                                                                   | <b>Roket bois institutionnel</b>                                                     | <b>Jojo bois institutionnel</b>                                                       |

On notera pour mémoire qu'au Kenya, il existe une petite production ou importation industrielle de foyers à charbon, qui représente une petite partie du marché des FA (environ 5% selon EnDev).

**Figure 4. Foyers industriels**

|                                                                                     |                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |
| <b>Jiko Bora (Ecozoom)</b>                                                          | <b>Super Saver (Envirofit )</b>                                                     |

### 2.6.3 La production de FA

Les FA portables comme Jiko Kisasa au Kenya et Jambar au Sénégal comprennent un insert en céramique et une enveloppe en métal qui est généralement peinte. On distinguera donc dans la production deux activités, la poterie et la forge. Actuellement, la production comprend globalement les étapes suivantes :

- approvisionnement en matériaux : argile, limons, sable, chamotte
- trempage de l'argile
- mélange de l'argile et du sable, et pétrissage (généralement par foulage aux pieds)
- mise en forme de l'insert, éventuellement avec usage d'un moule
- cuisson des inserts dans un fourneau
- façonnage de l'enveloppe en métal
- peinture de l'enveloppe.

Pour la fabrication, certains producteurs de FA sont des potiers qui se spécialisent en fabrication d'inserts, d'autres des forgerons spécialisés dans la fabrication des parties métalliques. Seuls des ateliers d'une certaine taille assurent la fabrication du produit complet. On trouve différents formes d'entreprises dans la production des FA :

- des artisans individuels qui produisent uniquement les inserts (potiers) ;
- des artisans individuels préparent le produit fini (ce sont des forgerons qui soit fabriquent aussi les inserts, soit les achètent) ;
- des coopératives, en général de femmes, qui produisent uniquement les inserts. Au Kenya, on a pu observer un tel groupe qui employait un forgeron en sous-traitance, et pouvait ainsi proposer le produit fini ;
- des ateliers de production de produits finis, qui soit produisent eux-mêmes les inserts, soit les achètent à des potiers, soit les deux, selon la demande ;
- au Kenya uniquement, il existe une petite production industrielle, ainsi que des importateurs de FA.

Par ailleurs, il existe de nombreux artisans qui installent les foyers fixes, de type "Rocket" (au Kenya) ou "Banco" (au Sénégal) directement dans les cuisines de leurs clients, fournissant si nécessaire les inserts.

Pour le projet GCF, EnDev a adopté un classement des producteurs selon leur taille :

- « Artisanal », production jusqu'à 100 FA par mois, généralement de 1 à 5 travailleurs,
- « Professionnel », production de 100 à 1,000 FA par mois, généralement 3 à 10 travailleurs,
- « Business class », production de plus de 1000 FA par mois, généralement plus de 7 travailleurs.

Actuellement, même les plus grands producteurs disposent tout au plus d'ateliers avec quelques hangars en pisé, et des fourneaux à l'air libre simplement recouverts d'un toit (voir les photos ci-après). La mécanisation est très peu développée. Quelques ateliers disposent de petit matériel pour la peinture ou la soudure. Les photos montrent les deux seuls ateliers qui peuvent être qualifiés d'« usine », et qui sont situés au Sénégal. L'un est un bâtiment de deux étages. L'autre dispose de machines-outils pour le pétrissage et la fourniture des justes doses d'argile.

Toutes ces classes de producteurs sont susceptibles d'employer des travailleurs à temps plein ou à temps partiel, soit occasionnellement, soit à plus long terme. Cependant, dans la situation actuelle, la production de FA s'exerce principalement dans l'économie informelle. Si certains producteurs sénégalais sont connus auprès des chambres des métiers et paient des taxes, à notre connaissance, aucun travailleur du secteur

n'a de contrat de travail, que ce soit au Kenya ou au Sénégal. De nombreux travailleurs sont embauchés au jour-le-jour, et payés soit à la journée, soit à la pièce produite. Les travailleurs non qualifiés exécutent généralement les tâches lourdes telles que la manutention des matériaux bruts et le pétrissage, et les travailleurs qualifiés (potiers et forgerons) ont un travail plus permanent. Certains producteurs paient même les travailleurs spécialisés à plein temps même hors période de production, pour s'assurer de leur fidélité. Les forgerons notamment peuvent facilement trouver du travail dans d'autres secteurs.



Figure 5. La production des FA au Kenya et au Sénégal (1)



Trempage de l'argile (Jiko Kisasa, Kenya)



Mélange de l'argile et du sable (Jiko Kisasa, Kenya)



Four à inserts en céramique (coopérative de femmes, Kenya)



Découpe de l'insert à l'aide d'un modèle



Atelier Pape Faye, production mécanisée (Sénégal)



Stockage d'inserts et autres poteries (Kenya)



Outillage mécanique (Kenya)



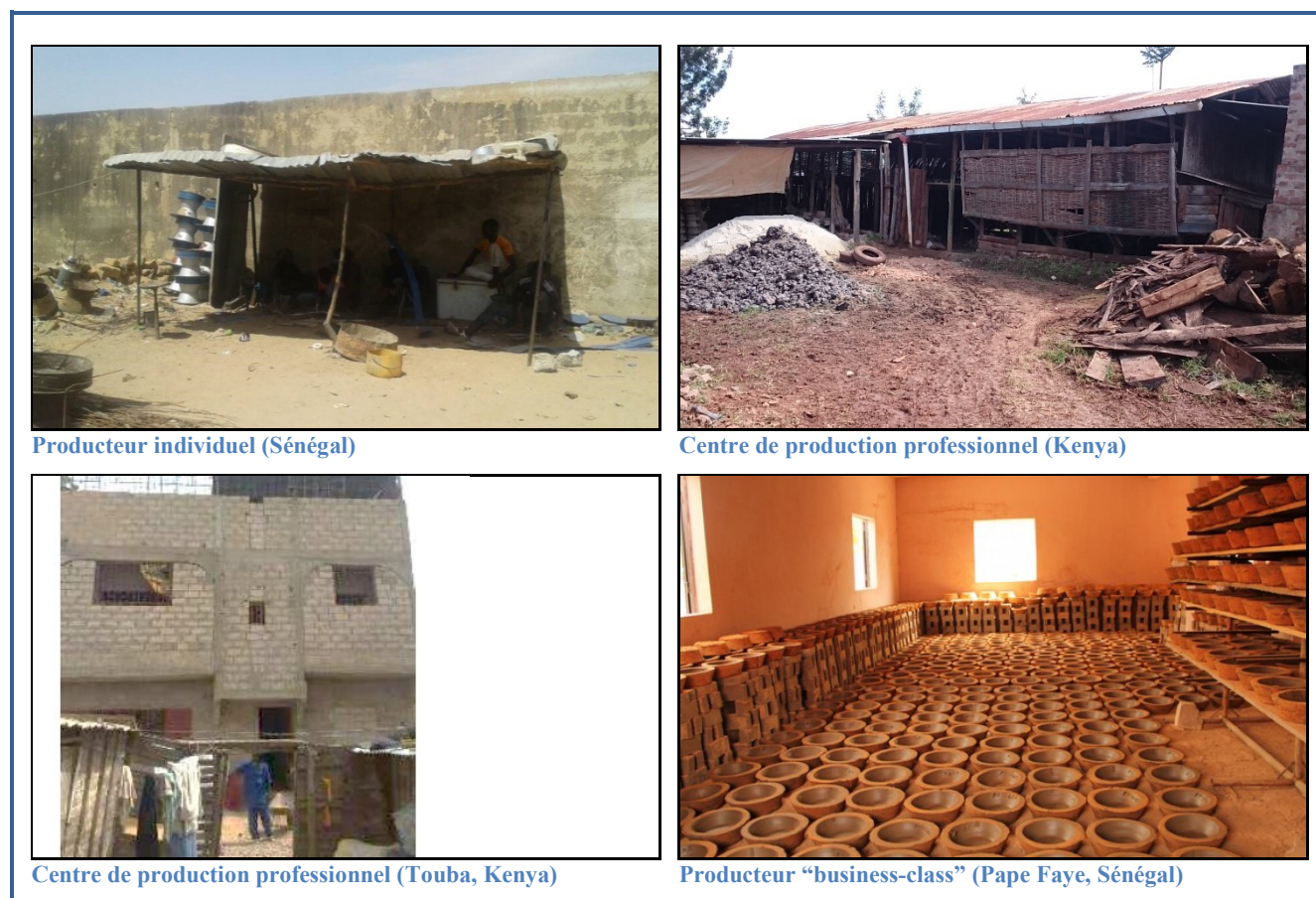
Production finale et peinture, Jiko Kisasa (Kenya)



Figure 6. La production des FA au Kenya et au Sénégal (2)



Figure 7. Différentes “classes” de producteurs



#### 2.6.4 La commercialisation des FA

Les FA sont ensuite vendus soit directement au client final, soit à des intermédiaires comme les commerçants de gros, des revendeurs sur les marchés hebdomadaires, des détaillants qui vendent aussi d'autres produits comme les quincailliers, certaines ONGs, des groupes de femmes dans les villages. Certains intermédiaires revendent à d'autres intermédiaires.

Pour le projet, on appelle « entrepreneurs du dernier kilomètre » (en anglais, « Last-Mile Entrepreneur » ou LME) l'ensemble des distributeurs, mais aussi des constructeurs de foyers fixes, qui interviennent dans la filière de production-commercialisation directement auprès des clients finaux.

On notera que le marché des FA est saisonnier, car le pouvoir d'achat des clients dépend en général des revenus de l'agriculture.

#### 2.6.5 Récapitulatif – nombre d'acteurs de la filière

##### a) Kenya

Au Kenya, on trouve environ 130 producteurs non-industriels, qui produisent environ 240,000 à 300,000 FA/an, répartis selon le tableau ci-dessous. On trouve également 4,000 LME (distributeurs ou constructeurs intervenant directement auprès du client final), ayant bénéficié d'une formation par EnDev.

##### b) Sénégal

Au Sénégal, on trouve un peu plus de 250 producteurs de FA, qui produisent actuellement environ 200,000 FA/an, répartis selon le tableau ci-dessous. Jusqu'ici, EnDev n'a pas travaillé avec des LME au Sénégal, mais plutôt avec des groupements, notamment de femmes, ou des ONGs, pour la diffusion commerciale des FA.

##### c) Résumé

Le tableau ci-dessous résume le nombre de producteurs (non-industriels) qui font l'objet du projet GCF. 80-90% des producteurs sont actuellement des artisans avec une production inférieure à 100 FA/mois.

**Tableau 3. Producteurs de FA au Kenya et au Sénégal**

|                       | Niveau                    | Production mensuelle de FA | Nombre de producteurs (2017) |            |
|-----------------------|---------------------------|----------------------------|------------------------------|------------|
|                       |                           |                            | Kenya                        | Sénégal    |
| <b>Artisanal</b>      | Occasionnel ou individuel | Moins de 10                |                              | 77         |
| <b>Artisanal</b>      |                           | 10 à 30                    | 56                           | 69         |
| <b>Artisanal</b>      | Famille, groupe           | 30-100                     | 46                           | 82         |
| <b>Professionnel</b>  | Petit                     | 100-300                    | 23                           | 23         |
| <b>Professionnel</b>  | Grand                     | 300-1000                   | 3                            | 2          |
| <b>Business class</b> | 1                         | 1000-1500                  | 1                            | 2          |
| <b>Business class</b> | 2                         | 1500-3000                  | 1                            |            |
| <b>Business class</b> | 3                         | 3000 et plus               | 0                            | 1          |
| <b>TOTAL</b>          |                           |                            | <b>130</b>                   | <b>256</b> |

### 3 Description du projet

#### 3.1 Objectif du projet: diffuser massivement les Foyers Améliorés en mettant en place une croissance durable du marché

Au Kenya, la croissance actuelle du marché des FA n'est que de 5% par an, et au Sénégal de 1,5% par an. Cette croissance est trop modeste pour satisfaire la demande domestique et atteindre les objectifs de réduction des émissions GHG fixés dans le deux pays à travers leurs NDC. Du côté de l'offre, le secteur des FA ne peut pas réaliser les investissements nécessaires à un changement d'échelle dans la production comme dans la vente. Du côté de la demande, celle-ci reste concentrée dans certains secteurs géographiques et parmi les consommateurs les plus affluents et les mieux informés.

Le projet GCF a donc pour objectif d'accélérer la croissance du marché des FA dans les deux pays, en particulier dans les localités rurales et éloignées des grands centres. A cet effet, le projet entend transformer un secteur actuellement représenté par des producteurs artisanaux, sous-capitalisés et informels, en un secteur économiquement solide, disposant d'une technologie adaptée, de capacités de gestion, et d'accès au crédit, capable de fournir des produits de qualité à un grand nombre de consommateurs. Le projet prévoit de doubler la production annuelle et le volume de ventes de FA d'ici à la fin de sa période de mise en œuvre (5 ans), et de mettre en place une croissance durable permettant une multiplication par trois d'ici à 2030. Cette augmentation est requise afin d'aider les pays à atteindre les objectifs de leurs contributions (NDC) à l'Accord de Paris. Le projet entend mettre en place une croissance du secteur qui puisse être indépendante, par la suite, de l'aide au développement.

A cet effet, le projet a une double approche, consistant à :

- (i) professionnaliser la production de FA, étendre les filières de distribution et de vente, et faciliter l'accès à la finance (=activités de développement de l'offre) et
- (ii) sensibiliser les consommateurs aux bénéfices des FA, créer un environnement favorable au marché des FA (=activités de développement de la demande).

#### 3.2 Contenu du projet

Le projet a trois composantes : une pour le Kenya, une pour le Sénégal, et une composante globale<sup>9</sup> (outre la composante de gestion du projet) :

- Composante 1 : Accélération du développement du marché des Foyers Améliorés au Kenya (Financement GCF : environ 20 millions d'euros, co-financement : environ 10 millions d'euros)
- Composante 2 : Accélération du développement du marché des Foyers Améliorés au Sénégal (Financement GCF : environ 18 millions d'euros, co-financement : environ 8 millions d'euros)
- Composante 3 : Amélioration des connaissances sur les énergies de cuisson propres et leur contribution à la réalisation des objectifs d'atténuation ou d'adaptation aux changements climatiques (Financement GCF : environ 1 million d'euros, co-financement : environ 1,5 millions d'euros)

Le co-financement est principalement apporté par le Ministère Allemand de la Coopération et du Développement Economique, BMZ (voir les flux financiers Figure 15. page 40).

---

<sup>9</sup> Ces composantes sont nommées « Output » dans la version de la proposition écrite en langue anglaise.

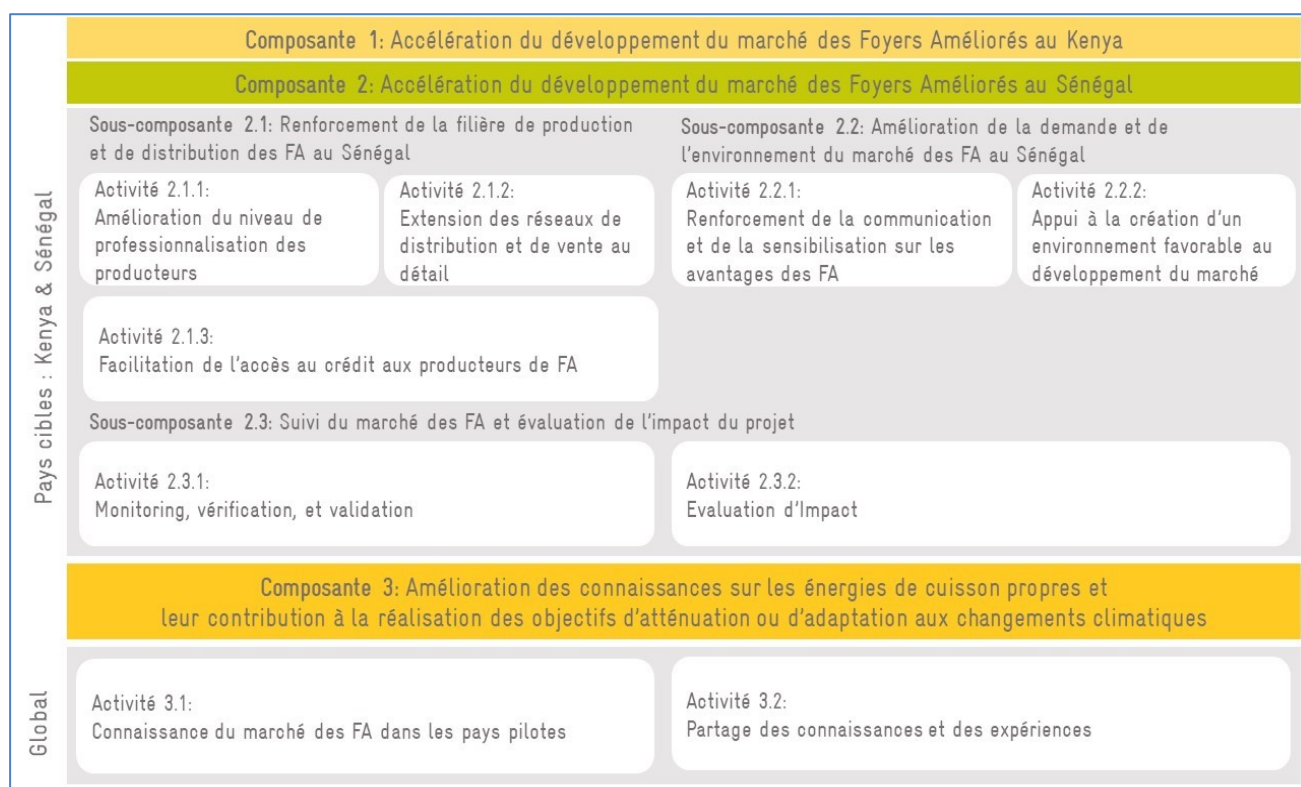


Les Composantes 1 et 2 ont chacune les sous-composantes suivantes:

- Sous-composantes 1.1 et 2.1 « Renforcement de la filière de production et de distribution des FA » qui ciblent les producteurs et les distributeurs
- Sous-composantes 1.2 et 2.2. « Amélioration de la demande et de l’environnement du marché des FA », qui ciblent les utilisateurs et le cadre institutionnel
- Sous-composantes 1.3 et 2.3. « Suivi du marché des FA et évaluation de l’impact du projet »

La figure ci-après montre la structuration des activités du projet.

Figure 8. Structure du projet



### 3.3 Description générique des composantes 1 et 2 : Accélération du développement du marché des Foyers Améliorés

On décrit ici le contenu générique du projet ; les activités spécifiques à chaque pays seront ensuite détaillées dans les paragraphes 3.4 et 3.5.

#### 3.3.1 Sous-composantes 1.1 et 2.1 : Renforcement de la filière de production et de distribution des FA

##### **Activités 1.1.1 et 2.1.1 : Amélioration du niveau de professionnalisation des producteurs**

Le projet fournira aux producteurs dans la catégorie « artisanale » et « professionnelles », sur la base de leur performance passée, des aides qui leur permettront d'augmenter de façon significative leur niveau de production et de ventes. Ces aides prendront la forme de « kits de professionnalisation », conçus par EnDev à partir de la connaissance des besoins des producteurs à chaque niveau de développement.

- Les **kits de professionnalisation artisanaux** comprendront du petit outillage (marteaux, pinces), des appareils manuels tels que rouleau, tour, appareil de découpe, des appareils électriques (soudure, compresseur pour jet de peinture), des équipements de sécurité, de l'ameublement d'atelier, des éléments de stockage etc. Ces kits seront standardisés et seront prévus pour permettre à un producteur artisanal de passer d'un volume de vente mensuel de 25 FA à 100 FA en moyenne.
- Les **kits d'aide pour les producteurs professionnels** seront, quant à eux, personnalisés, et adaptés au projet de développement de chaque producteur. Ils pourront inclure de l'outillage à main, des appareils manuels, des machines électriques, incluant aussi des perceuses et des tours électriques, des équipements de sécurité, de l'ameublement d'atelier, des éléments de stockage etc. Ces kits seront prévus pour permettre à un producteur professionnel de passer d'un volume de vente mensuel de 100 FA à 1000 FA en moyenne. Un consultant en organisation assistera chaque producteur dans la préparation d'un « business plan » pour ce changement d'échelle. Les kits personnalisés seront adaptés aux business-plans des producteurs.

Des formations feront également partie de ces kits, qui couvriront :

- le mode d'emploi des nouveaux équipements
- l'organisation de l'atelier
- la gestion des conditions d'emploi et de travail
- la santé et la sécurité au travail
- la gestion environnementale
- la sécurité des riverains
- des services de conseil en gestion et en droit afin de professionnaliser, et si possible formaliser, les entreprises

Dans le cadre de ces « kits », le projet prévoit également un budget pour permettre l'adaptation de deux postes de travail dans chaque pays à des personnes en situation de handicap.

Les kits seront fournis par tranches, conformément au business plan validé, selon des critères de performance chiffrés, et selon des étapes prédéfinies. L'éligibilité des producteurs à participer au mécanisme sera définie à partir de leur performance passée, selon des critères légèrement différents pour le Kenya et le Sénégal.

Le financement GCF couvrira jusqu'à 80% de la valeur du kit, et le producteur devra apporter une contribution propre d'au moins 20%. Le GCF ne financera directement ni construction de bâtiments, ni

moyens de transport, mais ceux-ci pourront être financés partiellement par d'autres partenaires co-financeurs du projet.

Un **Manuel d'Opérations** sera rédigé, qui exposera les conditions de fonctionnement de ce système d'aide liées aux résultats pour chaque pays avant le démarrage du projet.

#### **Activités 1.1.2 et 2.1.2 : Extension des réseaux de distribution et de vente au détail**

Cette activité est une aide aux distributeurs de FA, fournie sous la forme suivante :

- Fourniture d'équipement de distribution aux producteurs qui vendent directement, de façon à augmenter leur flexibilité, leur rayon d'intervention, et leur volume de ventes
- Fourniture de « kits de démarrage » pour la vente, incluant des prospectus, du matériel publicitaire, des tréteaux, un parasol, un pavillon mobile etc.
- Récompenses financières (limitées)
- Formation à l'entrepreneuriat pour les anciens et les nouveaux LME
- Mise en place de formations spécialisées dans les centres de formation techniques

Dans le cadre de cette activité, on veillera particulièrement à intégrer des personnes de tout genre et de tout âge dans le secteur de la distribution, ce qui est important non seulement pour satisfaire les besoins socio-économiques des deux pays (emploi des jeunes, égalité des genres), mais également pour assurer le succès des activités de marketing. En particulier, cette activité s'appuiera sur la participation de groupes de femmes à la distribution des FA.

#### **Activités 1.1.3 et 2.1.3 : Facilitation de l'accès au crédit aux producteurs de FA**

On estime que 20 entreprises kenyanes, et 25 entreprises sénégalaises environ, accéderont au statut « business class » après avoir bénéficié des kits de professionnalisation, et seront ainsi prêtes à accéder à des crédits commerciaux à la fin du projet. Le projet travaillera avec ces entreprises pour comprendre leurs projets, leur profil de crédit, leurs besoins en financement, et les barrières qui les empêchent éventuellement d'accéder aux banques commerciales. Le projet leur fournira des formations dédiées afin d'améliorer leur accès aux crédits bancaires professionnels.

### **3.3.2 Sous-composante 2 : Amélioration de la demande et de l'environnement du marché des FA**

#### **Activités 1.2.1 et 2.2.1 Renforcement de la communication et de la sensibilisation sur les avantages des FA**

Des campagnes de sensibilisation nationales et régionales, ainsi que des événements à une échelle plus locale, seront organisés pour sensibiliser les consommateurs aux avantages des FA, et viseront à modifier les comportements. Ces campagnes impliqueront de multiples réseaux et partenaires. Les interventions seront segmentées selon les types d'utilisateurs ou de bénéficiaires des FA (approche par genre, ciblage des personnes prenant les décisions d'achat au sein du ménage etc.)

#### **Activités 1.2.2 et 2.2.2 Appui à la création d'un environnement favorable au développement du marché**

Cette activité aura pour but d'aider à finaliser le cadre institutionnel du secteur des solutions de cuisson « propres », d'améliorer la coordination du secteur, et de développer des feuilles de route et des systèmes de suivi pour atteindre les objectifs climatiques. Elle aidera au développement de systèmes d'assurance qualité, en agissant sur les normes nationales de qualité des FA ou des combustibles, et sur les capacités de test des laboratoires. Elle soutiendra également le secteur au niveau national, en mettant

en place des capacités de formations et en collectant des données utiles. Différentes institutions sont impliquées dans cette activité, du niveau national au niveau régional.

### **3.3.3 Sous-composante 3 : Suivi du marché des FA et évaluation de l'impact du projet**

#### **Activités 1.3.1 and 2.3.1 Monitoring, vérification, et validation**

Dans chaque pays, une plate-forme commune de monitoring sera développée pour toutes les Entités d'Exécution et les Partenaires de Mise en Œuvre (voir section suivante pour la définition de ces termes).

#### **Activité 1.3.2 et 2.3.2 Evaluation d'Impact**

Le projet réalisera un suivi régulier du marché des FA pendant et après la durée du projet, afin de recueillir des données sur la transformation du marché. A cet effet, EnDev utilisera son propre système de monitoring, rapportage et vérification (MRV). Ce système de MRV fournit des données robustes sur les ventes et suit les progrès du projet, notamment à travers des réunions régulières et une consultation fréquente des producteurs, des distributeurs et des usagers. Le projet utilisera également un outil nommé le « EnDev Market Development Scorecard », qui est un indice composite permettant de mesurer l'évolution du marché. Ceci afin de comprendre le degré exact de développement du marché, et la progression vers son point d'inflexion, c'est-à-dire le point à partir duquel le marché sera autonome et pourra continuer à croître sans aide extérieure.

Le projet inclut des études de vérification des impacts du projet sur les réductions d'émissions de GES, mais aussi sur la santé, le genre et les autres co-bénéfices du projet :

- impacts du projet en termes d'adaptation, à partir d'une méthode d'indicateurs proxy ;
- évaluation des réductions de consommation de bois et charbon réellement obtenues par l'adoption de FA ;
- évaluation de la qualité des systèmes « cuisson-énergie » (méthodologie « CES » développée par EnDev) ;
- monitoring sensible au genre, comme défini dans le Plan d'Action Genre ;
- monitoring E&S, comme défini dans l'ESMP.

Enfin, le projet sera soumis à des évaluations externes, à mi-parcours et en fin de projet, incluant des enquêtes de terrain sur les impacts sur le genre.

## **3.4 Description spécifique des activités pour le Kenya (Composante 1)**

Les paragraphes ci-après complètent la description générique des activités, donnée précédemment, avec des éléments qui seront spécifiques au Kenya.

### **3.4.1 Sous-composante 1.1 : Renforcement de la filière de production et de distribution des FA au Kenya**

#### **Activity 1.1.1 Amélioration du niveau de professionnalisation des producteurs**

Le projet fera passer 52 entrepreneurs locaux de la catégorie artisanale à la catégorie professionnelle, et 18 de la catégorie professionnelle à la catégorie « business class ». Le projet aidera également à l'établissement de 20 nouveaux centres de production dans des zones cibles précédemment non desservies. Le projet améliorera la productivité et stimulera l'innovation de tous les producteurs.

Outre cette aide aux producteurs, le projet engagera un certain nombre d'universités comme Centres d'Innovation pour les Foyers Améliorés, de façon à ce qu'elles collaborent avec les producteurs dans

l'amélioration de la performance technique des FA. Ces améliorations concerneront l'efficacité thermique, la sécurité, la durabilité, la qualité des matériaux, l'esthétique etc. Dans ce cadre, on travaillera également à la conception de nouvelles machines-outils pour la fabrication des foyers. Enfin, EnDev Kenya travaillera au développement de prototypes, comme indiqué ci-dessous.

**Figure 9. Kenya: approche de transformation du marché**

| Catégorie                                          | Avant le projet GCF | Transformation                                                | En fin de projet GCF |
|----------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------|
| « Business class »<br>(plus de 1000 FA par mois)   | 2                   | Soutien aux producteurs en vue d'une croissance autonome      | 20                   |
| « Professionnelle »<br>(de 100 à 1000 FA par mois) | 26                  | Faire passer 18 artisans professionnels au statut supérieur   | 60                   |
| « Artisanale »<br>(mois de 100 FA par mois)        | 102                 | Faire passer 52 artisans au statut supérieur                  |                      |
|                                                    |                     | Améliorer la productivité des producteurs artisanaux          | 30                   |
|                                                    |                     | Estimation du nombre d'artisans ne souhaitant pas participer  | 20                   |
| Nouveaux<br>(jusqu'à 1000 FA par mois)             |                     | Nouveaux centres de production (artisanaux ou professionnels) | 20                   |

**Figure 10. Prototypes en cours de développement au Kenya**

|                                                                                     |                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |
| <b>Prototype de foyer charbon métal</b>                                             | <b>Prototype de foyer charbon céramique</b>                                         |

#### **Activité 1.1.2 Extension des réseaux de distribution et de vente au détail**

Dans la filière de distribution, outre les activités décrites dans l'approche générique, on offrira des formations aux 4000 LMEs existants (installateurs, grossistes et vendeurs au détail), ainsi qu'à 2000 nouveaux LME, notamment dans les zones non desservies.

#### **Activité 1.1.3 Facilitation de l'accès au crédit aux producteurs de FA**

*Voir description générique.*

### **3.4.2 Sous-composante 2 : Amélioration de la demande et de l'environnement du marché des FA au Kenya**

#### **Activité 1.2.1 Renforcement de la communication et de la sensibilisation sur les avantages des FA**

Pour cette activité, le projet travaillera notamment en étroite collaboration avec le « Clean Cooking Association of Kenya » (CCAK), l'association pour des modes de cuisson propres, ainsi qu'avec le Ministère de l'Energie et le Ministère de l'Environnement, à la fois au niveau national et au niveau du comté. Le projet s'appuiera aussi sur les réseaux existants de volontaires communautaires pour la santé, les associations communautaires pour la forêt, les fonctionnaires locaux du Ministère de la Forêt, les associations locales de gestion de l'eau, ainsi que les groupes de femmes. Le projet travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements au niveau de chaque Comté pour la mise en place des campagnes de terrain.

#### **Activité 1.2.2 Appui à la création d'un environnement favorable au développement du marché**

Pour cette activité également, le projet soutiendra et renforcera le « Clean Cooking Association of Kenya » (CCAK), l'association pour des modes de cuisson propres, en collaboration avec les organisations étatiques et le privé. Le projet soutiendra le Ministère de l'Environnement et de la Forêt (le MoEF), où se trouve la Direction du Changement Climatique, dans le suivi des objectifs des NDC pour le secteur de la cuisson domestique. Le projet soutiendra également le Ministère de la Santé (MoH) dans le renforcement des normes de qualité de l'air dans les habitations.

EnDev Kenya travaillera à la finalisation et à l'application de la réglementation du secteur, en collaborant avec la Commission de Régulation de l'Energie et avec KEBS, le Bureau Kenyan des Standards, dans l'objectif de produire un label qualité pour les FA. Les capacités de test des FA dans le pays seront améliorées, auprès des centres techniques existants, en permettant au Kenya Industrial Research Institute (KIRDI) de devenir un laboratoire de référence au Kenya et dans la région, et enfin en soutenant l'établissement de nouveaux centres de tests auprès d'instituts de recherche existants.

### **3.4.3 Sous-composante 3 : Suivi du marché des FA et évaluation de l'impact du projet au Kenya**

*Voir description générique.*

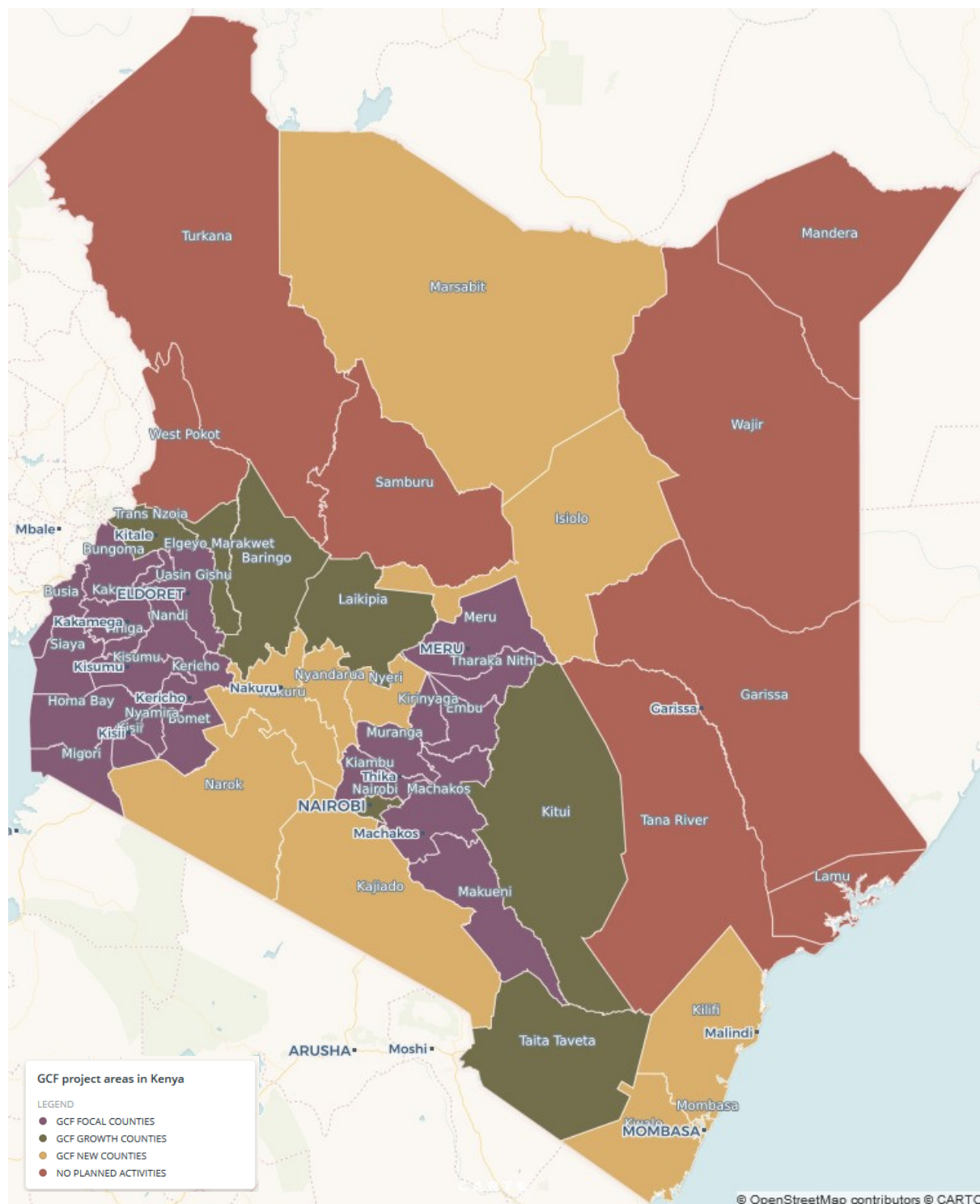
#### **3.4.1 Couverture géographique – Kenya**

Le projet :

- renforcera ses activités dans les 22 Comtés déjà couverts par EnDev: Kakamega, Bungoma, Busia, Vihiga, Nandi, Uasin Gishu, Homabay, Kisumu, Migori, Bomet, Kericho, Siaya, Kisii, Nyamira, Kirinyaga, Meru, Tharaka Nithi, Kiambu, Muranga, Embu, Makueni, Machakos ;
- s'engagera dans sept « Comtés en croissance » où une première approche a déjà été initiée : Trans Nzoia, Elgeyo Marakwet, Nakuru, Nyandarua, Kajiado, Laikipia, Nyeri;
- s'engagera dans huit nouveaux Comtés, jusqu'ici non desservis ou sous-desservis: Marsabit, Kilifi, Kwale, Baringo, Taita Taveta, Isiolo, Kitui, Narok
- enfin, pourra s'engager dans les nouveaux Comtés suivants si la sécurité le permet : Samburu, West Pokot, Lamu, Wajir, Mandera, Turkana, Tana River, Garissa.



Figure 11. Couverture géographique du projet au Kenya



### 3.5 Description spécifique des activités pour le Sénégal (Composante 2)

Les paragraphes ci-après complètent la description générique des activités donnée précédemment avec des éléments qui seront spécifiques au Sénégal.

#### 3.5.1 Sous-composante 2.1 : Renforcement de la filière de production et de distribution des FA au Sénégal

##### **Activité 1.1.1 Amélioration du niveau de professionnalisation des producteurs**

Le projet fera passer environ 57 entrepreneurs locaux de la catégorie artisanale à la catégorie professionnelle, et 22 de la catégorie professionnelle à la catégorie « business class ». Le projet améliorera la productivité et stimulera l'innovation de tous les producteurs.

La distribution des kits de professionnalisation aux producteurs artisanaux se fera en deux étapes, et sera mise en œuvre avec l'intervention des Chambres de Métiers.

Figure 12. Approche de transformation du marché au Sénégal

| Catégorie                                          | Avant le projet GCF | Transformation                                                                                       | En fin de projet GCF |
|----------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| « Business class »<br>(plus de 1000 FA par mois)   | 3                   | Soutien aux producteurs qui fournissent les marchés non desservis ou sous-desservis                  | 25                   |
| « Professionnelle »<br>(de 100 à 1000 FA par mois) | 25                  | Faire passer 22 artisans professionnels au statut supérieur                                          | 60                   |
| « Artisanale »<br>(moins de 100 FA par mois)       | 229                 | Faire passer 57 artisans au statut supérieur<br>Améliorer la productivité des producteurs artisanaux | 172                  |

##### **Activité 2.1.2 Extension des réseaux de distribution et de vente au détail**

Le projet aidera 650 distributeurs ("LME" ou « entrepreneurs du dernier kilomètre ») à travers toutes les régions du Sénégal, de façon à améliorer l'accès des ménages ruraux aux Foyers Améliorés. A cet effet, ils recevront des formations et une aide aux investissements de départ (voir description générique).

Le projet visera tout particulièrement à développer le marché des FA dans six régions auparavant très peu desservies, et qui ont actuellement les ventes les plus faibles du pays. A cet effet, le projet soutiendra différents acteurs et modèles de distribution, notamment les marchands de détail, les grossistes, y compris multi-marques, les micro-franchises, les partenaires du secteur associatif, et les ventes aux institutions (écoles, administrations etc.)

Le projet sélectionnera des jeunes dans les villages ruraux afin qu'ils démarrent une activité de vente de FA dans leur communauté, comme LME. Ils recevront une formation, du matériel de marketing, et des petites primes de résultats, afin de démarrer leur activité. Ces LME couvriront le manque qui existe

actuellement entre les fournisseurs de FA des marchés hebdomadaires et les communautés rurales. Une façon essentielle de relier les ménages ruraux aux marchés des FA sera l'engagement des groupes de femmes. Ces groupes existent dans la plupart des villages, et mettent souvent en place des « tontines » qui permettent aux femmes, notamment aux femmes chefs de ménage, d'accéder à la microfinance grâce à la solidarité du groupe.

Les distributeurs pourront recevoir des primes s'ils atteignent certains objectifs prédéfinis. Le projet s'adressera au minimum à la moitié des 15 000 villages du Sénégal, à travers les autorités de village, afin de sensibiliser et convaincre les groupes de femmes de devenir des distributeurs de FA à la fois pour leurs membres et pour les personnes extérieures. Le projet intensifiera sa collaboration avec les associations de femmes afin de mieux atteindre les populations les plus pauvres dans les villages.

#### **Activité 1.1.3 Facilitation de l'accès au crédit aux producteurs de FA**

*Voir description générique.*

### **3.5.2 Sous-composante 2 : Amélioration de la demande et de l'environnement du marché des FA au Sénégal**

#### **Activité 2.2.1 Renforcement de la communication et de la sensibilisation sur les avantages des FA**

Au Sénégal, le projet s'attachera à étendre le marché des consommateurs informés jusque dans les six régions du Sud et de l'Est du pays où il n'est pas intervenu jusqu'ici. Les deux tiers environ de la production de FA est diffusée dans les zones urbaines, et les zones rurales ne sont pas encore sensibilisées aux avantages des FA. La moitié de la population vit dans environ 15 000 villages en zone rurale. Un effort important est requis pour atteindre ces 8 millions de personnes. L'expérience passée d'EnDev montre que ces communautés, principalement agricoles, préfèrent une interaction directe et personnelle.

Le projet développera et mettra donc en œuvre des méthodes de sensibilisation spécifiques, adaptées à ce public. La sensibilisation sera faite en particulier à travers des associations de femmes (dans 8 000 villages) et sur 1500 marchés hebdomadaires ruraux. Dans les six nouvelles régions, on organisera 500 caravanes, avec des démonstrations d'utilisation de FA, des spectacles et de la musique.

Le projet intensifiera le recours aux média publics et privés, nationaux et locaux, pour la sensibilisation. Il établira aussi des partenariats avec d'autres projets qui travaillent sur le terrain, issus de secteurs connexes comme la santé, la sécurité alimentaire ou la nutrition.

#### **Activité 2.2.2 Appui à la création d'un environnement favorable au développement du marché**

Le projet travaillera de façon rapprochée avec les administrations pertinentes, afin d'échanger des informations, et de mettre en place conjointement le système de monitoring du projet, et d'apporter son aide à la mise en place du système de MRV (Mesure, Rapportage et Vérification) national pour le NDC. Il apportera également une assistance au Gouvernement du Sénégal dans le développement d'un plan d'investissement pour le secteur de l'énergie domestique. A cet effet, le projet se mettra en relation avec la communauté des bailleurs potentiels, afin de favoriser leur implication.

Au Sénégal, le projet organisera également des séminaires annuels (en anglais « stove camps ») qui permettront à tous les acteurs du secteur, publics ou privés, de partager leurs expériences, échanger leurs connaissances et favoriser le déploiement des innovations. Les aspects d'intégration du genre seront également abordés lors de ces séminaires.

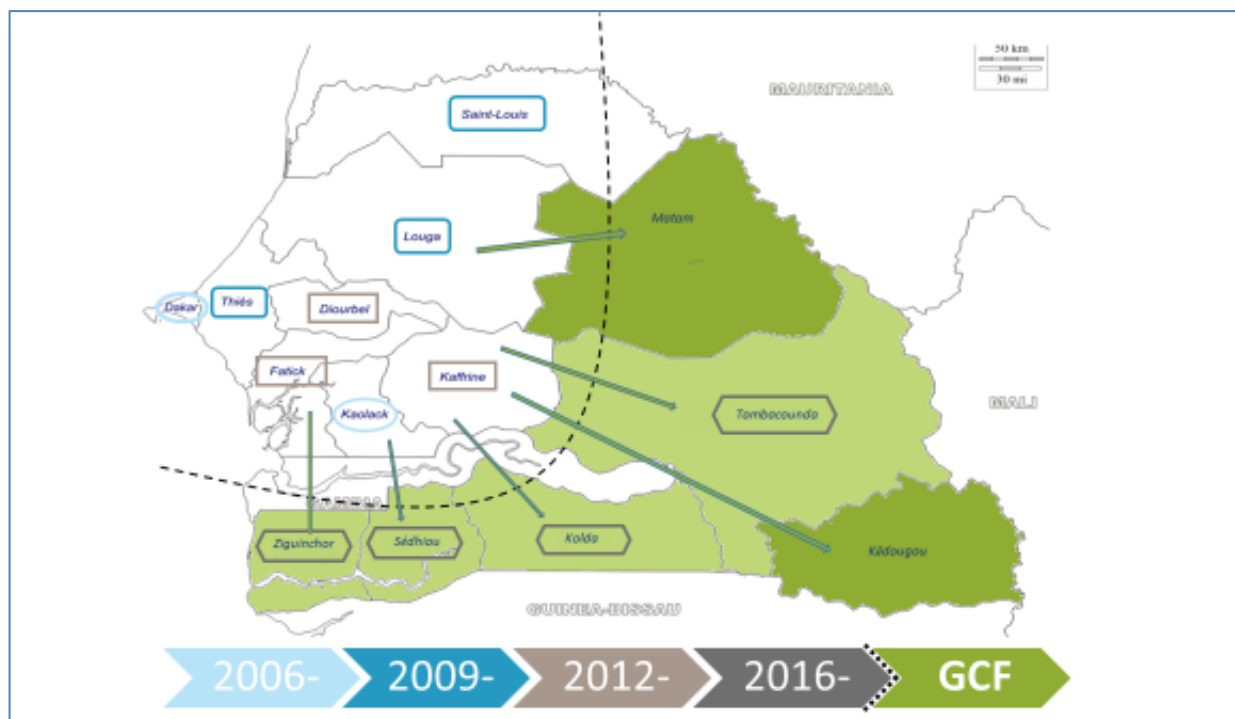
### 3.5.3 Sous-composante 3 : Suivi du marché des FA et évaluation de l'impact du projet au Sénégal

Voir description générique.

### 3.5.4 Couverture géographique – Sénégal

Les projets de référence EnDev ont déjà établi des systèmes d'offre et de demande dans 8 des 14 régions du Sénégal. Récemment, EnDev a commencé à développer les premiers systèmes d'offre et de demande dans quatre régions supplémentaires : Ziguinchor, Sédhiou, Kolda et Tambacounda. Mais les ventes y sont encore faibles, et la structure du marché y reste fragile. Le projet GCF permettra d'étendre et de renforcer le marché des FA dans ces quatre régions, ainsi que dans les deux régions restantes, où il n'existe pas encore de marché. L'objectif du projet est d'atteindre un volume minimum annuel de ventes de 10 000 FA dans chacune des 14 régions du Sénégal.

Figure 13. Couverture géographique du projet au Sénégal



### **3.6 Composante 3 : Amélioration des connaissances sur les énergies de cuisson propres et leur contribution à la réalisation des objectifs d'atténuation ou d'adaptation aux changements climatiques**

La composante globale 3 utilisera les connaissances et l'expérience produites par les composantes 1 et 2 pour améliorer la compréhension du fonctionnement des stratégies de transformation du secteur des FA, ainsi que de la contribution de telles stratégies peuvent apporter à la réalisation des NDC. A cet effet, la composante comporte deux activités :

#### **Activité 3.1 : Connaissance du marché des FA dans les pays pilotes**

Cette activité consiste à compiler les données produites au niveau national par les composantes 1 et 2, notamment sur les résultats et les impacts du projet, en s'attachant en particulier à améliorer la connaissance sur les impacts du secteur de la cuisson domestique sur les émissions de GES, ainsi que sur ses possibilités d'adaptation.

Pour cette activité, le projet collaborera avec la Banque Mondiale, l'Alliance pour une Cuisson Propre, et d'autres partenaires, afin d'évaluer les approches et de comparer leur efficacité, et d'identifier les meilleures pratiques dans le domaine. Un guide sera développé pour disséminer ces bonnes pratiques.

#### **Activité 3.2 : Partage des expériences et des connaissances**

Cette activité consiste à partager les connaissances avec les acteurs globaux et nationaux du secteur de la cuisson domestique, et à identifier des partenaires qui pourraient poursuivre et étendre la mise en œuvre de l'approche du projet, soit dans les mêmes pays, soit dans d'autres pays au contexte similaire.

A cet effet, le projet s'appuiera sur les partenariats existants d'EnDev avec les initiatives internationales du secteur, comme la « Global Alliance for Clean Cookstoves » (Alliance Globale pour une Cuisson Propre, GACC), « Sustainable Energy for All » (SE4All), le programme ESMAP de la Banque Mondiale (« Energy Sector Management Assistance Program », programme d'assistance à la gestion du secteur de l'énergie), et le Partenariat Afrique-Union Européenne pour l'Energie (« Africa-EU Energy Partnership », AEEP). Le projet développera son plan d'action pour le partage des connaissances avec ces partenaires.

### **3.7 Organisation prévue pour la mise en œuvre du projet**

L'organisation prévue pour la mise en œuvre du projet comportera une structure générale de gouvernance, des Entités Exécutrices pour chaque pays, et des partenaires de mise en œuvre complémentaires.

#### **3.7.1 Structure de gouvernance du projet**

##### **Comité Directeur**

Pour sa gouvernance générale, le projet s'appuie sur la structure existante d'EnDev, à savoir son Comité Directeur. Les membres de ce Comité sont les représentants du Directorate-Général pour la Coopération Internationale du Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères (MFA NL), le Ministère Fédéral Allemand pour la Coopération Economique et le Développement (BMZ), l'Agence Norvégienne de Coopération et de Développement (NORAD), le Département pour le Développement International du Royaume-Uni (DFID), l'Agence Suisse de Développement et de Coopération (SDC) et l'Agence Suédoise pour la Coopération Internationale et le Développement (SIDA). Ce comité se réunit deux fois par an. GIZ est invité à ces réunions afin de rendre compte régulièrement de l'impact des projets, des résultats, et des progrès de la mise en œuvre.

### **Comités d’Orientation du Projet (COP) (« Project Advisory Board »)**

Les Comités d’Orientation (COP) orienteront la mise en œuvre des projets dans les deux pays. Au Kenya, ce Comité existe ; au Sénégal, il doit encore être formé. Les membres du COP sont les représentants des institutions désignées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4. Membres du Comité d’Orientation du Projet**

| Kenya                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Sénégal                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de l’Energie (MoE)</li> <li>Ministère de l’Environnement et de la Forêt</li> <li>Ministère de l’Agriculture</li> <li>Ministère de la Santé</li> <li>Direction du Changement Climatique (CCD)</li> <li>Conseil des Gouverneurs (représentant les comtés où le projet est actif)</li> <li>SNV</li> <li>GIZ</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère du Pétrole et de l’Energie (MPE)</li> <li>Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD)</li> <li>Ministère des Finances (MdF)</li> <li>Direction du Changement Climatique (CCD)</li> <li>Directeur Pays de GIZ</li> </ul> |

Les Comités d’Orientation se réunissent deux fois par an. Ils auront notamment comme tâches :

- de garantir la durabilité du projet, et de vérifier qu’il s’adresse bien aux personnes les plus vulnérables, et prend en compte l’intégration du genre ;
- de revoir et commenter les plans de travail annuels, les rapports annuels et les audits ;
- de garantir la synergie et la cohérence du programme avec l’évolution des contextes nationaux et internationaux, notamment en termes de planification de l’adaptation
- vérifier la conformité du projet avec la politique E&S du GCF et les objectifs du Plan d’Action Genre
- appuyer la coordination des activités de projet entre les différents ministères sectoriels, comme entre les secteurs public, privé et la société civile.

NB. On notera que l’Autorité Nationale Désignée pour l’UNFCCC (AND) pour le Kenya est le Trésor National ; l’AND pour le Sénégal est le MEDD.

### **Comité de Coordination du Projets (CCPs)**

Les Comités de Coordination du Projets (CCPs) s’établissent à un niveau opérationnel. Leurs membres dont les représentants des Entités Exécutrices du projet.

**Tableau 5. Membres des Comités de Coordination du Projet (CCPs)**

| Kenya                                                                                                                                                                                                                                 | Sénégal                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>GIZ/EnDev (Entité Exécutrice principale, avec un mandat de coordination et de prise de décision)</li> <li>SNV</li> <li>Ministère de l’Energie</li> <li>Banque Mondiale<sup>10</sup></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>GIZ/EnDev (Entité Exécutrice principale, avec un mandat de coordination et de prise de décision)</li> <li>EE – Unités de Gestion Régionales</li> </ul> |

<sup>10</sup>La Banque Mondiale va mettre en œuvre un projet GCF de diffusion de foyers améliorés dans les zones défavorisées du Kenya, complémentaire au projet EnDev



Les CCPs se réunissent tous les mois, et ont les responsabilités suivantes :

- S'assurer que tous les EEs ont une compréhension commune de la stratégie de transformation du secteur des FA dans les deux pays
- Synchroniser la mise en œuvre de la stratégie, de façon à ce que l'offre et la demande croissent simultanément
- Définir, suivre et coordonner les plans de travail des différentes entités
- S'assurer que les budgets et les plans de travail sont suivis, et évaluer l'avancement du projet
- Identifier et résoudre les problèmes
- Suivre la conformité aux normes environnementales, sociales et fiduciaires, ainsi que la mise en œuvre du PGES et du Plan d'Action Genre (PAG), et piloter la révision de ces plans si nécessaire
- Identifier les questions à porter à l'attention des PAB ou à celle des responsables politiques
- Valider les termes de référence des études et le recrutement des experts
- Evaluer le processus de monitoring et les résultats
- Préparer le reporting pour les COPs et pour la gouvernance générale du projet.

### **3.7.2 Entités exécutrices pour le Kenya**

Les Entités Exécutrices s(EE) du projet au Kenya seront le Ministère de l'Energie (MoE), l'organisation de coopération néerlandaise SNV (voir description ci-après), ainsi que GIZ/EnDev Kenya. GIZ/EnDev Kenya sera responsable des tâches suivantes :

#### **Coordination sectorielle**

- Organisation du Comité de Coordination du Projet
- Consultation régulière du Comité d'Orientation du Projet
- Coordination des activités de conseil institutionnel, documents de politique
- Contribution au développement de la réglementation et des standards sur les FA
- Coordination de la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation

#### **Professionnalisation des producteurs de FA**

- (Co-)Investissement dans le matériel de production
- (Co-)Investment dans le matériel de distribution
- Développement des compétences pour l'accès au crédit
- Formations techniques, formations en gestion d'entreprise, et coaching
- Suivi E&S des producteurs
- Activités d'assurance qualité et de labellisation

Le Ministère de l'Energie du Kenya (MoE) dispose de 16 centres et 160 fonctionnaires à travers le pays. Il est le partenaire institutionnel principal d'EnDev. Le MoE a l'expérience suivante dans le secteur des FA :

- Formation des artisans à travers les 16 « centres pour l'énergie »
- Développement des normes pour les FA (action réalisée par le Bureau Kenyan des Standards, KEBS)
- Développement de la réglementation pour les FA
- Présidence du Comité Interministériel sur les méthodes de cuisson propres

Le MoE sera responsable des actions suivantes:

- Présidence du Comité d’Orientation du Projet
- Finalisation et mise en œuvre des politiques et réglementations s’appliquant au secteur à travers les 47 gouvernements de comté
- Actions de sensibilisation : préparation de messages, et coordination de la stratégie à travers les gouvernements des comtés et les associations locales
- Mise en œuvre de mesures de sensibilisation et de démonstration des FA à travers les 16 « centres pour l’énergie »
- Contribution à la formation des producteurs et distributeurs
- Fourniture de la plateforme de coordination, de collaboration et de partage des connaissances entre les deux projets GCF de GIZ et de la Banque Mondiale.

SNV (“Stichting Nederlandse Vrijwilligers”) est une organisation de développement à but non lucratif. SNV travaille au Kenya dans le programme GIZ/EnDev depuis 2012. SNV met en œuvre un projet de coordination du secteur de la cuisson domestique au Kenya, et soutient l’Alliance pour des modes de cuisson propres, CCAK. SNV a établi une collaboration avec des banques, des organismes de micro-finance et d’autres institutions financières pour l’accès à la finance. SNV sera responsable des activités suivantes :

- Formation pour l’accès aux crédits
- Contribution aux actions de sensibilisation et de marketing
- Formation technique et de gestion pour les distributeurs

### **3.7.3 Entités exécutrices pour le Sénégal**

Au Sénégal, les EEs sont GIZ/EnDev Sénégal, et plusieurs grandes ONG pour les interventions régionales.

Les interventions nationales seront mises en œuvre par GIZ/EnDev Sénégal en tant qu’Entité Exécutrice principale du projet. Ceci comprend les activités de professionnalisation de la production de FA, de distribution à grande échelle, ainsi que les mesures d’amélioration de la coordination du secteur.

GIZ/EnDev Sénégal aura notamment les responsabilités suivantes:

#### **Coordination sectorielle**

- Information des ministères concernés
- Réunions des acteurs du secteur, notamment lors du séminaire annuel (« stove camp »)
- Conseil institutionnel, préparation de documents de politique et d’études
- Développement et application du système de monitoring pour le secteur des FA et sa contribution aux NDC
- Campagnes nationales dans les media

#### **Professionnalisation des producteurs de FA**

- (Co-)Investissement dans le matériel de production et de distribution
- Formations techniques sur la production et sur l’organisation des ateliers
- Amélioration de la conception des FA, des processus de production, des matériaux et des outils
- Suivi E&S des producteurs
- Formations en gestion d’entreprise, et coaching
- Développement des compétences pour l’accès au crédit

Afin d’atteindre la majorité de 15 000 villages dans les 14 régions du Sénégal, GIZ/EnDev regroupera ces régions groupées (“clusters” en anglais) de 2 à 5 régions. Dans ces grandes régions, les activités de projet

seront mises en œuvre par des ONG qui auront des fonctions d'Entité Exécutrice, et par GIZ. Les EE ont été sélectionnées par GIZ et le Ministère du Pétrole et des Energies à travers un appel d'offres. Elles ont été soumises à une vérification préalable de leurs capacités (« due diligence »).

- ENDA ENERGIE existe depuis environ 30 ans au Sénégal, et travaille sur l'accès à l'énergie, le changement climatique, la lutte contre la désertification, et le genre dans le secteur de l'énergie.
- ENDA ECOPOP a 25 ans d'expérience en bonne gouvernance dans les zones rurales du Sénégal. L'ONG travaille avec les autorités locales à l'amélioration de la qualité de leurs services aux communautés.
- CONCEPT travaille au Sénégal depuis 20 ans. L'ONG est active dans 6 régions pour le développement d'initiatives de terrain, le renforcement des expertises, et la reconnaissance et la participation de tous les acteurs dans le choix des politiques et projets de développement.

Ces EEs, responsables au niveau supra-régional, assureront la supervision et l'engagement de sous-traitants pour la réalisation des activités suivantes, par contrats de services :

- Campagnes de sensibilisation (démonstrations de cuisson, spectacles de théâtre, travail auprès des autorités locales etc.)
- Distribution locale (LMEs, marchés locaux, groupements de femmes)

#### **3.7.4 Partenaires complémentaires**

Dans les deux pays, des partenaires complémentaires ont été identifiés pour la mise en œuvre d'activités précises ou de contrats financiers, dans le cas où les EE ne réaliseraient pas ces activités eux-mêmes :

- organismes de recherche appliquée : assurance qualité, innovations, séminaires
- instituts de formation : toutes les formations, y compris environnement et social
- instituts de (micro-)finance : accès au crédit, formations
- fournisseurs d'outils et de machines : production locale d'outils et équipement pour les producteurs, ou approvisionnement
- ONG : utilisation des réseaux d'ONG travaillant dans des domaines connexes tels que la santé et la nutrition, pour mieux atteindre les ménages ruraux.

Figure 14. Organisation du projet (en anglais – pour les acronymes, voir Tableau 4. et Tableau 5. )

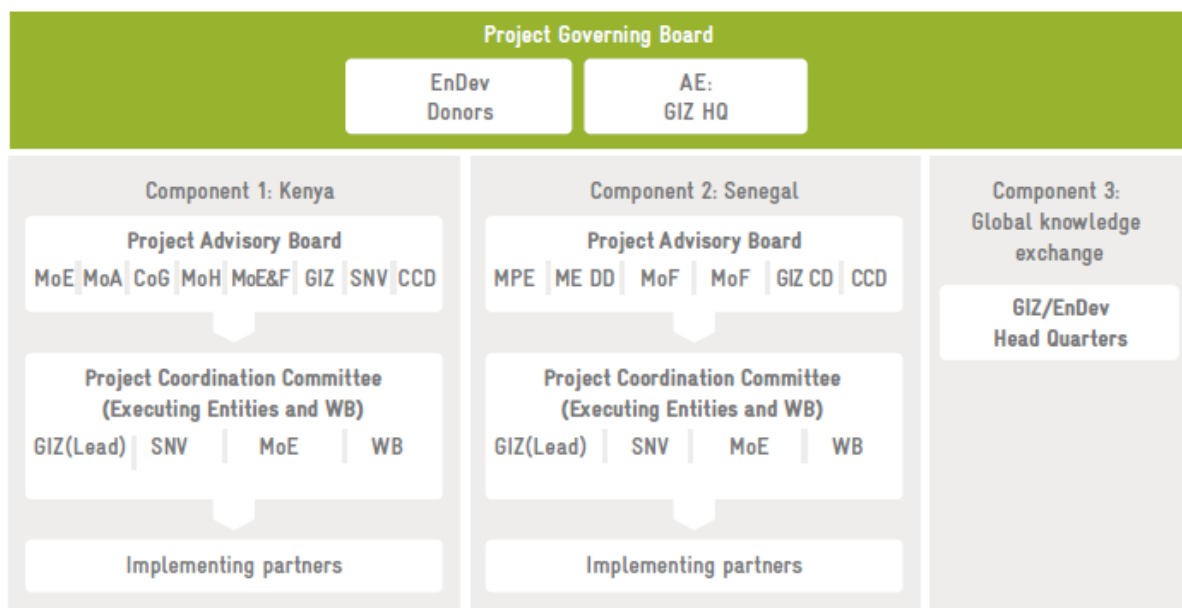
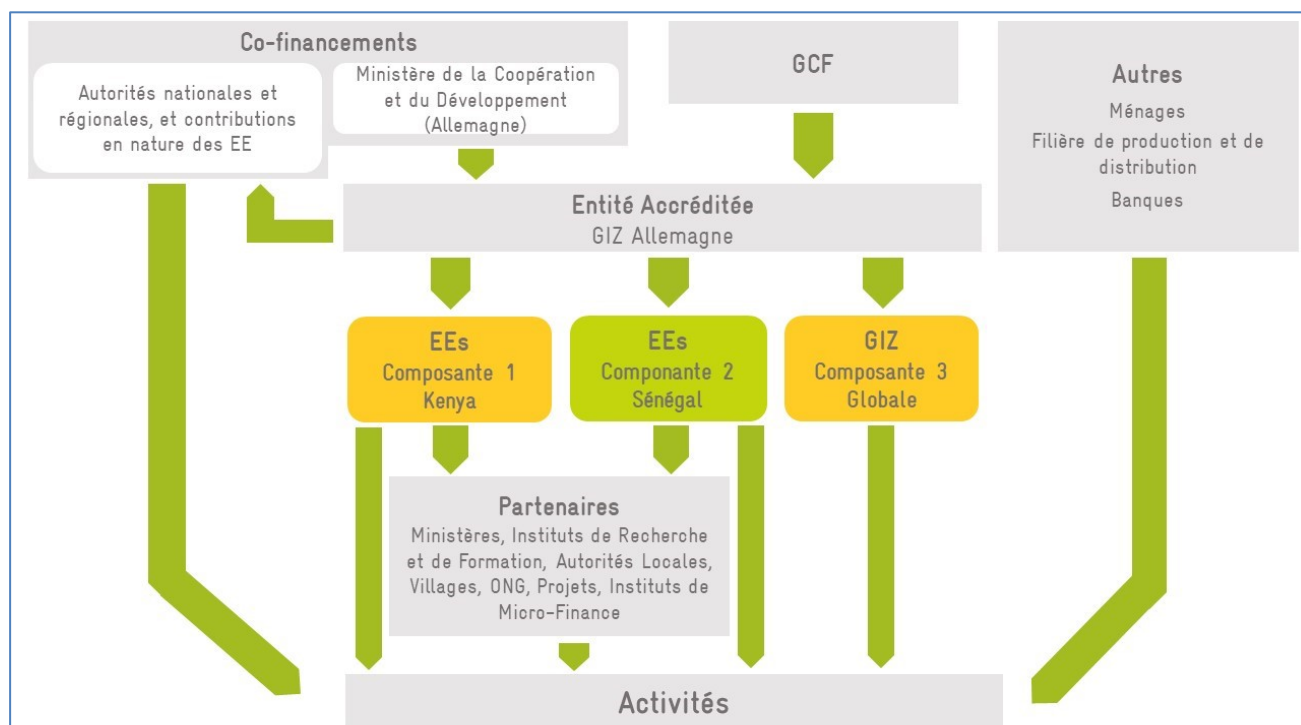


Figure 15. Flux de financement



### 3.8 Impacts directs du projet

L'impact direct du projet sera la mise en place d'une croissance durable du marché des foyers améliorés. Un modèle économique a été développé afin d'estimer la croissance que le marché pourrait atteindre, en modélisant la façon dont les producteurs aidés pourraient augmenter leur production à l'aide des formations, des améliorations de process, et de l'équipement co-financé par le projet.

Il résulte de ces estimations qu'au Kenya, les interventions du projet devraient résulter en une croissance continue du marché des FA de 36% par an sur la période 2020-2024, et encore 10% par an après la fin du projet, sur la période 2025-2030.

Au Sénégal, les interventions du projet devraient résulter en une croissance continue du marché des FA de 24% par an sur la période 2020-2024, et encore environ 11% par an après la fin du projet, sur la période 2025-2030.

Le projet permettra de réaliser, en 5 ans, un volume total de ventes de 1,91 millions de FA au Kenya, et 0,95 millions au Sénégal, en sus des ventes prévues dans le scénario de référence (c'est-à-dire en sus des FA qui seraient vendus sur la même période en l'absence d'intervention). Les ventes continueront à augmenter après la fin du projet, et atteindront en 2030 un total de 9,2 millions de FA additionnels vendus au Kenya, et 4,7 millions au Sénégal.

**Tableau 6. Ventes cumulées de FA, avec et sans projet. Source: étude de faisabilité de GIZ de Décembre 2018**

|                | Etat initial | Ventes pendant le projet GCF |           | Ventes après le projet GCF |            | Cumul depuis 2017 |
|----------------|--------------|------------------------------|-----------|----------------------------|------------|-------------------|
|                | 2017         | 2020                         | 2024      | 2025                       | 2030       |                   |
| <b>KENYA</b>   |              |                              |           |                            |            |                   |
| Sans projet    | 4 010 000    | 4 262 000                    | 5 402 459 | 5 724 082                  | 7 590 110  | 3 580 110         |
| Avec projet    | 4 010 000    | 4 336 400                    | 7 321 679 | 8 549 962                  | 16 798 632 | 12 788 632        |
| Différence     |              | 74 400                       | 1 919 220 | 2 825 880                  | 9 208 522  | 9 208 522         |
| <b>SENEGAL</b> |              |                              |           |                            |            |                   |
| Sans projet    | 1 000 000    | 1 203 000                    | 2 045 910 | 2 264 599                  | 3 408 242  | 2 408 242         |
| Avec projet    | 1 000 000    | 1 248 000                    | 2 996 013 | 3 646 833                  | 8 145 866  | 7 145 866         |
| Différence     |              | 45 000                       | 950 103   | 1 382 234                  | 4 737 624  | 4 737 624         |

Ce tableau montre que le projet permettra au volume cumulé des ventes d'atteindre (en comptant les ventes actuelles) :

- 16,8 millions de FA au Kenya, soit 107% de l'objectif des NDC qui est de 15,7 millions
- 8,1 millions de FA au Sénégal, c'est-à-dire environ l'objectif des NDC qui est de 8,4 millions.

L'étude de faisabilité du projet calcule également, avec des hypothèses minimalistes, que :

- chaque FA au bois permet d'économiser, sur sa durée de vie qui est au minimum de 2 à 3 ans, de 260 à 480 kg de biomasse de bois par an, comparé à la cuisson traditionnelle sur feu ouvert ;
- chaque FA au charbon permet d'économiser de 1 310 à 1 500 kg de biomasse de bois par an, comparé à un foyer au charbon simple.

Au total, le projet éviterait donc la consommation de 4,7 Mt (mégatonnes, ou millions de tonnes) de bois au Kenya d'ici à la fin du projet, et presque 22,6 Mt d'ici à 2030. Au Sénégal, les économies de bois de feu seraient d'au moins 1,4 Mt d'ici à la fin du projet, et 7 Mt d'ici à 2030.

On en déduit qu'au cours des 5 années de mise en œuvre du projet, les émissions de GES évitées se monteraient à 6,76 millions de tonnes-équivalent-CO<sub>2</sub> (MteqCO<sub>2</sub>), et encore 25,9 MteqCO<sub>2</sub> dans la « période d'influence » du projet jusqu'en 2030<sup>11</sup>, les hypothèses utilisées pour ces calculs étant pessimistes (voir le tableau ci-après, ainsi que la discussion des hypothèses dans la section **Error! Reference source not found.**).

En estimant la durée de vie des FA à 3,5 ans au Kenya et 2 ans au Sénégal (données observées sur les projets antérieurs), le projet permettra, d'ici à 2025, à 1,91 ménages supplémentaires, principalement ruraux, d'adopter ces foyers. Ces ménages représentent 11,23 millions de personnes, 605 000 millions de ménages dont le chef est une femme, et 5,57 millions d'enfants, à qui l'accès à des FA apportera des bénéfices directs sur la santé. Ces FA seraient ceux produits en sus des FA produits sans l'intervention du projet. Le tableau ci-dessous donne également les nombres de bénéficiaires du projet d'ici à 2030.

Les autres co-bénéfices du projet incluent l'emploi, un confort accru, un gain de temps, un pouvoir d'achat des ménages amélioré, une meilleure égalité entre les genres, ainsi que des bénéfices pour les personnes âgées et les personnes malades. Ces bénéfices seront détaillés dans l'évaluation E&S.

**Tableau 7. Résumé des bénéfices du projet. Source : GIZ, étude de faisabilité du projet du 20 Décembre 2018**

|                                                                    | Sénégal          | Kenya             | Total             |
|--------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Evitement d'émissions de GES, teqCO<sub>2</sub> (2020-2024)</b> | <b>1 454 736</b> | <b>5 300 980</b>  | <b>6 755 716</b>  |
| Evitement d'émissions de GES, teqCO <sub>2</sub> (2025-2030)       | 5 799 210        | 20 133 409        | 25 932 619        |
| <b>Total</b>                                                       | <b>7 253 945</b> | <b>25 434 389</b> | <b>32 688 335</b> |
| <b>Impact direct : pendant la durée du projet</b>                  |                  |                   |                   |
| Ménages bénéficiaires                                              | 315 719          | 1 595 607         | 1 911 327         |
| Personnes bénéficiaires                                            | 3 251 907        | 7 978 037         | 11 229 944        |
| Dont femmes                                                        | 1 609 282        | 3 911 351         | 5 520 633         |
| Part des bénéficiaires dans la population totale                   | 21%              | 16%               |                   |
| Ménages dont le chef est une femme                                 | 94 716           | 510 594           | 605 310           |
| Enfants                                                            | 1 420 736        | 4 148 579         | 5 569 315         |
| <b>Impact direct : après le projet jusqu'en 2030</b>               |                  |                   |                   |
| Ménages bénéficiaires                                              | 808 482          | 4 366 744         | <b>5 175 226</b>  |
| Personnes bénéficiaires                                            | 8 327 368        | 21 833 718        | <b>30 161 086</b> |
| Dont femmes                                                        | 4 120 993        | 10 704 303        | <b>14 825 296</b> |
| Part des bénéficiaires dans la population totale                   | 54%              | 45%               |                   |
| Ménages dont le chef est une femme                                 | 242 545          | 1 397 358         | <b>1 639 903</b>  |
| Enfants                                                            | 3 638 170        | 11 353 533        | <b>14 991 704</b> |

<sup>11</sup> Ces estimations sont celles de l'étude de faisabilité de Décembre 2018, calculées à partir de la Version 6 de la méthodologie du Mécanisme de Développement Propre (CDM en anglais) de l'UNFCCC. Dans la version finale du projet, c'est la Version 10 de la méthodologie qui a été utilisée, mais les changements qui en résultent sont mineurs, et ne sont pas de nature à modifier les conclusions de la présente évaluation.



## 4 Identification préalable des impacts potentiels (“screening”)

### 4.1 Exigences du GCF et normes applicables

L'évaluation E&S du projet a été réalisée conformément à la politique environnementale et sociale du GCF. A cette fin, les activités du projet ont été évaluées par rapport aux Normes Environnementales et Sociales du GCF, qui utilise comme normes provisoires les huit Normes de Performance (NP) environnementales et sociales de l'IFC, comme dans le tableau ci-dessous. Le GCF se réfère à ces normes comme « ESS » ou « Environmental and Social Standards », et le présent rapport utilise les deux acronymes NP ou ESS de façon indistincte.

Tableau 8. Normes E&S du GCF et de l'IFC

| Exigences interim du GCF | Normes de Performance E&S de l'IFC correspondantes                                          |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| ESS1                     | NP1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux          |
| ESS2                     | NP2 : Main-d'œuvre et conditions de travail                                                 |
| ESS3                     | NP3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution                  |
| ESS4                     | NP4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés                                             |
| ESS5                     | NP5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire                                  |
| ESS6                     | NP6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes |
| ESS7                     | NP7 : Peuples autochtones                                                                   |
| ESS8                     | NP8 : Patrimoine culturel                                                                   |

L'évaluation utilise également les huit Notes d'Orientation de l'IFC, correspondant à chacune des NP, ainsi que la Note d'Orientation sur les Intermédiaires Financiers. Tout au long de l'évaluation, une attention particulière a été apportée aux thèmes (i) du genre et (ii) des droits humains, qui apparaissent de façon transversale dans les ESS, et sont également cités dans des paragraphes additionnels de la politique environnementale et sociale du GCF.

Le projet a également été évalué par rapport au système GIZ de Sauvegardes et de Genre (S+G), qui inclut les éléments suivants :

- (i) sauvegarde sur l'environnement et le climat
- (ii) sauvegarde sur les droits humains
- (iii) sauvegarde sur le contexte et la sensibilité aux conflits
- (iv) impacts sur le genre et intégration du genre

L'Evaluation Environnementale et Sociale est une annexe de la proposition soumise au GCF. Afin d'assurer la conformité complète du projet aux exigences à la fois du GCF et de GIZ, une Evaluation de Genre a été réalisée pour le projet, qui a abouti à la préparation d'un Plan d'Action Genre (PAG). L'Evaluation de Genre et le Plan d'Action Genre constituent deux documents séparés qui seront diffusés sur le site web du GCF.

## 4.2 Identification préalable des impacts

Le tableau ci-dessous identifie, pour chacune des ESS, quels impacts négatifs et positifs pourraient être occasionnés par les différentes composantes du projet, et examine également si d'autres sujets doivent être pris en compte pour se conformer aux exigences E&S. On identifie ainsi, dans la colonne de droite, quels sujets requièrent un examen plus approfondi.

**Tableau 9. Identification préliminaire des impacts E&S et des sujets à approfondir**

| Exigence                                                                            | Identification                                                                                                                                                                                                                                                                                | Examen détaillé |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| ESS1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux | Les <u>impacts non-intentionnels négatifs</u> potentiels sont limités à des impacts mineurs de la production de FA                                                                                                                                                                            | X               |
|                                                                                     | La <u>capacité de gestion E&amp;S</u> des équipes GIZ/EnDev a été évaluée comme appropriée. Tous les partenaires du projet sont soumis à une vérification préalable, qui comprend une évaluation de leur capacité de gestion E&S.                                                             | X               |
|                                                                                     | EnDev a prouvé sa capacité à continuellement <u>engager les parties prenantes</u> dans ses projets de référence. La conception du projet GCF s'est appuyée sur des consultations approfondies avec les différents acteurs, et s'assure de la participation de tous les groupes de la société. | X               |
|                                                                                     | Au Kenya, les risques sécuritaires et de conflit nécessitent une évaluation détaillée.                                                                                                                                                                                                        | X               |
|                                                                                     | Le projet bénéficie aux <u>personnes pauvres et aux personnes vulnérables</u> . L'expérience de projets semblables montre que certains acteurs peuvent questionner l'approche « marché » du projet, par crainte que les ménages les plus pauvres n'aient pas accès aux FA sur le marché.      | X               |
|                                                                                     | Selon les exigences du GCF, l'implication potentielle <u>d'intermédiaires financiers</u> requiert d'évaluer leur capacité de gestion E&S                                                                                                                                                      | X               |
| ESS2 : Main-d'œuvre et conditions de travail                                        | L'évaluation selon NP2 est requise pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travailleurs engagés directement par les partenaires du projet (EE et fournisseurs de services)</li> <li>• Les travailleurs dans la filière de production</li> </ul>                                   | X               |
|                                                                                     | L'extraction de sable et d'argile se fait parfois dans des conditions de travail très risquées (cas de l'extraction artisanale en fond de rivière)                                                                                                                                            | X               |
|                                                                                     | Egalité des chances et non-discrimination : le projet offre des opportunités d'inclusion des personnes vulnérables dans le secteur des FA. L'égalité des genres dans l'emploi est traitée dans le Plan d'Action Genre (PAG).                                                                  |                 |
| ESS3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution         | En économisant le bois-énergie et en réduisant la fumée et les émissions de combustion, le projet a un impact positif significatif sur l'utilisation des ressources naturelles et la prévention de la pollution.                                                                              | X               |
|                                                                                     | Les activités de production de FA ont un impact limité sur l'utilisation des ressources naturelles, et génèrent peu de pollution.                                                                                                                                                             | X               |
|                                                                                     | L'extraction de matériaux des lits de rivière ou des zones côtières a un impact environnemental négatif potentiel.                                                                                                                                                                            | X               |

| Exigence                                                                                     | Identification                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Examen détaillé |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| ESS4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés                                             | <p>Le projet a un impact positif significatif sur la santé des ménages, en réduisant les émissions de fumée.</p> <p>La production des FA peut avoir un impact modéré sur les riverains, notamment par le bruit ou les émissions des fourneaux.</p> <p>Les risques d'accidents liés au transport des FA en grande quantité sont limités. Les FA seront produits le plus localement possible. Ce risque ne pourrait être géré que par des industriels capables d'inclure des exigences de sécurité dans leurs contrats avec des transporteurs.</p> |                 |
| ESS5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire                                  | Seuls des risques modérés sont à attendre, dans les cas où des producteurs étendraient leurs sites de production, et où cette extension toucherait des terres d'autres personnes. Une analyse détaillée est réalisée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | X               |
| ESS6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes | <p>Le projet a un impact positif très significatif sur la <u>conservation de la biodiversité</u>, en réduisant la pression sur les ressources forestières. On vérifiera que l'intensification de l'usage des FA ne risque pas d'intensifier l'usage de la biomasse comme combustible.</p> <p>Les impacts négatifs potentiels de l'extraction de matériaux sont examinés dans le cadre de l'ESS3.</p>                                                                                                                                             | X               |
| ESS7 : Peuples autochtones                                                                   | Des <u>peuples autochtones</u> vivent au Kenya et au Sénégal, et ne sont pas toujours reconnus que ce soit dans les politiques nationales ou en pratique. Le projet n'a pas a priori d'impact négatif sur ces peuples ; au contraire, il est susceptible de réduire la pression sur les ressources naturelles, et ainsi d'aider à préserver leurs espaces naturels vitaux et de réduire le potentiel de conflit.                                                                                                                                 | X               |
| ESS8 : Patrimoine culturel                                                                   | Peu de risques ; les équipes de projet seront formées aux exigences d'ESS8, qui ne devraient s'appliquer, conjointement à ESS5, qu'en cas d'extension de centres de production, ou en cas d'extraction de matériaux en rivière.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                 |

### 4.3 Catégorisation du projet selon le risque E&S

L'identification préalable des risques environnementaux et sociaux du projet n'a pas mis en évidence d'autres risques que ceux évoqués ci-dessus. Selon le système « Sauvegardes + Genre » de GIZ, le projet est automatiquement placé en catégorie de risque « B », en raison de la situation politique du Kenya. D'un point de vue strictement environnemental et social, et selon le système de catégorisation du GCF, le projet pourrait en principe être classé en C<sup>12</sup>. Cependant, la vaste couverture géographique du projet, le

<sup>12</sup>Dans le cadre de l'examen des risques et des impacts environnementaux et sociaux de l'investissement proposé, l'IFC utilise un système de classement environnemental et social afin de refléter l'ampleur des risques et des impacts. Les catégories établies stipulent également les exigences que doit suivre l'IFC en tant qu'institution aux fins de la divulgation d'informations conformément à sa Politique d'accès à l'information. Il s'agit des catégories suivantes :

- Catégorie A : Activités commerciales présentant des risques et/ou des impacts négatifs environnementaux ou sociaux potentiels significatifs, qui sont hétérogènes, irréversibles ou sans précédent.

contexte multiculturel et politique des deux pays, ainsi que le nombre de partenaires impliqués, rendent une évaluation détaillée de tous les risques E&S encore incertaine à ce stade. On prévoit donc de catégoriser le projet en B, avec la préparation d'un plan de gestion environnemental et social (PGES) complet.

- 
- Catégorie B : Activités commerciales présentant des risques et/ou des impacts négatifs environnementaux ou sociaux limités moins nombreux, généralement spécifique au site particulier, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation.
  - Catégorie C : Activités commerciales présentant des risques et/ou des impacts négatifs environnementaux ou sociaux minimes ou nuls.

## 5 Conformité aux réglementations du Kenya et du Sénégal

Toutes les activités du projet devront se conformer en tout point aux réglementations nationales, notamment sur l'emploi et sur l'environnement. Il sera de la responsabilité des producteurs aidés, notamment, ainsi que des partenaires intervenant sur le projet, d'être en règle avec la loi. Le responsable environnemental et social EnDev, dont le poste et les tâches sont définis dans le PGES, pourra les conseiller à cet effet si nécessaire.

### 5.1 Législation sur le travail

Le projet s'assurera que tous les travailleurs employés directement par les partenaires du projet ont des contrats et des conditions de travail satisfaisant au minimum aux lois nationales sur le travail. Pour les travailleurs engagés dans la filière de production, ou les employés des fournisseurs de services, la conformité aux exigences en matière d'emploi et de conditions de travail est traitée au paragraphe 6.5 « Emploi et conditions de travail dans la filière de production ».

### 5.2 Législation sur l'environnement

Les producteurs de FA sont soumis à la législation et aux normes de qualité environnementale nationales, par exemple aux normes de qualité d'air ou de bruit, et doivent disposer de toutes les autorisations environnementales requises pour l'exercice de leurs activités.

La création d'un nouveau centre de production, une extension importante d'un centre existant, ou l'ouverture d'une zone d'emprunt d'argile, peuvent selon les cas être soumises à autorisation ou à étude d'impact sur l'environnement (EIE). Même si l'activité en question n'est pas directement financée par le projet, tous les producteurs aidés devront être en conformité avec la législation nationale.

#### a) Au Kenya

Au Kenya, c'est l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (NEMA, National Environmental Management Agency) qui est responsable de l'attribution d'autorisations environnementales. NEMA octroie une série de permis et autorisations selon la loi kényane, qui incluent les autorisations sur les EIE, les rejets d'effluents, la gestion des déchets, et des permis pour, entre autres, l'extraction, la vente et le transport de sable.

La législation sur les EIE est inscrite dans le Règlement de 2003 sur les Etudes et les Audits d'Impact Environnemental (sachant qu'un nouveau règlement est en cours de rédaction). Les projets soumis à étude d'impact sont spécifiés dans l'annexe 2 de la loi environnementale EMCA (« Environmental Management and Coordination Act ») de 1999, modifié en 2015. Une EIE est requise notamment pour l'établissement de nouvelles industries de process ou manufacturières, y compris les usines de briques et de poterie *de grande taille*, ainsi que l'extraction à *grande échelle commerciale* de sable ou d'argile. D'après la législation kényane, une autorisation environnementale pourrait être requise pour les nouveaux producteurs, selon leur taille, mais probablement pas pour les extensions de site existants. Dans tous les cas, les producteurs de FA seront encouragés à informer NEMA de tout changement d'échelle de leur activité, ou de toute nouvelle construction, afin de vérifier si une autorisation est requise. Dans ce cas, NEMA octroierait un permis assorti de conditions, qui incluront au minimum la conformité aux normes de qualité en matière de bruit, qualité de l'air, déchets, et rejets dans l'environnement.

**b) Au Sénégal**

Au Sénégal, c'est le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) qui est responsable de l'attribution des autorisations en matière d'environnement. La législation sur l'environnement est transcrite dans le Code de l'Environnement, par la Loi N°2001-01 datée du 15 Janvier 2001.

Le système des "Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)"», couvre toutes les activités et établissement ayant un impact négatif potentiel sur l'environnement. On distingue les ICPE de classe 2 qui requièrent uniquement une déclaration, et les ICPE de classe 1 qui sont soumises à autorisation et requièrent généralement une EIE. Les producteurs de FA seront encouragés à informer le MEDD de tout changement d'échelle de leur activité, ou de toute nouvelle construction, afin de vérifier si une déclaration ou autorisation sont requises, et quelles sont les conditions d'exploitation de l'activité. Cependant, comme il n'y aura pas a priori de création de nouveaux grands centres de production au Sénégal, il est peu probable qu'une EIE soit requise pour l'un des producteurs impliqués dans le projet. Les producteurs devront en tout temps se conformer aux normes de qualité sénégalaises en matière de bruit, qualité de l'air, déchets, et rejets dans l'environnement.

**5.3 Emprunt de matériaux**

La législation sur l'extraction de sable et d'argiles, et son application aux activités du projet, est examinée dans le paragraphe 6.4.2 " Impact de l'emprunt de matériaux".



## 6 Evaluation des impacts et proposition de mesures d'atténuation

### 6.1 Évaluation et gestion des risques et des impacts E&S négatifs potentiels

#### 6.1.1 Objectif

La norme ESS1 « Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux » exige (i) une identification des impacts, risques et opportunités E&S du projet ; (ii) un engagement effectif des parties prenantes et (iii) une gestion de la performance environnementale et sociale tout au long de la vie du projet.

#### 6.1.2 Identification des impacts environnementaux et sociaux

La présente évaluation E&S a identifié les risques et impacts non-intentionnels potentiels du projet :

Les impacts négatifs non-intentionnels potentiels environnementaux se limitent à des impacts mineurs des grands ateliers de production de FA

En ce qui concerne les impacts sociétaux, les évaluations réalisées par EnDev, comme les consultations avec les bénéficiaires et les partenaires du projet, ont montré que l'introduction des FA apporte des changements positifs dans les ménages, bénéficiant en particulier aux femmes. Mais en raison de l'étendue géographique importante du projet, son expansion dans des zones éloignées aux cultures diverses, et du fait que les interventions auront un impact jusque dans les ménages, des impacts négatifs non prévus ne sont pas à exclure totalement. Il existe un risque mineur que les partenaires du projet, y compris les institutions officielles, ne mettent pas en œuvre les activités de sensibilisation et d'encouragement au changement des comportements d'une manière totalement appropriée pour les minorités et les peuples indigènes. Par ailleurs, le projet intervient dans un secteur économique où les conditions de travail sont informelles, ce qui implique qu'un soin tout particulier est requis pour éviter les risques d'infraction aux droits humains. Enfin, il existe un risque sécuritaire pour les employés des partenaires du projet, notamment au Kenya, et il faudra s'assurer que tout le personnel bénéficie du même niveau de sécurité, depuis les Entités Exécutrices jusqu'aux fournisseurs de services.

#### 6.1.3 Gestion de la performance E&S tout au long du projet

Les risques et impact négatifs potentiels non-intentionnés, comme les opportunités, seront gérés à travers le plan de gestion environnemental et social (PGES) pour le projet, présenté dans le chapitre suivant.

Pour ce type de projet avec une grande étendue géographique, un grand nombre de partenaires impliqués, et un grand nombre de petites activités, il sera nécessaire à travers le PGES de continuer à identifier et gérer les nouveaux risques et impacts éventuels qui pourraient apparaître au fur et à mesure de l'expansion du projet.

L'organisation et les activités du PGES ont été incorporées à l'organisation et aux activités du projet dès la phase de préparation de la proposition.

#### 6.1.4 Capacités et compétences en gestion E&S

Nous avons évalué la capacité de gestion E&S des équipes EnDev comme étant satisfaisante. Les équipes ne sont pas encore formées en gestion E&S (sauf une personne), mais ont démontré une bonne capacité à suivre les questions environnementales, notamment au Sénégal. Les équipes de projet ont aussi démontré une très bonne pratique d'engagement avec les parties prenantes.

Nous avons évalué rapidement, a priori, les capacités de gestion E&S des futures Entités Exécutrices, et n'avons pas identifié de sources de risques particulières par rapport aux activités (voir le tableau ci-dessous). Les EE seront soumises à une vérification préalable de leurs capacités (« due diligence »), ce qui inclut une évaluation de leurs capacités de gestion E&S. En Annexe 2, on trouvera des recommandations quant au contenu recommandé pour cette vérification. Les aspects E&S à évaluer sont les suivants :

- emploi et conditions de travail pour tous les employés des partenaires du projet (EE et fournisseurs de services)
- selon les activités à mettre en œuvre : capacité en Santé, Sécurité et Environnement
- code de bonne conduite.

Par ailleurs, GIZ/EnDev vérifiera que tous les partenaires de mise en œuvre ont une capacité suffisante de gestion des conditions de travail de leurs employés et, si applicable, de gestion des aspects Santé, Sécurité et Environnement (par exemple pour les laboratoires, les instituts de formation des producteurs, les fournisseurs d'équipement) ainsi que de bonne conduite (notamment pour le personnel intervenant auprès des ménages). Les intermédiaires financiers seront également évalués (voir paragraphe 6.1.8).

Nous n'avons pas évalué la capacité des organismes impliqués dans le projet à mettre en œuvre une gestion de la sûreté et de la sécurité de leurs employés, ceci étant hors de notre mandat et de nos compétences. GIZ dispose d'une unité de gestion de la sûreté et de la sécurité au niveau de l'entreprise, qui sera impliquée dans la gestion des risques (voir section 6.8 et PGES).

**Tableau 10. Evaluation rapide des capacités de gestion E&S des EE (pour une présentation des EE, voir section 3.7)**

| Partenaires                                     | Capacité de gestion E, S et G                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Actions requises                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>GIZ</b>                                      | Dispose de politiques E, S et G conformes aux exigences GCF. A été accréditée par le GCF pour mener des projets de Catégorie B                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>GIZ/EnDev Kenya et GIZ/EnDev Senegal</b>     | Bonne capacité pratique à résoudre les questions E&S, grâce au suivi rapproché des producteurs aidés, et à une consultation régulière de toutes les parties prenantes. Un employé au Sénégal a des connaissances en gestion environnementale, plusieurs employés formés à l'intégration du genre. Par exemple, un cas où des riverains se sont plaints du bruit d'un atelier de production a été résolu, suite à une consultation avec les acteurs locaux, par l'adaptation des horaires de fonctionnement, et un cas de pollution par l'utilisation d'huiles usagées comme combustible pour un fourneau a été résolu grâce à une adaptation technologique du fourneau. EnDev a également montré sa capacité à assister les producteurs suivis lors acquisitions de terrains, en engageant les parties prenantes locales. | Formations complémentaires à la gestion E&S, appliquée notamment au secteur de la production des FA                                                                                                                                                     |
| <b>Ministre de l'Energie (MoE) (Kenya)</b>      | A été soumis à une vérification préalable ("due diligence"). Le MoE affirme suivre les politiques environnementales de NEMA, et la politique de genre de la Commission Nationale sur le Genre et l'Egalité (NGEC).<br>La capacité de gestion E&S des 16 centres locaux n'a pas été évaluée, et devra être suivie et améliorée si nécessaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Consultation régulière entre MoE et partenaires du projet sur le respect des bonnes pratiques internationales. Suivi des capacités des 16 centres locaux par les responsables E&S du projet.<br>Formation des formateurs du Ministère à la gestion E&S. |
| <b>SNV</b>                                      | Ne dispose pas de politiques E, S et G mais fait montre d'une bonne pratique de la gestion sociétale et de genre. Dispose d'un Code de Conduite pour ses employés.<br>Les capacités de gestion environnementale ne devraient pas être nécessaires pour les activités de SNV.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | -                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>ENDA ENERGIE<br/>ENDA ECOPOP<br/>CONCEPT</b> | Ont été sélectionnées comme EE à partir d'un appel d'offres prenant en compte les aspects E&S. Bonne pratique de la gestion sociétale. Les capacités de gestion environnementale ne devraient pas être nécessaires pour les activités de ces EE.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Capacités de gestion E&S à suivre par GIZ/EnDev. Ceci inclut au moins l'emploi et les conditions de travail, et la bonne conduite.<br>Une vérification des capacités de ces partenaires sera réalisée conformément à l'annexe 2.                        |
| <b>Partenaires complémentaires</b>              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Instituts de recherche</b>                   | A vérifier ultérieurement<br><br>Une vérification E&S (due diligence sera réalisée pour les intermédiaires financiers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Une vérification des capacités de ces partenaires sera réalisée conformément à l'annexe 2.<br>Voir le paragraphe 6.1.8 pour les intermédiaires financiers.                                                                                              |
| <b>Instituts de formation</b>                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Institutions de (micro) finance</b>          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Fournisseurs d'outils et de machines</b>     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>ONG</b>                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                         |

### 6.1.5 Engagement (ou participation<sup>13</sup>) des parties prenantes

#### a) Engagement des parties prenantes lors de la préparation du projet

Le projet GCF est intégré dans les programmes EnDev en cours au Kenya et au Sénégal, pour lesquels une structure de mise en œuvre est déjà en place. Ces programmes ont une bonne pratique de l'engagement des parties prenantes. Ils consultent régulièrement les partenaires du projet, les administrations et les ONG. Les équipes de projet consultent également régulièrement les bénéficiaires du projet, les producteurs et les LME, généralement en collaboration avec des organisations de terrain, comme les Services de l'Agriculture au Kenya, qui rencontrent les LME tous les deux mois afin de suivre leur volume de ventes. Cette pratique de la consultation régulière des parties prenantes a bénéficié à la définition du projet GCF. Des consultations dédiées ont en outre été menées pour la préparation du projet GCF, et sont résumées dans les tableaux ci-après.

**Tableau 11. Résumé des consultations avec les parties prenantes réalisées au Sénégal pour la préparation du projet**

| Stakeholder                                                                                                 | Dates                                         | Summary of consultations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ministre du Pétrole et de l'Energie</b>                                                                  | Juin 2017, Juin-Juillet 2018                  | Rencontre du Directeur des Hydrocarbures, qui est responsable également du secteur des combustibles domestiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du concept du projet GCF</li> <li>• Discussion de l'acceptabilité politique du projet</li> </ul> Rencontre du Directeur de Cabinet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du concept du projet GCF</li> <li>• Contribution du Ministère au projet</li> </ul> Rencontre du Secrétaire Général <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du concept du projet GCF</li> <li>• Contribution du Ministère au projet</li> </ul> Rencontre du Directeur des Hydrocarbures <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur l'avancement de la préparation de la proposition de projet</li> <li>• Organisation du projet</li> <li>• Présentation du processus de sélection des EE et de l'avancement</li> <li>• Contribution du Ministère au projet</li> </ul> |
| <b>Acteurs du secteur des foyers améliorés, y compris des groupes de femmes, dans le région de Kaffrine</b> | Koungheul (Kaffrine), 18 Juillet 2018         | Consultations sur le projet GCF et le Plan d'Action Genre proposé, avec des représentants de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 26 femmes productrices de la région de Kaffrine</li> <li>• un groupe de femmes dans la production agricole (GIE Xaritu Xaleyi)</li> <li>• le Comité Régional des Femmes de Kaffrine</li> <li>• les Comités de Femmes Municipaux de Lour Escal et Ida Mouride</li> <li>• l'Association Régionale des Forgerons Producteurs de Foyers Améliorés (ARFPFA)</li> <li>• le Crédit Mutuel du Sénégal de Kaffrine</li> <li>• la presse</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Chambres des Métiers et ARFPFA</b>                                                                       | 23-25 Août 2017 (Kaolack, Fatick, Diourbel et | Exposé de la stratégie de professionnalisation du secteur des FA proposée pour le projet GCF, et de ses composantes/éléments<br>Rôle de la Chambre Régionale des Métiers : suivi des activités et des producteurs, enregistrement des producteurs, amélioration de l'organisation des                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

<sup>13</sup> Le terme de participation est généralement préféré dans les pays francophones, même si le terme d'engagement reste souvent utilisé.

| Stakeholder                                                                     | Dates                                                                        | Summary of consultations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                 | Kaffrine)<br>18-21<br>Septembre,<br>2017 (Thiès,<br>Louga et Saint<br>Louis) | producteurs<br>Une grande diversité d'acteurs de la filière de commercialisation des FA était présente, notamment : des associations régionales de producteurs, des groupes de femmes, des projets locaux d'environnement, une radio locale, différents acteurs de la Chambre des Métiers, et un technicien de la Chambre de Commerce.<br>Les participants ont identifié leurs différents rôles dans la mise en œuvre du projet GCF. Ils ont mis en avant la nécessité pour les entrepreneuses de pouvoir disposer d'équipements efficaces pour leurs commerces de poisson fumé. Ils ont recommandé de rechercher de nouveaux partenariats afin de mieux atteindre les populations des villages. |
| <b>Groupes de femmes, Kaffrine</b>                                              | Avril et Juillet 2018                                                        | Présentation et échanges sur la stratégie de dissémination des ICS pour les ménages sous l'égide du projet GCF. Présentation du projet FASEN d'EnDev, des différents modèles de FA, de la stratégie d'intervention d'Endev Sénégal. Introduction aux approches actuelles de promotion des FA, et présentation du résultat actuel de ces approches dans les autres régions. Discussion des approches possibles pour le projet GCF et pour l'expansion dans les 14 régions du Sénégal. Discussion du rôle central des femmes dans le renforcement de la distribution des FA dans les zones rurales. Discussion du rôle du genre dans le développement et la transformation du marché des FA.       |
| <b>Ministre du Pétrole et de l'Energie point focal « genre »</b>                | Dakar, 3 Juillet 2018                                                        | Rencontre avec la personne "point focal genre" au Ministère<br>Consultation sur le projet GCF et le Plan d'Action Genre proposé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Centre de Recherche sur les Energies Renouvelables (CERER)</b>               | Septembre 2017, Juillet 2018                                                 | Présentation du concept du projet GCF et identification des domaines de collaboration possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation des concepts de FA innovants</li> <li>• Test de leur performance (consommation, émissions, sécurité) au laboratoire, et test de l'acceptabilité et de la performance <i>in situ</i></li> <li>• Possibilité d'accueillir le séminaire annuel</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Atelier avec les représentants des Entités Exécutrices potentielles (EE)</b> | Août 2018                                                                    | Echanges sur la Note de Concept du Projet GCF et sur les étapes suivantes<br>Rôles et exigences pour les EE potentielles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

**Tableau 12. Résumé des consultations avec les parties prenantes réalisées au Kenya pour la préparation du projet**

| Stakeholder                                                                                                        | Dates                    | Summary of consultations                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Atelier de consultation des parties prenantes du secteur de la cuisson propre, organisé par l'Alliance CCAK</b> | 28 Juillet 2017; Nairobi | Présentation des concepts initiaux du projet, dans le but de: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir des avis sur le concept</li> <li>• Synthétiser les priorités du secteur</li> <li>• Développer une liste de recommandations à inclure éventuellement dans la proposition de projet</li> </ul> |
| <b>Consultation du Comité de Pilotage d'EnDev ("Project Steering Committee, PSC")</b>                              | 5 Avril 2018, Nairobi    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du PSC sur la Note de Concept du Projet et sur les étapes suivantes</li> <li>• Demande au PSC de vouloir fonctionner comme Comité d'Orientation du Projet pour le projet GCF</li> <li>• Suivi des lettres d'engagement</li> </ul>                     |
| <b>Consultation du Trésor National du Kenya (NDA)</b>                                                              | 5 Avril 2018, Nairobi    | Consultation du PSC sur la Note de Concept du Projet et sur les étapes suivantes<br>Recommandations sur la proposition de projet, l'engagement des parties prenantes, et les partenaires du projet                                                                                                          |
| <b>Atelier avec les</b>                                                                                            | 6 Avril 2018,            | Echanges sur la Note de Concept du Projet et sur les étapes suivantes                                                                                                                                                                                                                                       |

|                                                                                             |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>représentants des Entités Exécutrices potentielles (EE) et des Partenaires du Projet</b> | Nairobi                          | Rôles et exigences pour les EE et les partenaires potentiels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>“Focus groups” pour les consultations sur le genre</b>                                   | Kisumu, 18 Juillet 2018          | Groupe de 15 femmes, formatrices et constructrices de foyers intégrés “rocket”                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>“Focus groups” pour les consultations sur le genre</b>                                   | Comté de Kisumu, 18 Juillet 2018 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de 5 femmes et 1 homme propriétaires de restaurants de poissons</li> <li>• Coopérative de production “Keyo women pottery enterprises”, 11 femmes</li> <li>• Groupe d’usagers de FA, environ 20 femmes et 2 hommes, villages de Ulalo et Niahara</li> <li>• Groupe d’utilisatrices de FA dont 2 veuves, village de Ladygay</li> </ul> |
| <b>ONG JOYWO</b>                                                                            | Karen, Nairobi, 19 Juillet 2018  | Aspects de genre dans la micro-finance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Alliance CCAK</b>                                                                        | Nairobi, 19 Juillet 2018         | Recommandations pour le Plan d’Action Genre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Commission Nationale pour le Genre et l’Egalité (NGEC)</b>                               | 20-23 Juillet 2018               | Echanges par e-mail sur le Plan d’Action Genre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

Les consultations avaient pour objectifs (1) de discuter du contenu du projet et de l’organisation de projet adoptée par les différents partenaires proposés ; (2) de vérifier l’acceptabilité du projet par les utilisateurs de FA et les producteurs et (3) d’évaluer les questions E&S potentielles, ainsi que les questions de genre, à prendre en compte lors de la mise en œuvre du projet.

Le projet a un très fort degré d’acceptabilité : les utilisateurs de FA sont unanimement satisfaits, demandent à pouvoir accéder à d’autres FA, et fournissent des idées d’amélioration technique des FA. Les producteurs de FA rencontrés étaient satisfaits du niveau d’assistance reçu, souhaitaient profiter de l’expérience de centres de production plus avancés et plus mécanisés, éventuellement à l’étranger, et étaient généralement conscients des questions environnementales, notamment du besoin de protéger les forêts et les rivières, et les besoins en gestion des déchets. Les femmes rencontrées souhaitaient pouvoir bénéficier de formations.



Figure 16. Consultations des producteurs et des utilisateurs de FA



Atelier à Kounghoul, Sénégal, Juillet 2018



Atelier à Kaffrine, Sénégal, Avril 2018



Rencontre avec des utilisateurs de FA, Kisumu, Kenya, Juillet 2018



Rencontre avec des producteurs de FA, Kisumu, Kenya, Juillet 2018



Rencontre avec des restaurateurs, Kenya, Juillet 2018



Last-mile-entrepreneurs, Kisumu, Juillet 2018



## **b) Plan d'engagement (ou de participation) des parties prenantes**

La pratique régulière de consultation et d'engagement des parties prenantes des projets de référence sera poursuivie pour le projet GCF, et formalisée sous forme d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP).

Les Comités d'Orientation du Projet garantissent la participation des parties prenantes institutionnelles nationales. Les Comités de Coordination du Projet garantissent la participation des représentants des EE dans les deux pays. Les activités d'échange de connaissances au niveau global, dans le cadre de la composante 3, permettront la participation des parties prenantes internationales. La participation des utilisateurs de FA, des producteurs et des distributeurs (LME) est incluse dans les activités de projet, sous forme notamment de consultations régulières à tous niveaux.

Des consultations additionnelles sensibles au genre seront organisées (décrites dans le Plan d'Action Genre) de façon à garantir que les besoins des hommes et des femmes soient inclus dans toutes les composantes du projet, y compris la sensibilisation, le marketing, la conception des projets, et les méthodes de production.

### **6.1.6 Mécanisme de résolution des plaintes**

Les équipes de projet se sont concertées sur l'organisation d'un mécanisme de résolution des plaintes effectif, comme il est demandé dans l'ESS1. Le projet couvre une grande étendue géographique et un grand nombre de bénéficiaires, et les risques et impacts négatifs potentiels sont très limités. Pour les projets de Catégorie A, les mécanismes de résolution des plaintes peuvent prendre différentes formes, comme la mise à disposition d'un numéro de téléphone, d'une adresse mail, et de centres de communication locaux où les personnes affectées peuvent enregistrer des plaintes éventuelles. Mais ces mécanismes ne sont pas adaptés à un projet portant sur le marché des FA, car ils pourraient être confondus avec un service après-vente pour les FA. Le mécanisme de résolution des plaintes doit être adapté au recueil et au traitement de plaintes directement liées aux impacts négatifs potentiels du projet. Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir toutes les raisons éventuelles de plaintes, certaines pourraient être :

- une dégradation de l'environnement, des nuisances, ou une utilisation de terrain non appropriée de la part d'un producteur ;
- la concurrence injuste d'entrepreneurs aidés vis-à-vis d'autres entrepreneurs ;
- l'usage inapproprié d'une aide financière reçue par un producteur ;
- une conduite inappropriée de la part de personnel de l'un des partenaires.

Concernant ce dernier type de risque, on remarquera que SNV réalise des audits internes et externes sur la bonne conduite de ses employés, qui montrent que les risques de mauvaise conduite sont faibles à inexistant, et que les rares cas sont traités de façon appropriée (SNV, 2018).

Etant donné le contexte de l'emploi informel dans le secteur de production des FA, il est également essentiel que les travailleurs puissent avoir accès à un mécanisme de résolution des plaintes.

Etant donné que les équipes de projet ont déjà une bonne pratique de consultation régulière et de suivi des bénéficiaires, il a été décidé que le mécanisme de gestion des plaintes serait principalement fondé sur des consultations. Le projet aura donc un triple mécanisme de plaintes :

- un mécanisme à l'échelle du projet, où les plaintes potentielles sont collectées régulièrement par les EE au cours de leurs consultations avec les bénéficiaires, les producteurs, les travailleurs de la filière des FA, et le personnel de projet ;

- les grands producteurs, dont l'activité génère potentiellement des impacts négatifs locaux et des nuisances, devront avoir leur propre mécanisme (voir « PGES des producteurs ») ;
- enfin, les équipes EnDev nationales accepteront et traiteront des plaintes écrites (voir les données de contact au début du présent document).

Remarque. L'évaluation de genre a identifié les **violences faites aux femmes** comme un problème important dans les pays bénéficiaires. Ce problème est éloigné des activités du projet, mais dans certains cas exceptionnels, le gain d'autonomie vécu par des femmes bénéficiaires du projet, ou les décisions à prendre concernant l'achat d'un FA, pourraient être la source de conflits au sein des ménages, ou les exacerber. Certains partenaires du projet ont une expérience d'intervention en cas de situations de violence dans les ménages, et un partage d'expérience sera mis en place entre les différents partenaires afin que l'ensemble du personnel intervenant sur le terrain soit plus apte à prévenir ou signaler les situations de violence.

#### 6.1.7 Divulgence de l'information

En conformité avec la politique du GCF sur la divulgation de l'information, la présente évaluation E&S est publiée, au moins 30 jours avant la date de la réunion du Conseil d'Administration (Board) du GCF :

- sur le site internet du GCF,
- sur le site internet de GIZ,
- et dans des lieux accessibles aux personnes affectées.

A cette fin, l'évaluation est publiée sur le site d'EnDev dans chacun des pays, et est également mise à disposition sous forme papier dans les locaux d'EnDev à Dakar et Nairobi.

#### 6.1.8 Intermédiaires financiers

##### a) Exigences applicables au projet

Le projet pourrait inclure la participation d'intermédiaires financiers pour la réalisation de petits crédits. D'après la politique environnementale et sociale du GCF, les catégories d'activités impliquant des investissements réalisés à travers des intermédiaires financiers (...) sont classées selon trois catégories de risque :

- Niveau supérieur d'intermédiation, I1. Quand le portefeuille existant ou proposé d'un intermédiaire inclut, ou pourra inclure, une exposition financière à des activités ayant des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels significatifs qui, pris séparément ou ensemble, sont divers, irréversibles, ou sans précédent ;
- Niveau moyen d'intermédiation, I2. Quand le portefeuille existant ou proposé d'un intermédiaire inclut, ou pourra inclure, une exposition financière substantielle à des activités ayant des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels limités qui sont peu nombreux, généralement liés à un site bien défini, largement réversibles, et n'inclut pas d'activités ayant des risques et d'impacts environnementaux et sociaux potentiels significatifs qui, pris séparément ou ensemble, sont divers, irréversibles, ou sans précédent ;
- Niveau inférieur d'intermédiation, I3. Quand le portefeuille existant ou proposé d'un intermédiaire inclut une exposition financière à des activités qui ont majoritairement des impacts environnementaux et sociaux minimaux ou négligeables.

Dans le cas du projet GCF, les intermédiaires financiers seraient des instituts de micro-finance ou, dans certains cas, des banques de détail. L'on s'attend à ce que la plupart entrent dans la catégorie I3.

## **b) Vérification préalable (« due diligence »)**

Afin que le projet soit conforme aux exigences du GCF, les intermédiaires financiers seront soumis à ;

- un classement dans l'une des catégories ci-dessus I1, I2 ou I3 ;
- une vérification de leurs capacités de gestion environnementale et sociale ;
- un suivi régulier de leur performance environnementale et sociale.

Nous avons utilisé la Note d'Orientation de l'IFC sur les Intermédiaires Financiers (« guidance note on Financial Intermediaries », disponible en anglais uniquement) afin de déterminer les éléments à couvrir lors de la vérification préalable et du suivi. Ces éléments sont donnés en Annexe 2.

## **6.2 Impacts sur les émissions de GES et sur les ressources forestières**

### **6.2.1 Evitement d'émissions de GES et économies de biomasse**

En améliorant l'efficacité d'utilisation de combustibles bois d'au moins 30% pour non loin de deux millions de ménages auparavant non équipés en FA, d'ici à la fin du projet, et pour au moins cinq millions de ménages de plus d'ici à 2030, le projet évitera des émissions de gaz à effet de serre (GES) substantielles par rapport au scénario actuel. La réduction de la quantité de biomasse bois utilisée comme combustible aidera à réduire la pression sur les ressources forestières, actuellement élevée dans les deux pays, dans une même proportion.

Les impacts du projet sur l'utilisation de la biomasse solide, puis sur les émissions de GES, ont été estimés dans l'étude de faisabilité du projet, et sont présentés dans le paragraphe 3.8 sur les impacts directs du projet. Il s'agit d'estimations relativement peu précises, d'abord en raison de la difficulté à obtenir des données sources fiables, mais aussi parce que plusieurs paramètres comme le taux de conversion bois-charbon, la capacité calorifique du bois et du charbon, l'efficacité de combustion etc. sont très variables selon le type de bois et les conditions de combustion. Dans l'étude de faisabilité, des hypothèses minimalistes ont été prises pour ces paramètres (tendant à sous-estimer les impacts par rapport à leur réel potentiel). Il est donc évident, au vu des résultats des estimations, que le projet a un potentiel d'impact très positif.

Le système de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) du projet suivra de façon continue les impacts du projet au cours de sa réalisation, et mettra à jours les chiffres autant que nécessaire. Le projet vérifiera également les hypothèses prises pour l'estimation des impacts, de façon à éviter certains risques qui pourraient réduire les impacts du projet. Par exemple, les calculs d'impacts partent du principe que la proportion de ménages utilisant les différents types de combustible pour la cuisson (bois, charbon de bois, gaz LPG) restera identique au cours de la durée du projet. Cette hypothèse est importante, car il est souvent admis que l'utilisation de charbon de bois, même avec des foyers de bon rendement, consomme un peu plus de bois, et émet un peu plus de GES sur l'ensemble du cycle, que l'utilisation de bois<sup>14</sup>, bien que ce résultat ne soit pas toujours évident et dépende des conditions locales.

EnDev estime que les ménages sont peu susceptibles de changer de type de combustible dans les conditions actuelles. Dans les zones rurales ciblées par le projet, quand le bois est disponible, les ménages sont peu enclins à passer au charbon, car celui-ci, outre qu'il est moins disponible en zone rurale, est aussi plus cher. Une étude de l'Unité d'Evaluation Indépendante de GIZ (Bensch and Peters, 2011) a conclu que les ménages en zone urbaine qui cuisinent à la fois au gaz au charbon, peuvent remplacer une partie de la

---

<sup>14</sup> Voir par exemple le tableau 8 dans : [https://energypedia.info/wiki/La\\_Production\\_du\\_Charbon\\_de\\_Bois](https://energypedia.info/wiki/La_Production_du_Charbon_de_Bois)

cuisson au gaz par de la cuisine au charbon, quand ils adoptent des FA charbon efficaces. Mais le projet GCF cible avant tout les zones rurales, où un tel comportement est peu probable.

Il faut également citer le risque que les ménages se mettent à utiliser la cuisson plus fréquemment, ou à cuisiner plus de plats, quand la cuisson devient plus facile et meilleur marché grâce aux FA, ce qui peut conduire à un « effet rebond », effet qui amoindrirait l'impact positif du projet. L'étude précédemment citée a montré, dans les zones urbaines, l'existence d'un tel effet rebond quand les ménages ont l'habitude d'utiliser le charbon plutôt pour les plats d'accompagnement (utilisant le gaz pour le plat principal) : ces ménages ont eu tendance à cuisiner plus de plats d'accompagnement quand la cuisson au charbon est devenue plus facile et meilleur marché. L'effet n'a pas été observé chez les personnes utilisant le charbon pour leur plat principal. Cependant, grâce au meilleur rendement des FA charbon, l'impact général du projet sur la consommation de charbon est resté positif.

Afin d'identifier ce type de risques, le projet observera les pratiques de cuisson des ménages bénéficiaires, comme il est décrit dans les activités 1.3.2 (au Kenya) et 2.3.2 (au Sénégal) sur l'évaluation des impacts. Les résultats de ces observations serviront à adapter les activités du projet si nécessaire, par exemple en travaillant sur les composantes de formation et de sensibilisation. GIZ EnDev a développé le « Cooking Energy System » (CES), qui est un outil d'évaluation de la qualité de l'accès aux énergies de cuisson, outil qui fournit des informations sur les pratiques de cuisine des ménages qui peuvent influencer les résultats de l'utilisation de FA en termes d'économies de combustibles et d'impact sur la santé. Le projet GCF mettra en œuvre ce système CES, et continuera à l'améliorer. Dans le cadre de la sous-composante 3, le projet utilisera les connaissances ainsi recueillies afin d'adapter si nécessaire les activités du projet, et pour améliorer les futurs projets et programmes similaires au Kenya, au Sénégal ou dans d'autres pays.

### 6.2.2 Impact sur les ressources forestières

Comme il est dit ci-dessus, ainsi que dans le paragraphe 3.8 sur les impacts directs, le projet GCF réduira la consommation des combustibles bois, ce qui devrait avoir un impact positif sur les ressources forestières. Pour 2012-2017, l'UNFCCC considérait que 85% de la biomasse utilisée au Sénégal comme combustible, et 92% de celle utilisée au Kenya, était non-renouvelable<sup>15</sup>, ce qui signifie qu'elle était exploitée de façon à conduire à une émission nette de GES, et le besoin est urgent au Kenya comme au Sénégal, à la fois de réduire la consommation de bois, et de rendre le secteur des combustibles issus du bois plus durable.

Le projet intervenant à l'échelle de pays entiers, il est cependant difficile de « traduire » les impacts du projet en des impacts directs locaux sur les forêts. La couverture forestière au Kenya est actuellement de 7% du pays seulement, environ 4 millions d'hectares, mais l'objectif fixé dans la Constitution de 2010 est d'augmenter cette superficie pour parvenir à 10%. Le projet devrait permettre d'éviter la consommation d'environ 4,7 millions de tonnes de bois d'ici à la fin du projet, et environ 22,6 d'ici à 2030. NEMA (2015) rapporte que la consommation de biomasse et de charbon de bois pour l'énergie au Kenya a été relativement stable de 1995 à 2010, représentant 11,7 millions et 2 millions de tonnes respectivement. Le rapport estime également que la quantité de bois extraite des forêts en 2010 a été d'environ 14 millions de tonnes de matière sèche pour le bois de feu, et 12 millions de tonnes de matière sèche pour la fabrication de charbon, ce qui est cohérent avec les chiffres ci-dessus, le taux de conversion bois-charbon variant généralement de 1/5 à 1/10 selon les sources. Le rapport de NEMA (2015) ajoute cependant (p. 82) que les incertitudes sur l'estimation des quantités de biomasse extraites des forêts, ainsi que leur distribution géographique, sont très élevées, et pas toujours basées sur des enquêtes de terrain.

---

<sup>15</sup> <http://cdm.unfccc.int/DNA/fNRB/index.html>

Selon le rapport « Mitigation » du Programme d'Action National Kenyan sur la Changement Climatique (« National Kenyan Climate Change Action Program Mitigation report, 2012»), la déforestation au Kenya est principalement due à la conversion de forêt en terres agricoles, et non à l'extraction de bois pour l'énergie.

Au Sénégal, grâce au projet, les économies de biomasse bois seraient de l'ordre de 1,4 millions de tonnes d'ici à la fin de projet, et de 7 millions de tonnes environ d'ici à 2030. Le Sénégal est un pays où la couverture forestière est importante : 11,9 millions d'hectares, ou 60% du pays en 1990, dont environ la moitié est protégée, mais se réduisant actuellement de 40 000 ha par an environ. Selon la Seconde Communication du Sénégal à l'UNFCCC (2015), et de la même façon qu'au Kenya, la déforestation est due à diverses causes, incluant des méthodes d'exploitation inadaptées, la conversion en terres agricoles, les feux de forêt et les méthodes de pâturage non durables. Le rapport mentionne que la production de combustible bois était de 1,20 millions de tonnes en 2004, et que 1,6 millions de tonnes de bois étaient utilisées cette année-là pour la production de charbon de bois.

Ces données et observations montrent qu'il est difficile, pour une intervention à l'échelle d'un pays, de relier précisément la réduction de consommation de combustibles de biomasse à des impacts sur la préservation des forêts. C'est aussi ce qui est observé par le Rapport d'Impact d'EnDev de 2016 (EnDev, 2016). On notera cependant que l'adoption de FA peut contribuer à réduire à la fois la déforestation et la dégradation forestière, deux types d'impacts qui sont positifs pour la biodiversité.

### **6.2.3 Contribution à une production durable de bois-énergie**

Bien qu'il existe un besoin important à la fois au Kenya et au Sénégal d'améliorer la durabilité de production de bois et de charbon de bois, le projet GCF a choisi de se focaliser sur la diffusion de FA, et n'inclura pas d'actions directes de développement d'une filière bois-énergie plus durable. Cependant, le projet mettra à profit son réseau de partenaires, et sa capacité à travailler sur le terrain, pour encourager et soutenir les autres acteurs du secteur qui mettent en œuvre des politiques et des actions en vue d'une filière bois-énergie plus durable. Cet objectif est inclus dans les activités 1.2.2 and 2.2.2 « Appui à la création d'un environnement favorable au développement du marché ». Le projet devrait aussi contribuer de façon significative au développement des connaissances sur les économies de bois et de charbon réalisables à travers la diffusion de FA, dans le cadre des activités 1.3.2 (au Kenya) et 2.3.2 (au Sénégal) sur l'évaluation des impacts, et partager ces connaissances avec les acteurs impliqués dans la filière du bois-énergie durable.

Au Kenya, la lutte contre la déforestation et la dégradation forestière font l'objet du programme REDD<sup>16</sup>, dont la phase de préparation est actuellement mise en œuvre grâce au soutien de la Banque Mondiale par une équipe multi-acteurs menée par le Ministère Kenyan de l'Environnement et de la Forêt et le PNUE, et devant se terminer en Décembre 2020. Cette phase sera suivie de la mise en œuvre des stratégies nationales et autres activités. La GIZ réalise par ailleurs des projets de lutte contre la dégradation forestière au Kenya, sur financement de l'aide allemande pour le développement. Ainsi, le projet GCF pourra dialoguer avec les principaux acteurs du secteur sur les opportunités d'intégrer des activités liées au bois-énergie dans le programme REDD+ ou d'autres initiatives sur la forêt et l'utilisation des sols, coordonnées par le Ministère Kenyan de l'Environnement et de la Forêt.

---

<sup>16</sup>REDD+, en anglais *"reducing emissions from deforestation and forest degradation and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries"* est une approche volontaire de lutte contre le changement climatique engagée par les Parties à la Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC).

Au Sénégal, EnDev est en contact avec la Banque Mondiale, et a été informé que la troisième phase du projet PROGEDE de la Banque Mondiale se concentrera principalement sur la gestion forestière durable au niveau national. Le projet GCF collaborera à l'initiative et partagera ses connaissances et expériences à travers le MEDD, qui fait partie du Comité d'Orientation du Projet. EnDev soutiendra par ailleurs, par des projets financés par d'autres sources que le GCF, des initiatives pilote sur la gestion forestière et les combustibles alternatifs, en collaboration avec le Département des Eaux et des Forêts.

### **6.3 Impact sur la santé et la sécurité des communautés**

Le projet aura un impact positif significatif sur la santé respiratoire des ménages, en réduisant la fumée et la combustion incomplète liées aux méthodes de cuisson traditionnelles. Cet impact sera plus prononcé pour les femmes et les enfants, qui passent plus de temps à la cuisine.

Le projet améliorera aussi la sécurité lors des activités de cuisson. Selon les consultations réalisées avec les utilisateurs actuels, les foyers améliorés apportent non seulement un bénéfice en termes de santé, mais améliorent également la sécurité des enfants par rapport à des foyers ouverts. Le projet prévoit par ailleurs de renforcer les normes de qualité et les exigences de fabrication des foyers améliorés, que ce soit pour garantir le rendement thermique, l'impact sur la qualité de l'air, ou la sécurité des utilisateurs.

#### **Contribution à l'amélioration des normes et standards**

La définition des normes est de la responsabilité d'organismes publics de normalisation. La définition et la publication de nouveaux standards, ou la modification de standards existants, peut prendre des années. EnDev a déjà travaillé au Kenya et au Sénégal avec les organismes de normalisation, et poursuivra cette démarche dans le cadre du projet GCF.

#### **Test du produit en matière de santé-sécurité, et labellisation**

En parallèle, le projet continuera à améliorer les produits en matière de santé-sécurité dans la pratique. Tous les concepts de foyer amélioré existants ont passé des tests de sécurité et d'émissions dans des laboratoires nationaux. Ces laboratoires visitent régulièrement les centres de production afin de vérifier que les FA sont toujours conformes aux normes. Au Sénégal, un label apposé sur le FA, et octroyé par le laboratoire, prouve que le producteur est certifié et que les produits sont conformes. Le projet poursuivra la mise en œuvre de cette approche de labellisation, pour le Kenya également, dans le cadre des activités 1.2.2 et 2.2.2 "Appui à la création d'un environnement favorable au développement du marché".

#### **Evaluation empirique de l'exposition aux émissions à travers le CES, et améliorations de la conception des produits**

L'impact de la cuisson sur la qualité de l'air domestique est influencé par d'autres facteurs que le type de foyer utilisé. La qualité du combustible, la façon dont la personne qui cuisine utilise le foyer et le combustible, la taille et la ventilation du lieu de cuisson etc. jouent un rôle important dans l'exposition réelle aux émissions. Les activités 1.3.2 (au Kenya) et 2.3.2 (au Sénégal) sur l'évaluation des impacts incluent des études périodiques sur les impacts et les co-bénéfices du projet, couvrant notamment l'évaluation de la qualité des systèmes de cuisson par la méthodologie « Cooking Energy Systems » (CES) citée plus haut. A partir de ces évaluations, le projet émettra des recommandations sur (a) la technologie



des FA et (b) le comportement des utilisateurs, et les intégrera dans les composantes d'amélioration de la production et de sensibilisation des utilisateurs<sup>17</sup>.

## **6.4 Impacts environnementaux de la production de foyers améliorés**

### **6.4.1 Impacts négatifs potentiels**

La plus grande partie de la production de FA se fait à une petite échelle artisanale, et avec très peu d'impacts environnementaux. Les producteurs de catégorie « professionnelle » ou « business-class » peuvent générer des impacts et des nuisances modérés, comme l'utilisation de combustibles non-renouvelables pour les fourneaux à céramique, les émissions des fourneaux, ou les déchets de peinture. Les machines, qui sont encore peu utilisées, peuvent être source de bruit, ou de pollutions localisées par les carburants ou les huiles usagées. Le renforcement de l'usage des machines, ou les innovations technologiques dans le processus de fabrication, pourraient exacerber ce type d'impacts négatifs.

Les foyers améliorés ne génèrent pratiquement pas de déchets, car les inserts en céramique sont faits à partir d'argile et de sable, et peuvent soit être jetés sans danger de pollution, soit recyclés dans la fabrication de nouveaux inserts. Les restes de métaux issus de la production sont minimaux et sont recyclés ; le métal des foyers en fin d'utilisation est également recyclé. La peinture coûte cher, et est toujours utilisée jusqu'à la dernière goutte dans le mode de production actuel des ateliers. En cas de changement d'échelle de la production, l'activité générera une plus grande quantité de déchets qualifiés de dangereux, comme des huiles usagées, des restes de peinture et des solvants de nettoyage.

La plupart des fourneaux utilisent le charbon et le charbon de bois comme combustibles, mais l'un des producteurs utilise déjà un fourneau fonctionnant aux huiles usagées, et il est probable que d'autres producteurs s'équiperont en fourneaux fonctionnant avec une plus grande variété de combustibles.

Ces impacts environnementaux du secteur des FA sont très faibles au total, car le nombre de producteurs de grande taille est limité : on trouve actuellement seulement environ 25 producteurs professionnels dans chacun des pays, et 1 à 2 producteurs « business class ». Ces chiffres atteindront :

- 80 producteurs professionnels (dont 60 qui changent d'échelle, et 20 nouveaux) et 20 producteurs « business class » au Kenya ;
- 60 producteurs professionnels et 25 producteurs « business class » au Sénégal (tous changeant d'échelle).

Ces chiffres restent très limités à l'échelle des deux pays.

### **6.4.2 Impact de l'emprunt de matériaux**

L'extraction de matières premières comme le sable et l'argile pour la production de FA peut avoir localement des impacts environnementaux. Ces matériaux sont parfois extraits des lits des cours d'eau, ce qui peut en détruire ou dégrader le fond localement, et modifier les processus sédimentaires, avec des impacts négatifs sur la vie aquatique ; ou ils sont extraits en lit majeur, c'est-à-dire souvent en zone humide d'intérêt écologique. Au Sénégal, l'extraction de sables côtiers cause une érosion côtière importante.

---

<sup>17</sup> En Amérique du Sud, un des risques de la diffusion de FA est qu'ils réduisent l'effet répulsif ou insecticide de la fumée dans les toits de feuillage ou de paille. Ce risque n'a pas encore été observé dans les projets de référence, mais son occurrence potentielle sera suivie.

Les quantités de matériaux utilisés pour la production de FA sont faibles. On peut estimer l'impact du projet en termes de matériaux à partir du nombre de FA additionnels produits dans le cadre du projet (voir paragraphe 3.8) : environ 950 000 ICS au Sénégal, et 1 919 000 au Kenya pendant les 5 années du projet.

Au Kenya, les inserts des Jiko Kisasa sont fabriqués à partir d'un tiers de sable et deux tiers d'argile. Afin d'obtenir un ordre de grandeur des besoins en sable, on a estimé qu'un insert nécessitait au maximum 5 kg de sable ; avec un poids volumique pour le sable d'environ 1,6 tonnes par m<sup>3</sup>, ceci signifie qu'on peut fabriquer environ 300 FA avec un mètre cube de sable, ou bien encore 3 000 FA environ avec un camion de sable. Un grand producteur de 12 000 FA par an utilisera donc environ 4 camions de sable par an. La construction d'une villa nécessitant environ 200 tonnes de sable, la production additionnelle totale de FA générée pendant la durée du projet équivaut à la construction de 45 villas environ (voir tableau ci-dessous).

Une étude réalisée au Sénégal<sup>18</sup> a montré que les inserts en céramique « Jaboot » pèsent environ 5,5 kg. Ils sont principalement faits d'argile, avec un peu de chamotte<sup>19</sup> – on n'utilise presque pas de sable pour ce type d'inserts. La production maximale en fin de projet serait de 300 000 inserts par an ; ceci exigerait environ 1 500 tonnes d'argile, ce qui ne représente que 0,4% de la production annuelle officielle du Sénégal<sup>20</sup>.

Ces estimations montrent que l'impact du projet sur l'extraction de matières premières est négligeable. Cependant et comme dit ci-dessus, l'extraction de matériaux, qui se fait souvent en lit mineur ou majeur de cours d'eau, peut avoir un impact local négatif. Les photos ci-dessous montrent par exemple l'impact de la zone d'emprunt d'un producteur artisanal en lit majeur de rivière au Kenya. Mais la réhabilitation de telles zones est relativement aisée, et certains projets au Kenya ont aidé des producteurs à réhabiliter des zones d'emprunt d'argile en y plantant des espèces adaptées.

**Tableau 13. Quantité maximale de sable nécessaire à la production des FA au Kenya**

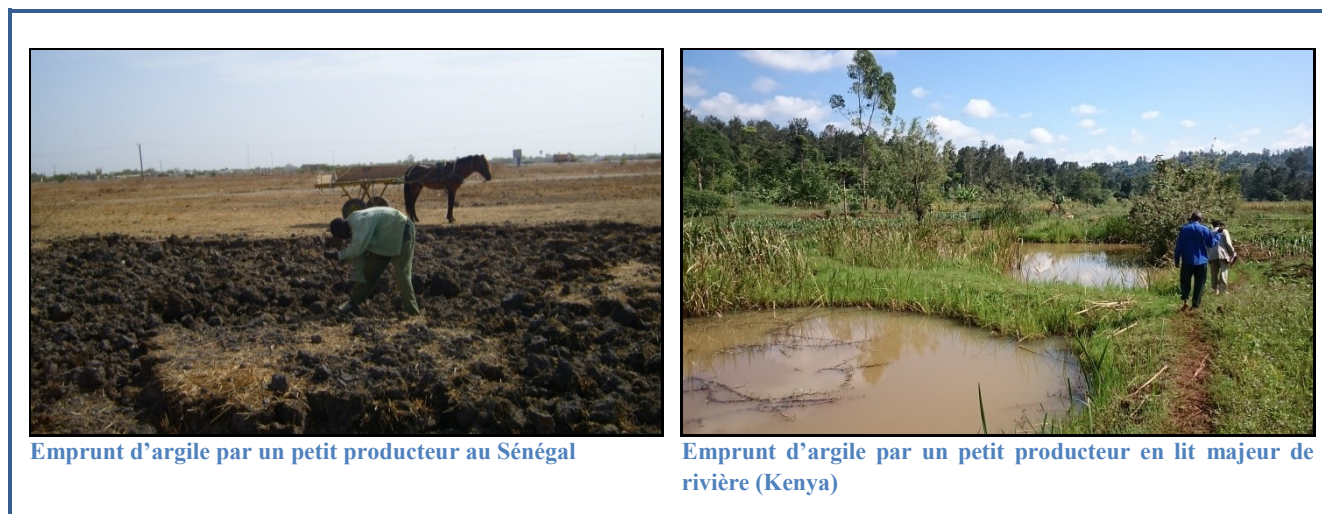
|                                                                                        | Production additionnelle au Kenya due au projet pendant 5 ans | Production annuelle moyenne d'un grand producteur |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Quantité de FA produits</b>                                                         | 1 919 000                                                     | 12 000                                            |
| <b>Sable requis en m<sup>3</sup> (si tous les FA sont des Jiko Kisasa)</b>             | 5997                                                          | 40                                                |
| <b>Quantité de camions de sable requis</b>                                             | 600                                                           | 4                                                 |
| <b>Nombre de villas qui pourraient être construites avec la même quantité de sable</b> | 45                                                            | 0,30                                              |

<sup>18</sup> PERACOD II, 2009.

<sup>19</sup> La chamotte est une matière s a ceramic raw material produced by firing selected fire clays to high temperature before grinding and screening to specific particle sizes.

<sup>20</sup> [http://www.dirmingeol.sn/pages\\_utiles/statistique\\_miniere.php](http://www.dirmingeol.sn/pages_utiles/statistique_miniere.php)

Figure 17. Emprunt d'argile



La production des inserts requiert aussi de l'eau en quantités limitées. Une étude (PERACOD II, 2009) a montré que la production d'un insert nécessite environ 5 litres d'eau. L'approvisionnement en eau n'a pas été mentionné comme étant problématique par les producteurs interviewés pour l'évaluation E&S. Cependant, pour les ateliers qui passeront à la mécanisation, il est possible que certains process, ou bien le lavage, requièrent des volumes d'eau plus importants, et à travers le PGES pour les producteurs, il sera nécessaire de gérer les impacts potentiels de l'approvisionnement en eau comme des rejets d'eaux usées.

L'extraction de sable est surtout source de risques sur le plan social :

- dans certains cas, l'extraction de sable se fait dans des conditions de travail préoccupantes, par exemple par des plongeurs artisanaux en rivière. Ce type de travail n'a pas été observé cependant en relation au projet, mais existe en Afrique subsaharienne ;
- au Kenya, il existe des « mafias du sable », qui ont déjà perpétré des attaques et des meurtres lors de vols de sable, dans la région de Nairobi où la pression sur les ressources est importante. Ce phénomène n'a pas été rapporté dans le cas du Sénégal ;
- au Kenya comme au Sénégal, il existe un phénomène d'extraction illégale de sable.

#### 6.4.3 Mesures d'atténuation

Afin d'atténuer les impacts de pollution potentiels, ainsi que les impacts sur le milieu naturel, le projet exigera des producteurs aidés qu'ils appliquent des directives E&S, en particulier afin de manipuler correctement les produits polluants, de tracer la source des matériaux, et d'éviter le bruit et les émissions de poussières et de gaz (voir PGES dans le chapitre 7). Les producteurs seront également encouragés à favoriser l'utilisation de sable dont la source légale peut être prouvée (ceci sera une obligation pour les grands producteurs). Enfin, au Sénégal, le projet, à travers les activités d'innovation, développera des techniques de « céramique froide » qui permettent de diminuer l'usage de combustibles et d'argile.

### 6.5 Emploi et conditions de travail dans la filière de production, y compris la santé et la sécurité au travail

#### 6.5.1 Objectifs

L'exigence ESS2 sur l'emploi et les conditions de travail s'applique aux travailleurs engagés directement par les partenaires du projet, et s'applique partiellement aux travailleurs employés par les producteurs

aidés, qui seront considérés comme « travailleurs engagés par des tierces parties ». Le présent paragraphe examine la conformité des conditions de travail actuelles, dans la filière de production des FA, avec l'ESS2.

Les objectifs de l'ESS2 sont de garantir (GCF, 2016):

- a. un traitement juste, l'absence de discrimination, l'égalité des chances
- b. de bonnes relations de travail entre les travailleurs et le management
- c. la conformité aux lois nationales sur l'emploi et le travail
- d. la protection des travailleurs, notamment ceux des catégories vulnérables
- e. la promotion de la santé et de la sécurité
- f. l'absence de travail forcé et de travail des enfants.

Les exigences de GIZ en matière de travail et de Santé et Sécurité au Travail sont comprises dans la sauvegarde de GIZ sur les droits humains.

### 6.5.2 Le marché du travail au Kenya et au Sénégal

Les marchés du travail au Kenya et au Sénégal sont caractérisés par :

- un fort degré d'informalité et de vulnérabilité, une absence de protection sociale
- la prédominance de l'emploi indépendant et la faiblesse de l'emploi salarié, avec en général une proportion de travail non marchand et non payé;
- l'importance du travail agricole, avec une proportion importante d'agriculture de subsistance de faible productivité, et une exposition élevée aux fluctuations saisonnières et aux chocs climatiques
- l'abondance de main-d'œuvre et la faiblesse du capital humain
- un fort taux de chômage (et de sous-emploi) des jeunes ; par exemple, au Kenya, l'écart entre le taux d'emploi des adultes et des jeunes est de 43%.

En zone rurale, il est généralement nécessaire de s'engager dans plusieurs activités rémunératrices simultanées. Le secteur rural non fermier est en croissance mais, pour les ménages les plus vulnérables, les activités agricoles restent la principale source de revenus. Permettre aux individus de créer une activité hors du secteur agricole peut être une étape importante de diversification des revenus, notamment pour les personnes ne possédant pas de terres (adapté de RWI, 2015).

Au Kenya, de plus en plus de travailleurs accèdent à assurance santé, à travers l'affiliation volontaire à un système de sécurité sociale récemment établi qui coûte environ 500 KSH par mois et par famille. Les travailleurs interviewés dans le secteur de la production pour l'évaluation E&S se sont tous déclarés capables de payer cette contribution. Au Sénégal, il existe un système similaire, depuis 2008, pour les travailleurs indépendants, dont les coûts varient de 1000 à 7000 FCFA/an. EnDev a déjà conduit des campagnes de sensibilisation auprès des producteurs afin de les encourager à adhérer à ce système.

### 6.5.3 Impact sur l'emploi

Dans le secteur de la production, le projet a principalement pour objectif d'améliorer la productivité, et la création d'emplois sera donc limitée. Cependant, l'aide fournie aux producteurs va leur permettre d'augmenter le nombre d'employés dans les centres de production. Dans le secteur de la production, le projet aidera un grand nombre de distributeurs, ou « entrepreneurs du dernier kilomètre » à s'installer, notamment en leur offrant des formations. Les résultats d'une étude d'impact approfondie du projet EnDev pour le Kenya (RWI, 2016) suggèrent que des interventions antérieures similaires avec les LME

n'ont pas nécessairement permis de créer des emplois à plein temps, car ils ont souvent gardé d'autres activités telles que l'agriculture, mais leur ont apporté une activités et des revenus complémentaires.

L'étude de faisabilité estime le nombre d'emplois créés dans la production en multipliant le nombre de nouveaux producteurs dans chaque catégorie par le nombre moyen d'employés dans cette catégorie (voir les employés par catégorie en page 19), avec des ajustements de ces chiffres fournis par les équipes EnDev expérimentées.

Au Kenya, le nombre d'emplois auprès des producteurs aidés devrait croître de 360 environ d'ici à la fin du projet. Par ailleurs, 2000 installateurs et distributeurs (LME) recevront des formations, et l'on émet l'hypothèse qu'environ 60% d'entre eux travailleront finalement dans le secteur. Le projet devrait donc offrir environ 1980 emplois au Kenya, certains à temps partiel.

Au Sénégal, le nombre d'emplois auprès des producteurs aidés devrait croître de 345 environ d'ici à la fin du projet. Par ailleurs, 650 installateurs et distributeurs (LME) recevront des formations, et l'on émet l'hypothèse qu'environ 60% d'entre eux travailleront finalement dans le secteur. Le projet devrait donc offrir environ 765 emplois au Sénégal, certains à temps partiel ; par ailleurs, il fera participer de nombreux groupes de femmes à la vente des FA.

Au total, le projet devait créer environ 2745 emplois d'ici à la fin de sa mise en œuvre, dont environ 705 dans la production, et les autres dans la filière de distribution.

L'étude citée précédemment et réalisée par RWI (2016) note que l'intervention devrait causer un certain nombre de « déplacements » d'emplois, dans la mesure où certains LME formés pourraient de fait prendre une partie du travail à des distributeurs existants, mais n'ayant pas bénéficié du projet. Par ailleurs, certains producteurs artisanaux individuels deviendront probablement employés auprès de grands producteurs.

Pour le système de monitoring du projet, EnDev utilisera une méthodologie plus avancée de comptage des emplois créés, en divisant le nombre de FA effectivement produits par la quantité de travail nécessaire à leur réalisation (un calcul qui varie selon le type de FA, et ne peut donc être réalisé à l'avance), ce qui donnera un chiffre en équivalents-plein-temps

#### **6.5.4 Emploi et genre dans le secteur des FA**

Les paragraphes ci-après résument l'information disponible sur les proportions d'hommes et de femmes travaillant actuellement dans le secteur des FA. Cette information a été utilisée pour préparer le Plan d'Action Genre du projet.

Le travail de forge est réalisé presque exclusivement par des hommes. On connaît cependant une femme forgeron qui travaille au Kenya. La poterie est traditionnellement un travail de femmes, et les producteurs d'inserts hommes rencontrés au Kenya ont affirmé avoir reçu la compétence de leurs mères potières. La production des inserts est faite généralement soit par des groupes de femmes, qui peuvent employer quelques travailleurs masculins, ou bien par des entrepreneurs hommes qui emploient principalement des hommes, et parfois quelques femmes. Une femme d'entrepreneur rencontrée aide son mari, se charge du travail administratif, et gère le centre en son absence.

Au Kenya, des données désagrégées par genre étaient disponibles sur les LME, dont 43% étaient des femmes et 57% des hommes (EnDev Kenya, 2017) et sur les constructeurs individuels de foyers « Rocket », dont un peu plus de 50% étaient des femmes (RWI, 2016).

Au Sénégal, des données désagrégées par genre étaient disponibles pour le projet de référence du FASEN, qui a aidé 568 hommes et 375 femmes en tant que producteurs ou distributeurs, répartis selon le tableau ci-dessous (EnDev Sénégal, 2017). Au Sénégal, la production finale des ICS est toujours réalisée par des hommes forgerons.

**Tableau 14. Distribution des travailleurs par genre dans le projet FASEN au Sénégal**

| Activité                                 | Hommes | Femmes | Total | Hommes (%) | Femmes (%) |
|------------------------------------------|--------|--------|-------|------------|------------|
| <b>Production d'inserts en céramique</b> | 36     | 44     | 80    | 45%        | 55%        |
| <b>Production de FA</b>                  | 266    | 0      | 266   | 100%       | 0%         |
| <b>Constructeurs de foyers "banco"</b>   | 87     | 183    | 270   | 32%        | 68%        |
| <b>Vendeurs</b>                          | 179    | 148    | 327   | 55%        | 45%        |
| <b>TOTAL</b>                             | 568    | 375    | 943   | 60%        | 40%        |

#### 6.5.5 Conditions de travail actuelles dans le secteur des FA, et conformité à la norme ESS2

Selon la norme ESS2, les travailleurs de la filière de production des FA entrent dans la catégorie des « travailleurs engagés par des tierces parties » (ou contractuels). Le tableau ci-après évalue les différences entre les paragraphes de la norme ESS2 qui s'appliquent, et les conditions d'emploi et de travail actuellement observées dans le secteur des FA, au Kenya comme au Sénégal.

**Tableau 15. Conformité de la situation actuelle de la filière, et du projet, avec l'ESS2**

| Paragraphe de l'ESS2, ou de la Norme de Performance PS2 de l'IFC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Evaluation de conformité (situation actuelle et future)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Travailleurs engagés par des tierces parties</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>24. En ce qui concerne les travailleurs contractuels, le client déploiera des efforts raisonnables au plan commercial pour s'assurer que les tierces parties qui engagent ces travailleurs sont des entreprises de bonne réputation et légitimes et qu'elles ont des systèmes de gestion E&amp;S appropriés pour mener leurs activités de manière conforme aux exigences de la présente Norme de performance, à l'exception des paragraphes 18 à 19 (licenciement collectif) ainsi que 27 à 29 (chaîne d'approvisionnement).</b> | <p>La production de FA fait actuellement partir du secteur informel, ce qui rend la conformité avec le paragraphe 24 (qui réfère quasiment à l'ensemble des articles de la norme) pratiquement impossible.</p> <p>Beaucoup de producteurs sont organisés en coopératives, où il n'y a pas de relations employeurs-employés, et où la PS2 ne s'applique pas.</p> <p>Dans les projets EnDev de référence, les équipes de projet réalisent un suivi rapproché des producteurs, ce qui élimine de fait les risques les plus importants de travail forcé ou de travail des enfants.</p> <p>Le projet exigera des producteurs qu'ils se conforment à des directives E&amp;S, qui incluront des mesures améliorant leur conformité avec la NP2.</p> |
| <b>25. Le client mettra en place des politiques et procédures pour gérer et suivre la performance desdits tiers employeurs conformément aux exigences de la présente Norme de performance. De plus, le client déploiera des efforts raisonnables au plan commercial pour incorporer ces exigences dans les accords contractuels avec ces tiers employeurs.</b>                                                                                                                                                                      | Ces exigences seront réalisées à travers le PGES, grâce à un suivi rapproché des producteurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |



| Paragraphe de l'ESS2, ou de la Norme de Performance PS2 de l'IFC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Evaluation de conformité (situation actuelle et future)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>26. Le client veillera à ce que les travailleurs contractuels visés par les paragraphes 24 et 25 de la présente Norme de performance, aient accès à un mécanisme de règlement des griefs. Si la tierce partie n'est pas en mesure de fournir à ces travailleurs un mécanisme de règlement des griefs, le client met son propre mécanisme de règlement des griefs au service des travailleurs fournis par la tierce partie.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Ces exigences seront réalisées à travers le PGES, grâce à un suivi rapproché des producteurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Chaîne d'approvisionnement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <p><b>Les paragraphes 27-29 de la NP2 concernent la chaîne d'approvisionnement, notamment en matières premières. Ces paragraphes exigent du client qu'il :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Identifie les risques de travail des enfants et de travail forcé, et prenne les mesures appropriées pour y remédier (par. 27)</b></li> <li>• <b>Identifie les risques significatifs en matière de sécurité et prévienne ou corrige les situations pouvant entraîner la mort (par. 28)</b></li> <li>• <b>La capacité du client à faire pleinement face à ces risques sera fonction du niveau de contrôle sur la gestion ou d'influence exercé par le client sur ses fournisseurs primaires. En l'absence de moyens de recours, le client réoriente au fil du temps la chaîne d'approvisionnement primaire du projet vers des fournisseurs pouvant établir qu'ils se conforment à la présente Norme de performance (par. 29).</b></li> </ul> | <p>Les exigences 27-29 s'appliquent aux fournitures de matières premières pour la production de FA. Les petits producteurs, qui se procurent ces matières localement, sont susceptibles de connaître les conditions de travail par lesquelles les matériaux sont extraits. Les grands producteurs achètent souvent les matières premières chez des fournisseurs, et dans ce cas peuvent moins contrôler la source.</p> <p>Il existe des risques de "situations pouvant entraîner la mort" dans la filière du sable au Kenya, en raison de bandes armées cherchant à contrôler le commerce du sable, et éventuellement en cas d'extraction de sable par des plongeurs artisanaux (non observé encore dans les pays considérés).</p> <p>Parce que le contrôle de ces risques est difficile, c'est le paragraphe 29 qui s'applique : si les grands producteurs ne peuvent pas prouver que leurs matériaux proviennent de sources légales ou certifiées, on leur demande de se tourner vers d'autres sources, dont la légalité et la conformité aux paragraphes 27-29 sont prouvées.</p> |

#### 6.5.6 Santé et sécurité au travail (SST)

Les risques en matière de SST se limitent actuellement à des brûlures, coupures, petites blessures et douleurs ou maladies musculo-squelettiques. Certains de ces risques pourront s'aggraver avec la mécanisation. Le projet préviendra les risques et impacts négatifs, et améliorera la santé et la sécurité au travail, notamment à travers les activités 1.1.1 (pour le Kenya) et 2.1.1 (pour le Sénégal), « amélioration du niveau de professionnalisation des producteurs », qui incluent la fourniture d'un équipement de production plus adapté, des formations à l'utilisation des équipements et à l'organisation de la chaîne de production, et des formations en santé-sécurité.

#### 6.5.7 Conclusion et mesures d'atténuation et de gestion

Dans le contexte du secteur économique informel, la filière de production des FA ne peut pas être pleinement conforme à l'exigence ESS2, mais le projet constitue une très bonne opportunité de faire évoluer le secteur vers une plus grande conformité.

Dans les projets EnDev actuels, le suivi régulier des producteurs élimine les risques les plus importants, notamment les risques de travail des enfants et de travail forcé, et les conditions d'emploi et de travail sont meilleures que dans les secteurs où le projet n'intervient pas. Le projet GCF continuera cette bonne pratique, et la renforcera en formant les producteurs et les employés des partenaires du projet aux normes internationales en matière de gestion des ressources humaines.

Le projet comprend des mesures pour garantir la conformité avec les autres paragraphes de la NP2 : santé et sécurité, adhésion obligatoire des travailleurs à une assurance maladie, suivi de la performance des employeurs, et système de règlement des griefs. Ces mesures sont décrites dans le PGES (voir chapitre 7). Ainsi le projet créera des opportunités importantes d'amélioration des conditions de travail et de la SST dans le secteur économique informel au Kenya et au Sénégal, et contribuera à faire évoluer les grands producteurs de FA vers la formalisation.

## **6.6 Acquisition éventuelle de terrains, et exigences de la norme ESS5**

Toute acquisition de terrains nécessaire à l'extension éventuelle de sites de production aidés existants, ou à la création de nouveaux sites de production aidés par le projet, sera soumise à une exigence de conformité avec la norme ESS5 du GCF (ou NP5 de l'IFC) concernant l'acquisition des terres et la réinstallation involontaire, même si le projet ne finance pas directement ce type d'expansion. L'objectif principal de l'ESS5 est d'éviter ou de minimiser les impacts sociaux et économiques négatifs de l'acquisition et de l'occupation de terrains, ou de toute restriction à l'usage de terrains. A cet effet, le projet devra viser à :

- (i) Eviter et minimiser le déplacement des personnes et des biens;
- (ii) Envisager des conceptions alternatives aux projets si nécessaire ;
- (iii) Eviter les expulsions forcées

En cas de réinstallation involontaire, le projet devra :

- Améliorer ou tout au moins restaurer les moyens de subsistance et les niveaux de vie ;
- Améliorer les conditions de vie des personnes déplacées, en leur fournissant:
  - (i) des logements adaptés;
  - (ii) la sécurité de l'occupation des lieux de réinstallation.

Il est à noter que les producteurs n'occuperont pas de grandes étendues de terrain, mais uniquement de petites parcelles, et que les impacts fonciers du projet seront donc limités. Les exigences détaillées de l'ESS5 incluent l'information et la consultation des personnes affectées, et la mise en place de compensations appropriées. Dans les projets EnDev actuellement en cours, les équipes de projet ont montré une bonne pratique de la gestion des questions d'occupation de terrains, en particulier grâce à une bonne communication avec les parties prenantes. Comme l'on s'attend à ce que les compétences des producteurs pour gérer l'acquisition éventuelle de terrains en conformité avec les bonnes pratiques internationales soit limitée, les équipes EnDev du projet leur fourniront conseils et assistance (voir le PGES). Le personnel GIZ/EnDev sera formé de façon à pouvoir identifier les risques dans ce domaine et à pouvoir les gérer en conformité avec la NP5.

## **6.7 Peuples autochtones et personnes déplacées**

### **6.7.1 Au Kenya**

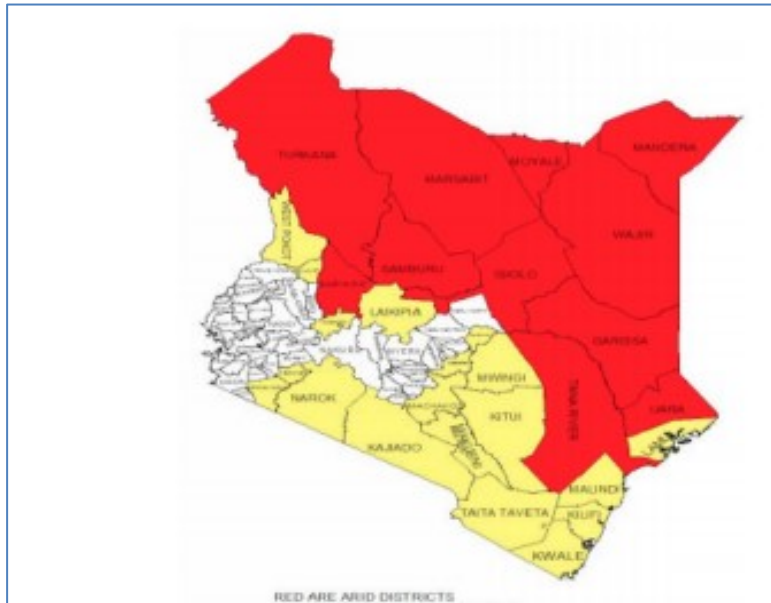
Il existe au Kenya un nombre important de peuples que l'on peut identifier comme autochtones selon la norme ESS7 sur les « peuples autochtones ».

Le Kenya est une société multi-ethnique avec au moins 42 groupes identifiés (GIZ, 2018b). Les ethnies principales sont les Kikuyu, qui vivent surtout dans les Comtés (auparavant les Provinces) du Centre ; les Luhya dans l'Ouest ; les Kalenjin, Turkana, Masai et Kikuyu dans la Vallée du Rift ; les Luo, Kisii et Kuria dans le Nyanza; les Kamba et les Meru dans l'Est ; les Somalis dans le Nord-Est, et les Miji Kenda et les

Arabes sur la côte. Plus de 80% des Kenyans sont chrétiens, les Musulmans formant une minorité de 11% environ (recensement 2009 du KNBS), répartie plutôt sur la côte, dans le Nord-Est et les hautes parties des régions de l'Est.

Les zones de la côte et du Nord, en particulier les zones aride et semi-arides (ASAL), sont désavantagées en termes d'économie et d'accès aux services, et considérées comme « zones marginalisées » par la NGEC Commission Nationale sur le Genre et l'Egalité). On y trouve surtout du pastoralisme.

**Figure 18. Les zones aride et semi-arides (ASAL) au Kenya (en rouge)**



Parmi les peuples autochtones, certains sont identifiés officiellement comme faisant partie des « groupes marginalisés », comme dans le rapport de la NGEC. L'une des problématiques principales à laquelle sont confrontées ces communautés est l'accès à la terre. En raison des déplacements fréquents auxquels elles ont été forcées, que ce soit au cours de l'histoire coloniale du pays ou après l'indépendance, et à cause de l'absence de système effectif de propriété foncière légale, il existe au Kenya de nombreux conflits liés à la propriété des terres, qui affectent fortement les communautés autochtones. On trouve donc au Kenya des personnes qualifiées de « déplacées dans leur propre pays » selon les normes internationales, que ce soit des communautés autochtones, ou des personnes réfugiées en raison des conflits et violences en cours dans les pays limitrophes et pouvant déborder sur certaines zones du Kenya. On trouve ces personnes notamment dans les huit Comtés actuellement sous-desservis par le marché des FA, et qui font l'objet à la fois d'un projet de la Banque Mondiale et du projet GIZ.

Il n'y a pas d'interférences a priori entre cette problématique et le projet : comme dit plus haut, les besoins éventuels en terrains seront très limités et très localisés, et ne devraient pas a priori concerner des terres communautaires.

### 6.7.2 Sénégal

Il est plus difficile de trouver de l'information sur les peuples autochtones au Sénégal qu'au Kenya. Selon l'Annuaire Mondial des Minorités et Peuples Indigènes<sup>21</sup>, il n'existe pas de statistiques pour ce pays. Nous

<sup>21</sup> <http://minorityrights.org/country/senegal/>

avons donc utilisé le recensement des principaux groupes ethniques du pays proposé par l'Université de Laval<sup>22</sup> :

- Les Peuls, Toucouleurs et Sarakolés sont présents sur l'ensemble du territoire sénégalais. Généralement musulmans, ils sont originaires des régions les plus désertiques du pays.
- Les Wolofs, Lébous et Sérères sont majoritaires au nord du Sénégal. Les Wolofs sont un peuple d'agriculteurs en grande partie musulmans. Le Wolof est la langue nationale. Les Sérères, souvent catholiques, occupent souvent de hauts postes dans l'administration ou sont chefs d'entreprises. Les Lébous sont un petit peuple de pêcheurs aujourd'hui généralement intégrés au Wolofs.
- Les petits «peuples forestiers» du Sénégal — Diolas, Balantes, Mandjaques, Mancagnes, Baïnouks, Karoninkas et Pepels — sont des ethnies habitant la Casamance, une région de forêts pluviales au sud. Les forestiers casamançais sont à majorité catholiques, mais ont une lointaine tradition animiste qu'ils tendent à vouloir préserver. Les Diolas sont divisés en de nombreux sous-groupes de langue différente, et occupent souvent des hauts postes dans l'administration. Les autres groupes mentionnés viennent à l'origine de la Guinée-Bissau. Le balante peut être enseigné au primaire au même titre que le wolof, le sérère, le siola, le peul et le mandingue.
- Les Mandingues et les Bambaras constituent environ 10% de la population et vivent près de la frontière malienne. Les Bambaras (0,5 %) sont parfois appelés «Niaks», c'est-à-dire non sénégalais.
- Les petites ethnies autochtones du Sénégal habitent dans des villages réputés inaccessibles, surtout dans les montagnes du Sud-Est. On peut mentionner les Bassaris, les Tendas Bédiks, les Coniaguis, les Diarankés, les Niominkas, les Soninkés (2,1 %), une ethnie mandingue originaire du Mali.
- Enfin, le Sénégal compte des personnes immigrées appelées «Nars» venant principalement de Mauritanie, d'Algérie, du Maroc, de Gambie, de Guinée-Bissau, du Cap-Vert et du Liban. Elles constituent la première communauté étrangère, juste avant les Français, possèdent de nombreux petits et moyens commerces sénégalais et vivent principalement en zone urbaine.

Il n'a pas été trouvé trace de problèmes particuliers affectant des minorités ethniques et qui auraient un lien avec le projet. Les intérêts des minorités ont donc été pris en compte dans le projet de façon générale, afin d'assurer la conformité avec l'ESS7.

### 6.7.3 Conclusion et mesures de gestion

Le projet devrait avoir un impact positif pour les peuples autochtones, car il contribuera à la préservation des ressources naturelles, qui sont souvent vitales pour ces communautés, et diminuera les risques de conflit autour de ces ressources.

Les activités de diffusion des foyers améliorés ne s'adressent pas spécifiquement à ces populations, mais leurs membres peuvent devenir utilisateurs, distributeurs ou producteurs de FA s'ils le souhaitent. Ces activités ne devraient pas affecter les peuples autochtones négativement, ou affecter leur culture, leurs connaissances, ou leurs coutumes. Au Kenya, les personnes déplacées dans leur propre pays font plus explicitement partie des personnes cible, dans le cadre de la sous-composante 2 de sensibilisation et de marketing.

Certains peuples autochtones peuvent ne pas être reconnus officiellement par les gouvernements du Kenya ou du Sénégal, mais cette absence de reconnaissance n'est pas considérée comme source de risque

---

<sup>22</sup> <http://www.axl.cefam.ulaval.ca/afrique/senegal.htm>

dans le cadre du projet GCF de diffusion des foyers améliorés. Cependant, de façon à gérer tout risque résiduel :

- les équipes de projet seront formées à identifier les peuples autochtones dans les zones de projet concernées, et à suivre les impacts potentiels du projet sur ces personnes, aussi bien que sur les autres groupes marginalisés ou vulnérables ;
- le PGES comprend un mécanisme pour garantir que les partenaires du projet – y compris les partenaires institutionnels – adoptent à tout moment des approches culturellement adaptées, ainsi que sensibles au genre, quand ils travaillent avec les communautés ou avec les ménages.

## **6.8 Kenya : analyse du potentiel de conflit et de la sensibilité au contexte**

Le système GIZ de sauvegardes exige que soit réalisée une analyse du potentiel de conflit et de la sensibilité au contexte pour le Kenya, ainsi que des risques éventuels et des implications pour le projet. Cette analyse est présentée ci-dessous de façon résumée. Elle est plus détaillée dans la version anglaise du document.

### **6.8.1 Résumé des principaux facteurs de conflit, de fragilité et de violence, et violations des droits de l'homme**

Les informations de ce paragraphe sont principalement issues du rapport “Conflict and context analysis for Kenya 2017” (GIZ, 2018b). Le Kenya est classé 17<sup>ème</sup> sur 178 pays selon l’Index des Etats Fragiles (Fund for Peace, 2018), et 146<sup>ème</sup> sur 173 pays pour l’Index de Perception de la Corruption de l’ONG Transparency International. Le pays se caractérise par un niveau de conflits internes relativement fort, et est également frappé par les impacts de conflits existants dans les pays voisins.

On identifie principalement les difficultés suivantes (source principale des informations : GIZ, 2017) :

- Malgré un nouveau système judiciaire apparemment robuste, la justice est minée par l’impunité de la classe politique, une violence illégale exercée par la police, et la corruption.
- Les partis politiques instrumentalisent l’appartenance ethniques comme stratégie d’accession au pouvoir, ce qui génère des conflits à chaque élection. Le système politique est clientéliste. L’accession d’une ethnie ou d’un parti au pouvoir lui donne le contrôle sur les ressources du pays. En raison de l’importance de l’enjeu et du manque de contrôle, les abus dans le financement des partis politiques sont très nombreux.
- La prolifération des armes contribue à l’instabilité de la région.
- Dans le Nord, la coutume traditionnelle de vol de bétail est devenue violente en raison de l’exacerbation de la pression sur les pâturages due au changement climatique, mais aussi en raison de la prolifération des armes. Le désarmement est difficile, du fait que les communautés du Nord ne se sentent pas protégées des conflits voisins.
- La violence domestique est un problème significatif au Kenya, selon l’indice SIGI de l’OCDE (voir la référence OECD, 2014).
- Des milices armées opèrent dans certains secteurs comme les industries extractives, la politique, et les transports publics.
- Le taux élevé de chômage des jeunes pourrait aider les financeurs de conflits à recruter.

### **6.8.2 Résumé des risques et mesures d’atténuation**

Le projet consiste en une série d’interventions à petite échelle, et plus souvent immatérielles (formations, sensibilisation), réalisées par un grand nombre de partenaires, et avec une couverture géographique

étendue, incluant à la fois les zones d'intervention actuelles et des zones qui sont plus nouvelles pour les équipes de projet. Le Tableau 16. ci-dessous identifie les risques potentiels en matière de sécurité et de conflits, et définit les mesures d'atténuation qui seront incluses dans le PGES du projet. On note qu'une partie de ces mesures sera également appliquée, par précaution, pour le Sénégal.

Par ailleurs, le projet a également un potentiel de réduction de certaines sources de conflits, grâce aux bénéfices suivants :

- réduction de la pression sur les ressources naturelles ;
- égalité des genres améliorée dans les ménages ;
- bénéfices pour les personnes les plus vulnérables ;
- amélioration des conditions de travail et des relations employeur-employé ;
- réduction du chômage des jeunes.

**Tableau 16. Gestion des risques en matière de sécurité, conflits et violence, et gestion de la sensibilité au contexte pour le Kenya/application possible au Sénégal par précaution**

| Type de risque                                                                            | Degré de gravité                                                        | Mesures d'atténuation et de gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Risque externe</b>                                                                     |                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Risques pour la sûreté du personnel du projet</b>                                      | Modérés                                                                 | Une analyse de sûreté et de sécurité sera réalisée par l'unité spécialisée de GIZ, et un plan de gestion de la sécurité et de la sûreté sera préparé<br><br>Impliquer le personnel des partenaires de projet, qui ont une bonne connaissance du terrain, dans l'analyse, et dans la préparation des procédures de sécurité                                                                                                                                 |
| <b>Risques pour la sûreté des producteurs dans le transport de sable</b>                  | Très faible (les producteurs sont rarement impliqués dans le transport) | Les producteurs devront se fournir auprès de sources légales et autorisées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Risque que le projet exacerbe une situation conflictuelle domestique pré-existante</b> |                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Exacerbation de conflits domestiques en cas d'approche culturellement inappropriée</b> | Très faible (inexistant dans les zones de projet actuelles)             | Le risque est faible. SNV a une expérience significative dans le domaine. Le Ministère de l'Energie interviendra également au niveau local, et il est nécessaire de veiller à ce que les approches soient culturellement appropriées. A cet effet, on mettra en place des actions de sensibilisation, de consultation entre partenaires, et de suivi, définies dans le PGES. Le projet pourrait également avoir un impact positif sur ce type de conflits. |
| <b>Risque réputationnel</b>                                                               |                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Approvisionnement en sable de sources illégales, violence dans la filière</b>          | Faible, en raison des faibles quantités de sable utilisées              | Exigence que les producteurs s'approvisionnent auprès de sources autorisées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |



| Type de risque                                                                                                                                          | Degré de gravité | Mesures d'atténuation et de gestion                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Risque d'être accusé de financement de campagnes politiques ou de corruption, si le projet soutient des producteurs liés à des partis politiques</b> | Très faible      | <p>Les cas possibles seront à examiner par l'unité de gestion d'éthique GIZ au siège</p> <p>Les cas suspectés pourront être rapportés dans le cadre du mécanisme de gestion des plaintes</p> |

## 6.9 Droits humains

Le projet a été évalué quant à sa conformité par rapport à politique de sauvegarde de GIZ sur les Droits Humains. Cette évaluation a utilisé les informations également utilisées pour l'évaluation de la conformité du projet par rapport à l'ESS2 (conditions de travail), l'ESS5 (réinstallation involontaire), l'ESS7 (peuples autochtones) et par rapport aux exigences sur la prévention de la discrimination et le droit à la participation (exigences toutes deux incluses dans l'ESS1). Ces informations ont permis de suffisamment couvrir les exigences de GIZ concernant les Droits Humains pour le projet considéré.

## 6.10 Impacts sur le genre, et intégration systémique du genre

### 6.10.1 Etat initial : égalité hommes-femmes, politiques de genre, et situation des autres groupes sociaux

Des informations détaillées sur l'égalité hommes-femmes, sur les politiques de genre au Kenya et au Sénégal, ainsi que sur la situation des autres « groupes d'intérêt » tels que les jeunes, les personnes âgées, les personnes vulnérables, les personnes marginalisées et les communautés marginalisées<sup>23</sup> sont données dans l'Analyse de Genre, qui est publiée sur le site du GCF.

Le Kenya et le Sénégal sont des pays où les inégalités des chances entre les hommes et les femmes restent significatives, bien que présentant des caractéristiques différentes d'un pays à l'autre. Les facteurs les plus pertinents pour le projet sont le fait que la participation économique des femmes est faible, que les violences faites aux femmes sont fréquentes, et que le taux de chômage des jeunes est très élevé. Par contre, les différences homme-femme en matière de santé ou d'éducation sont moins élevées que dans d'autres pays d'Afrique sub-saharienne. Les personnes âgées ont plus souvent un travail que les jeunes, mais sont plus susceptibles de souffrir de la pauvreté et de la faim. Une caractéristique de la situation socio-économique des deux pays est le nombre élevé de personnes travaillant dans le secteur informel, et/ou qui ont plusieurs activités.

### 6.10.2 Analyse de genre

Une analyse de genre a été réalisée pour le projet, conformément aux exigences à la fois du GCF et de la GIZ. On pourra consulter [https://www.giz.de/expertise/downloads/FR-FAQ\\_Analyse\\_de\\_genre.pdf](https://www.giz.de/expertise/downloads/FR-FAQ_Analyse_de_genre.pdf) pour une bonne approche des objectifs et des concepts de ce type d'analyse.

L'analyse de genre montre que le projet aura des impacts positifs majeurs sur l'égalité des genres, en réduisant le travail domestique des femmes, et en leur donnant des opportunités de s'engager dans un travail rémunéré. Les femmes étant presque toujours les principales utilisatrices de foyers de cuisson, et

<sup>23</sup> Un terme utilisé spécifiquement par la NGEK du Kenya.

responsables de la collecte de bois ou de l'achat de combustibles, ce sont elles qui bénéficient en premier lieu des économies de combustibles et d'émissions que permet le projet.

Le projet n'a pas d'impacts négatifs en matière de genre, bien que certaines personnes consultées ont mis en garde quant à la nécessité de bien s'assurer que les approches de sensibilisation à de nouvelles méthodes de cuisson soient toujours culturellement appropriées, afin d'éviter de possibles conflits dans les ménages.

Des évaluations des projets EnDev existants, réalisées à l'aide d'enquêtes, sont disponibles pour chacun des pays, et ont été utilisées pour l'analyse. Des consultations ont été réalisées avec des organisations de femmes dans les deux pays, de façon à évaluer les enjeux du programme liés au genre. Le résultat le plus significatif de ces consultations est que les femmes ont peu confiance en elles, et se sentent peu capables quand il s'agit de s'engager dans l'entrepreneuriat, ou de s'adresser aux administrations ou à d'autres organisations formelles. Elles se sentent également moins capables d'écrire et de tenir des registres. Ce manque de compétences et de confiance gêne leur accès possible aux crédits, aux programmes d'aide existants, et leur participation à des appels d'offres.

Nous avons évalué que la capacité d'intégration du genre de l'organisation de projet et des équipes EnDev était bonne, bien qu'il n'existe pas de personnel formé à la planification financière sensible au genre. Plusieurs des partenaires ont une expérience significative de travail sur les questions de genre sur le terrain, dans toutes les régions de Sénégal et les comtés du Kenya. Une personne-ressource pour le genre sera engagée pour chaque pays, et coordonnera la mise en œuvre du Plan d'Action Genre. De plus, le projet contribuera à améliorer le cadre institutionnel pour l'intégration systémique du genre, en partageant avec les partenaires institutionnels les connaissances acquises sur les questions de genre dans la mise en œuvre du projet.

Le projet bénéficie également aux autres groupes sociaux, par exemple en proposant des opportunités d'emploi aux jeunes. Il bénéficie aussi particulièrement aux personnes âgées sont plus susceptibles de passer du temps dans les cuisines. Le confort apporté par les foyers améliorés est particulièrement bénéfique pour les personnes en situation de handicap ou pour les personnes vivant avec le VIH. Le projet favorisera l'emploi de personnes en situation de handicap ou de personnes vulnérables.

Les violences domestiques sont un problème important au Kenya comme au Sénégal. Dans les projets existants, on estime que les activités du projet ont un effet plutôt pacifiant sur les ménages. L'entité exécutrice SNV a une bonne expérience du travail avec des ménages sur le terrain et a déjà été confrontée à des cas de violences domestiques ; cette expérience sera mise à profit au cours de la mise en œuvre du projet. Le Plan d'Action Genre inclut par ailleurs la réalisation d'études préalables afin d'évaluer plus précisément les enjeux de genre dans les zones du projet non encore couvertes par les activités existantes.

### 6.10.3 Plan d'Action Genre

Un Plan d'Action Genre a été préparé pour le projet. Six objectifs ont été identifiés suite à l'analyse de genre, qui permettent d'atteindre la conformité du projet aux politiques de genre du GCF et de la GIZ. Les activités nécessaires à la réalisation de ces objectifs ont été incluses dans le projet. Le PAG inclut une forte composante de formation des femmes. Il inclut également un suivi sensible au genre, qui permettra en particulier de vérifier que les femmes reçoivent un salaire égal à celui des hommes pour le même travail.

Tableau 17. Résumé du Plan d'Action Genre (PAG)

| Objectifs du PAG                                                                                                             | Activités incluses dans le projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Les impacts non-intentionnels négatifs sur le genre sont évités</b>                                                    | Améliorer la compréhension, par les partenaires du projet, des questions de genre au sein des ménages, de façon à pouvoir adopter une action culturellement appropriée auprès de toutes les communautés                                                                                                                                          |
| <b>2. Les femmes et les hommes bénéficient du projet de façon égale</b>                                                      | Les femmes (et les enfants) sont ceux qui bénéficient le plus du programme. Le projet s'assure que les co-bénéfices du projet en termes d'emploi et de génération de revenus reviennent autant aux femmes qu'aux hommes, et pour cela, il met en place les actions nécessaires à dépasser les barrières à la participation économique des femmes |
| <b>3. Les besoins des hommes et des femmes sont pris en compte de façon différenciée</b>                                     | Consultations différenciées de hommes et des femmes, participation égale des femmes et des hommes dans les processus de décision au sein des activités de projet, et approches différenciées selon le genre pour les activités de sensibilisation, de conception des produits, et de production                                                  |
| <b>4. Les rôles particuliers que peuvent jouer les femmes et les hommes comme « agents du changement » sont mis à profit</b> | Travail avec des groupes de femmes pour les activités de sensibilisation, de conception des produits, et de production                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>5. La capacité des équipes de projet à travailler sur l'intégration du genre est améliorée</b>                            | Renforcer la capacité des équipes de projet à réaliser des actions d'intégration du genre, entre autres en partageant l'expérience qui existe chez les différents partenaires                                                                                                                                                                    |
| <b>6. Le contexte institutionnel pour l'intégration du genre est renforcé</b>                                                | Partage de connaissances entre le Projet et les administrations nationales et régionales, les ministères, et les ONG                                                                                                                                                                                                                             |

## 6.11 Capacité de paiement et impact potentiel du projet sur les personnes pauvres et vulnérables

### 6.11.1 Accès des ménages les plus pauvres aux FA

Le projet adopte une approche de marché qui renforcera la filière de production et de distribution de FA, et garantira une offre durable de FA à un prix compétitif à tous les acheteurs potentiels. Le projet choisit délibérément de ne pas subventionner l'achat de FA par les consommateurs finaux. En effet, ce type de stratégie, qui a été tentée dès les années 80, n'a pas permis de créer un marché durable de foyers améliorés (Bensch et Peters, 2011). C'est pour cela que le projet vise avant tout à aider les producteurs à développer des entreprises durables qui produisent des foyers de qualité pré-définie. Mais au cours de la préparation du projet, certaines parties prenantes se sont inquiétées que cette approche ne permettrait pas aux ménages les plus pauvres de bénéficier des bénéfices apportés par les ICS, s'ils ne pouvaient pas les acheter.

Les études disponibles montrent les utilisateurs dans les deux pays ont une relativement bonne capacité à payer pour des foyers améliorés de bonne qualité, que l'on peut trouver à un prix de 10 EUR, d'autant plus si l'on prend en compte les économies réalisées par ceux qui doivent acheter leurs combustibles. Les consultations réalisées pour la présente évaluation E&S montrent que les utilisateurs se déclarent en effet disposés à payer l'investissement initial d'un FA, sachant les économies qui seront réalisées sur les combustibles. D'autres résultats issus d'enquêtes réalisées par EnDev dans un certain nombre de pays d'Afrique Sub-Saharienne montrent que la capacité de paiement n'est pas une contrainte pour la plupart des ménages, hormis les plus pauvres. De 70% à 90% des utilisateurs potentiels, incluant un grand nombre de personnes dont les revenus sont inférieurs à 1,25 USD par jour, seraient capables de payer entre 3 et 7 EUR pour un FA simple<sup>24</sup>.

La difficulté pour les utilisateurs est plutôt de pouvoir disposer des liquidités suffisantes pour réaliser cet investissement. Les études réalisées à la fois sur les FA et sur d'autres équipements permettant de réaliser des économies d'énergie, comme des lanternes solaires, suggèrent que la « règle d'or » est que la période de remboursement pour les plus pauvres, pour éviter les contraintes de liquidité, soit de 2 mois, alors que la plupart des consommateurs peuvent accepter une période de remboursement de 6 mois. L'analyse financière réalisée pour le projet GCF dans le cadre de l'étude de faisabilité conclut que la période de remboursement pour les FA promus par le projet serait de 2 à 3 mois, grâce aux économies sur les combustibles (source : GIZ, proposition de projet version v3, datée du 4 Septembre 2018). Par ailleurs, une solution fréquemment utilisée par les femmes pour surmonter les contraintes de liquidité est celle des « tontines », où des groupes de femmes se prêtent des petites sommes à tour de rôle, et où le remboursement est garanti par le contrôle social du groupe.

Ainsi, la population qui n'aura pas accès aux FA est réduite. L'approche de marché permettra d'assurer la durabilité du marché et donc l'impact positif du marché sur le changement climatique, tout en garantissant les prix les plus compétitifs pour les FA. Pour les utilisateurs aux revenus les plus faibles, des approches complémentaires peuvent être mises en œuvre par des ONG ou d'autres projets, qui bénéficieront de l'expansion et de la durabilité du marché des FA développé par le projet GCF.

---

<sup>24</sup> GIZ/MeGen Power, 2011. Enquêtes conduites en Ethiopie, au Ghana, au Kenya, au Malawi, en Tanzanie et en Ouganda.

### **6.11.2 Accès des ménages aux plus faibles revenus et des groupes les plus vulnérables aux co-bénéfices du projet**

Le projet ne s'adresse pas spécifiquement aux ménages les plus pauvres, mais recherchera toutes les opportunités de leur bénéficier, que ce soit grâce à la collaboration avec d'autres partenaires ou en favorisant leur inclusion dans la chaîne de valeur des FA.

En effet, le projet fournit de larges opportunités d'inclusion dans cette chaîne de valeur, car la nature des activités est adaptée à des capacités, des disponibilités et des compétences diversifiées. Ainsi, la production comme la commercialisation offrent la possibilité de travailler à temps partiel, à domicile ou à proximité du domicile, et en position assise ; des personnes en situation de handicap travaillent déjà dans la production. Un budget a en outre été prévu dans le cadre des kits de professionnalisation des producteurs pour l'adaptation de deux postes de travail par pays à des personnes en situation de handicap.

Au cours des consultations, les utilisateurs de FA ont mentionné que les bénéfices de cette utilisation étaient encore plus importants pour les personnes suivant un traitement du VIH, ce traitement ayant tendance à les rendre plus sensibles à la fumée. Selon les personnes consultées, l'introduction de FA a permis à de nombreuses personnes qui n'étaient plus capables de cuisiner, de redevenir autonomes.

Par ailleurs, le projet a une composante de formation très importante, qui aidera toutes les personnes le souhaitant à améliorer leurs capacités et leurs compétences en vue d'une meilleure inclusion économique.

## 7 Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

### 7.1 Justification, présentation et contenu du PGES

Le PGES a été préparé pour gérer les risques et impacts négatifs non-intentionnels potentiels du projet, tels qu'identifiés dans la présente évaluation E&S :

- *les impacts négatifs non-intentionnels potentiels environnementaux se limitent à des impacts mineurs des grands ateliers de production de FA*
- *en ce qui concerne les impacts sociétaux, les évaluations réalisées par EnDev, comme les consultations avec les bénéficiaires et les partenaires du projet, ont montré que l'introduction des FA apporte des changements positifs dans les ménages, bénéficiant en particulier aux femmes. Mais en raison de l'étendue géographique importante du projet, son expansion dans des zones éloignées aux cultures diverses, et du fait que les interventions auront un impact jusque dans les ménages, des impacts négatifs non prévus ne sont pas à exclure totalement. Il existe un risque mineur que les partenaires du projet, y compris les institutions officielles, ne mettent pas en œuvre les activités de sensibilisation et de changement des comportements d'une manière totalement appropriée pour les minorités et les peuples indigènes. Par ailleurs, le projet intervient dans un secteur économique où les conditions de travail sont informelles, ce qui implique qu'un soin tout particulier est requis pour éviter les risques d'infraction aux droits humains. Enfin, il existe un risque sécuritaire pour les employés des partenaires du projet, notamment au Kenya, et il faudra s'assurer que tous le personnel bénéficie du même niveau de sécurité, depuis les Entités Exécutrices jusqu'aux fournisseurs de services.*

Le PGES reprend également brièvement les autres sujets environnementaux et sociaux qui sont déjà inclus par ailleurs dans le projet :

- Intégration du genre
- Promotion des combustibles durables
- Suivi de l'impact du projet sur les émissions de GES, et suivi des co-bénéfices

Toutes les activités de gestion E&S ont été intégrées dans les activités du projet, et également dans le calcul des coûts.

### 7.2 Organisation mise en place pour la gestion environnementale, sociale et du genre (E, S et G)

L'organisation suivante sera mise en place pour le projet :

1. Au niveau national, GIZ/EnDev engagera un Responsable Environnemental et Social (RES), ou un Responsable Environnemental et un Responsable Social. GIZ/EnDev engagera également une personne-ressource pour la gestion du genre. Ces trois fonctions peuvent être cumulées ou distinctes.
2. Le projet disposera également de personnes-ressource pour la gestion sociétale et l'intégration du genre au niveau régional (ou sub-national). Comme les activités de soutien aux producteurs seront gérées à partir du niveau national, la gestion environnementale du projet se fera uniquement au niveau national. Au Sénégal, ce personnel être stationné auprès d'EnDev ou des EE régionales ; au Kenya, auprès des « cluster » (régions) EnDev ou auprès de SNV.



3. Toutes les EE et les partenaires mettant en œuvre le projet désigneront des personnes ressource pour les questions environnementales et sociales.

Cette structure de gestion E&S a été incluse dans le projet dès la phase de préparation de la proposition.

### **7.3 Responsabilités et gestion E, S et G**

#### **a) Responsabilités**

La gestion E&S générale comprend les tâches et responsabilités suivantes :

1. Le siège de GIZ pilote et vérifie la conformité du projet avec le système GIZ de Sauvegardes et de Genre (S+G) ;
2. Les COP (Comités d'Orientation du Projet) donnent les orientations générales au projet, y compris sur les questions environnementales, sociales et de genre. Ils sont informés de la conformité du projet avec les politiques environnementales du GCF et de GIZ.
3. Les CPP (Comités de Coordination du Projet) suivent la conformité du projet avec les normes environnementales et sociales, ainsi que la mise en œuvre du PGES et du Plan d'Action Genre (PAG), et pilotent la révision de ces plans si nécessaire.
4. La personne-ressource pour le genre, au niveau national, coordonne la mise en œuvre du Plan d'Action Genre auprès des différents partenaires impliqués.
5. Le Responsable Environnemental et Social (RES) national pilote la mise en œuvre du PGES, gère le mécanisme de résolution des plaintes, et vérifie annuellement la capacité de gestion environnementale et sociale des EE et des autres partenaires.

#### **b) Formation du personnel aux questions E, S et G**

Le personnel de gestion environnementale, sociale et du genre est formé pour pouvoir assurer ses tâches.

Un programme de formation en intégration du genre est mis en place pour toute l'organisation du projet. Ce programme fera notamment appel aux capacités en la matière des EE et des autres partenaires. Il est suggéré de réaliser les formations en année 1 et en année 3 du projet.

Les équipes pour lesquelles cela est pertinent seront formées à identifier les « peuples autochtones » dans les régions concernées, et à suivre les impacts potentiels du projet sur ces communautés, ainsi que sur les groupes marginalisés et vulnérables.

#### **c) Mécanisme de résolution des plaintes (incluant les travailleurs)**

Le mécanisme de résolution des plaintes est décrit au paragraphe 6.1.6. Il inclut les éléments suivants:

- les plaintes potentielles sont collectées régulièrement par les EE au cours de leurs consultations avec les bénéficiaires, les producteurs, les travailleurs dans la filière de production, et le personnel du projet ;
- les producteurs de la catégorie « business-class » devront mettre en place leur propre mécanisme de résolution des plaintes, par exemple sous forme d'un numéro de téléphone affiché à l'entrée de leur site ;
- les plaintes écrites pourront être adressées aux équipes EnDev nationales.

Le RES tiendra un registre des plaintes reçues, et de la façon dont elles sont résolues.

#### d) Evaluation continue des risques E&S

Pour ce type de projet qui comporte une couverture géographique étendue, un grand nombre de partenaires impliqués, et un grand nombre d'activités de taille parfois réduite, l'équipe de projet identifiera de façon continue les nouveaux risques E&S qui pourraient émerger, et mettra en place une gestion adaptée.

#### e) Mise à jour du PGES

Le PGES est mis à jour tous les six mois.

#### f) Coordination et suivi E&S des partenaires locaux

Le RES coordonne la gestion E&S du projet avec les EE et les autres partenaires de mise en œuvre du projet, et réévalue annuellement leur capacité de gestion E&S. Ceci inclut le suivi de leur conformité à l'exigence NP2 sur l'emploi et les conditions de travail.

### 7.4 Mise en œuvre du Plan d'Action Genre (PAG)

Le Plan d'Action Genre constitue un document distinct, diffusé sur le site web du GCF. Il comporte six objectifs, dont la réalisation garantira la conformité du projet aux politiques d'intégration du genre du GCF et de GIZ. Les activités requises pour atteindre ces objectifs ont été incluses dans le projet.

Tableau 18. Résumé du Plan d'Action Genre (PAG)

| Objectifs du PAG                                                                                                             | Activités incluses dans le projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Les impacts non-intentionnels négatifs sur le genre sont évités</b>                                                    | Améliorer la compréhension, par les partenaires du projet, des questions de genre au sein des ménages, de façon à pouvoir adopter une action culturellement appropriée auprès de toutes les communautés                                                                                                                                          |
| <b>2. Les femmes et les hommes bénéficient du projet de façon égale</b>                                                      | Les femmes (et les enfants) sont ceux qui bénéficient le plus du programme. Le projet s'assure que les co-bénéfices du projet en termes d'emploi et de génération de revenus reviennent autant aux femmes qu'aux hommes, et pour cela, il met en place les actions nécessaires à dépasser les barrières à la participation économique des femmes |
| <b>3. Les besoins des hommes et des femmes sont pris en compte de façon différenciée</b>                                     | Consultations différenciées de hommes et des femmes, participation égale des femmes et des hommes dans les processus de décision au sein des activités de projet, et approches différenciées selon le genre pour les activités de sensibilisation, de conception des produits, et de production                                                  |
| <b>4. Les rôles particuliers que peuvent jouer les femmes et les hommes comme « agents du changement » sont mis à profit</b> | Travail avec des groupes de femmes pour les activités de sensibilisation, de conception des produits, et de production                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>5. La capacité des équipes de projet à travailler sur l'intégration du genre est améliorée</b>                            | Renforcer la capacité des équipes de projet à réaliser des actions d'intégration du genre, entre autres en partageant l'expérience qui existe chez les différents partenaires                                                                                                                                                                    |
| <b>6. Le contexte institutionnel pour l'intégration du genre est renforcé</b>                                                | Partage de connaissances entre le Projet et les administrations nationales et régionales, les ministères, et les ONG                                                                                                                                                                                                                             |

## **7.5 Code de bonne conduite, et approches culturellement appropriées**

Les partenaires de projet, y compris les administrations, mettront en œuvre à chaque instant des approches culturellement appropriées, ainsi que des approches sensibles au genre, lors de leur travail avec les communautés et les ménages. A cette fin :

- le responsable sociétal (ou le RES) et/ou la personne-ressource pour le genre organisent des consultations avec des groupes de bénéficiaires dédiés (« focus groups »), ainsi que des rencontres régulières avec les partenaires du projet, afin d'identifier d'éventuels problèmes ;
- un code de bonne conduite est développé pour tout le personnel participant à la mise en œuvre du projet, et mis à jour régulièrement, avec la participation de tous les organismes qui travaillent au contact avec les communautés.

## **7.6 Ethique et prévention de la corruption (integrity management)**

Le RES se réfèrera aux responsables GIZ nationaux et au bureau « Compliance and Integrity » au siège de la GIZ pour les questions d'éthique ou de corruption. Pour le Kenya, le RES les informera régulièrement des risques identifiés dans l'analyse du contexte réalisée pour ce pays, et les activités du projet seront adaptées si nécessaire.

## **7.7 Sûreté**

Un plan de gestion de la sûreté sera préparé et mis en œuvre pour le projet, en particulier pour le Kenya. Il sera fondé sur les procédures de gestion des risques de GIZ. Il définira les procédures à appliquer pour la gestion du risque sécuritaire pour les EE et les partenaires de mise en œuvre du projet.

La gestion de la sûreté sera améliorée en recueillant régulièrement les expériences de terrain des EE locales et des partenaires ayant une expérience dans les zones à risque.

## **7.8 Suivi et gestion E&S de la production des foyers améliorés**

L'évaluation des projets de référence a montré que les équipes de projet exercent actuellement un suivi rapproché des ménages bénéficiaires et des producteurs de FA, et de façon plus générale des impacts E&S du projet. Jusqu'ici, cette pratique a permis de résoudre les problèmes de nature E&S qui ont pu émerger. Le présent PGES s'appuie sur ces bonnes pratiques, en les formalisant, et en proposant une formation avancée au personnel de gestion E&S.

### **7.8.1 Responsabilités**

Les producteurs aidés par le projet sont responsables de la conformité de leurs activités à la réglementation nationale. Le RES aide les producteurs à atteindre la conformité aux bonnes pratiques internationales de l'industrie, et aux exigences E&S applicables du GCF et de la GIZ. A cet effet, le RES conseille les producteurs, les encourage à atteindre la conformité, et identifie des risques potentiels. Le RES suit la mise en œuvre des directives E&S ou du PGES « producteur » par les producteurs.

### **7.8.2 Manuel d'opérations**

Les exigences E&S s'appliquant aux producteurs sont décrites dans le Manuel d'Opérations.

### **7.8.3 Activités incluses dans les kits de professionnalisation**

Les activités de projet incluent des activités essentielles pour la gestion E&S de la production dans le cadre de « kits de professionnalisation ». Ces activités sont indiquées dans le tableau ci-après.

**Tableau 19. Rappel de certaines activités E&S directement incluses dans les activités du projet**

| Activité du projet                                                     | E&S components included                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1.1.1 et 2.1.1<br/>Professionnalisation de la production des FA</b> | Fourniture d'équipements de santé-sécurité                                                    |
|                                                                        | Formation à la gestion des conditions de travail et des contrats, y compris les aspects genre |
|                                                                        | Formation aux pratiques de fabrication respectueuses de l'environnement                       |
|                                                                        | Formation à la gestion des trouvailles archéologiques                                         |
|                                                                        | Sensibilisation aux bonnes pratiques pour l'acquisition des terrains                          |

#### 7.8.4 Directives E&S et PGES « producteur »

Tous les producteurs devront se conformer aux directives E&S pour les producteurs, données ci-après. De plus, les producteurs « Business Class » devront préparer leur propre Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) à partir de ces directives.

#### 7.8.5 Directives E&S pour les producteurs

##### a) Principes

Les directives E&S pour la gestion des sites de production incluent notamment (1) un mécanisme de gestion des plaintes, (2) l'évitement des impacts négatifs en cas d'extension de site, (3) la gestion de la santé et de la sécurité au travail (SST), (4) les bonnes pratiques minimales pour la gestion des matières premières, des déchets et des effluents, (5) les bonnes pratiques minimales en matière d'emploi et de conditions de travail. Tous les producteurs aidés par le projet devront se conformer à ces directives.

##### b) Contenu

Les producteurs se conformeront au minimum aux règles suivantes :

- Se conformer à la législation nationale
- Tenir à jour un registre des autorisations environnementales
- Proposer un mécanisme de communication et de plaintes pour les riverains, par exemple en affichant un numéro de téléphone à l'entrée du site
- Avoir une trousse de premier secours à disposition sur le site
- Fournir aux travailleurs des Equipements de Protection Individuels (EPI), et rendre obligatoire le port de gants, de manches longues, de lunettes de protection ou de masques quand les risques l'exigent (forge, soudure)
- Ventiler les zones de peinture
- Tenir un registre des accidents, et le transmettre périodiquement au RES
- Consulter le RES avant toute extension de site et toute construction ou extension de bâtiment
- Favoriser l'utilisation de combustibles renouvelables pour les fourneaux
- Minimiser les émissions de gaz des fourneaux et, pour les producteurs de plus de 1000 inserts céramique par mois, avoir un système de captation et/ou de traitement des fumées et mesurer régulièrement les émissions de gaz, de façon à se conformer aux normes de qualité de l'air nationales et de l'OMS
- Tenir un registre des matières premières utilisées et de leur origine : combustibles, sable, argile, chamotte, métaux, eau etc.
- Pour les producteurs de plus de 1000 inserts céramique par mois :
  - avoir les documents prouvant que les matières premières proviennent d'un site autorisé

- au Kenya, prouver de plus que le sable provient de sources conformes aux "National Regulations for Sand Extraction »
- Quand l'argile provient de sources locales, surveiller l'état des zones d'extraction, et les réhabiliter si possible en rivière
- Tenir un registre des quantités de déchets produites, et de leur filière d'élimination
- Faire enlever les déchets dangereux par des entreprises spécialisées si elles existent : huiles usagées, restes de peintures, produits de nettoyage etc.
- Assurer la sécurité incendie sur le site
- Exiger que les travailleurs adhèrent à une assurance santé
- Consulter régulièrement les travailleurs au sujet de leurs conditions de travail et, si possible, avoir une politique de gestion des ressources humaines et/ou une charte sur les conditions de travail ; si possible, planifier la façon dont l'entreprise pourra atteindre la conformité aux lois sur le travail à l'avenir ;
- Vérifier que tous les travailleurs reçoivent un salaire égal à travail égal
- Effectuer un suivi mensuel de la conformité du site avec les présentes directives

### **c) Révision**

Les directives E&S pourront être modifiées en concertation avec les producteurs et, au Sénégal, avec l'appui des Chambres de Métiers, et seront révisées régulièrement.

## **7.8.6 PGES pour les grands producteurs**

### **a) Préparation du PGES**

Les producteurs de catégorie « professionnelle » ou « business-class » aidés par le projet seront soumis à une rapide évaluation E&S de leurs activités. Cette évaluation pourra être réalisée par le RES après une courte formation.

Les producteurs de catégorie « business-class », et certains de la catégorie « professionnelle » (selon l'avis du RES) devront alors préparer un PGES pour leurs activités de production. Ce PGES sera fondé sur les directives ci-dessus. Il devra expliquer les moyens et actions que le producteur entend mettre en place pour réaliser les différents objectifs, y compris les moyens de vérification, comme par exemple le suivi de la qualité de l'air. Le RES pourra assister le producteur dans l'adaptation du PGES à ses activités. Le PGES sera inclus dans le business plan et les plans de travail du producteur.

### **b) Audit et suivi**

Le RES suivra trimestriellement la conformité des producteurs de catégorie « business-class » avec leur PGES. Des audits de conformité externe seront réalisés tous les deux ans par le siège de GLZ, en plus des possibles inspections réalisées par les administrations nationales.

## **7.8.7 Emploi et conditions de travail**

Le personnel EnDev national vérifiera de façon régulière les conditions d'emploi et de travail sur tous les sites de production, afin de prévenir les risques d'infraction sérieuse aux réglementations nationales et internationales applicables. EnDev encouragera tous les producteurs à se conformer à la législation nationale sur le travail, notamment en les encourageant à fournir des contrats de travail à leurs employés, et les conseillera si nécessaire. Les producteurs devront exiger que leurs employés adhèrent à une assurance santé.

### 7.8.8 Engagement des parties prenantes

Des activités d'engagement des parties prenantes sont intégrées dans tout le projet. Un plan d'engagement des parties prenantes sera préparé au démarrage du projet, et revu régulièrement. Le personnel E&S s'assurera que ces activités soient planifiées et exécutées régulièrement, et que les activités soient rapportées régulièrement. Pour le contenu du Plan d'Engagement des Parties Prenantes, se référer au paragraphe 6.1.5b).

### 7.9 Promotion des combustibles durables

Le projet inclut des activités pour la promotion de normes de durabilité pour les combustibles des FA, pour la promotion des combustibles renouvelables, et pour la contribution au développement d'une industrie durable des combustibles de biomasse. Le tableau ci-après décrit comment ces activités sont incluses dans le projet.

**Tableau 20. Rappel de certaines activités E&S directement incluses dans les activités du projet**

| Activity                                                                                                    | E&S components included                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Activités 1.2.1 et 2.2.1 Sensibilisation des consommateurs</b>                                           | Sensibilisation aux combustibles renouvelables et aux méthodes durables de collecte de bois                                                                          |
| <b>Activités 1.2.2 et 2.2.2 Appui à la création d'un environnement favorable au développement du marché</b> | Promotion de normes de durabilité pour les combustibles des FA, et soutien aux politiques de développement de filières de combustibles durables par d'autres acteurs |
| <b>Activités 1.3.2 et 2.3.2 Evaluation d'Impact</b>                                                         | Amélioration des connaissances sur la consommation de bois et de charbon                                                                                             |
| <b>Activité 3.2 Partage des Connaissances</b>                                                               | Partage des connaissances du projet avec des acteurs mettant en œuvre des politiques de développement de filières de combustibles durables                           |

### 7.10 Suivi et reporting E&S

Les activités de suivi et de reporting E&S comprennent :

- le suivi de la conformité du projet avec le présent PGES, à travers des rapports d'activité E&S et des rapports annuels de suivi E&S ;
- le suivi des impacts environnementaux du projet, et des co-bénéfices, notamment en termes de santé et d'emploi, dans le cadre des activités 1.3.2 (Kenya) and 2.3.2 (Sénégal) d'Evaluation d'Impact ;
- un suivi-évaluation sensible au Genre, inclus à travers le Plan d'Action Genre.

Comme il a été décrit dans le cadre des activités 1.3.2 et 2.3.2 sur l'Evaluation d'Impacts, le projet inclut des études de vérification des impacts du projet sur les réductions d'émissions de GES, mais aussi sur la santé, le genre et les autres co-bénéfices du projet :

- évaluation des réductions de consommation de bois et charbon réellement obtenues par l'adoption de FA
- évaluation de la qualité des systèmes « cuisson-énergie » (méthodologie « CES » développée par EnDev)

Le projet sera par ailleurs soumis à des évaluations externes, à mi-parcours et en fin de projet, comprenant des études de genre approfondies.

### **7.11 Coûts du PGES**

En termes de coûts, les activités du PGES peuvent se répartir comme suit : (i) activités directement incluses dans le projet, (ii) personnel et gestion et (iii) formation et daris consultants externes. Comme la préparation de l'ESMP a été réalisée en parallèle avec la préparation du projet, les coûts pour ces trois types d'activités sont déjà inclus dans les coûts du projet, et ne sont pas présentés ici séparément.



## Annexe 1 : Références bibliographiques

EnDev, 2016. Empowering People: Report on Impacts

EnDev Kenya, 2017. Gender mainstreaming and interventions towards sustainability of EnDev Kenya activities, prepared by E. Kimosop, July 2017

EnDev Senegal 2013, Access to basic energy services in Senegal (studied interventions: ICS and rural electrification). Prepared by V. Raub.

EnDev Senegal, 2014. PLAN D’ACTION GENRE DANS LE PERACOD. Prepared by Y. D. Gueye and M. A. Ehemba

EnDev Senegal, 2017. FASEN. Intégration du Genre dans le Projet d’appui à l’accélération massive du marché existant pour les solutions d’énergie de cuisson, August 2017, prepared by D.D. Ndao and P.G. Ndiaye

Bensch, G. and Peters, J., 2011. Combating Deforestation? –Impacts of Improved Stove Dissemination on Charcoal Consumption in Urban Senegal. Ruhr economic papers #306, RWI, 2011.

FAO, 2014. EVALUATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES MONDIALES 2015, Rapport National Sénégal.

GCAK, 2013. Scaling Adoption of Clean Cooking Solutions through Women’s Empowerment: A Resource Guide

GCF, 2017. Mainstreaming Gender in Green Climate Fund Projects. Mainstreaming Gender in Green Climate Fund Projects. A practical manual to support the integration of gender equality in climate change interventions and climate finance

GCF, 2018. GCF/B.08/23, Annex XIII: Gender policy for the Green Climate Fund.

GIZ, date probably 2014, EnDev Gender Analysis, prepared by V. Brinkmann

GIZ, 2017. Safeguards+Gender Management System, 8 May 2017.

GIZ, 2018. Project Concept Note for GCF, version 19.03.2018

GIZ, 2018b. Conflict and context analysis for Kenya 2017. Report prepared by Jane Maina, Nelly Njoki and Dr Karatu Kiemo.

GIZ Kenya, 2016. Gender audit report.

IFC, 2012 (updated April 2017). Interpretation Note on Financial Intermediaries.

NEMA (National Environment Management Authority), Government of Kenya, 2015. Second National Communication to the United Nations Framework Convention on Climate Change

GoK (2012). National Climate Change Action Plan (NCCAP), Mitigation, Chapter 6: Energy Demand

NGEC, 2016. Status of Equality and Inclusion in Kenya

OECD Development Centre’s Social Institutions and Gender Index (SIGI): [www.genderindex.org](http://www.genderindex.org), accessed July 2018, data from 2014.

PERACOD II, 2009. Calcul des coûts de production des Inserts Céramiques dans la Commune de Kaolack.

République du Sénégal, Ministère de l’Environnement et du Développement Durable, 2015. Troisième Communication Nationale du Sénégal à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

RWI (Rheinisch-Westfälisches Institut für Wirtschaftsforschung), 2016. Employment and Income Effects of Improved Cook Stove and Pico-Solar Interventions. An Impact Evaluation of the EnDev Kenya Programme.

SNV, 2018. “SNV in 2017”, annual report.

UNDP 2016, Human Development Report 2016

World Economic Forum, 2017. The Global Gender Gap report 2017

## **Annexe2 : Lignes directrices pour la vérification préalable E&S (due diligence)**

### **Objectif**

Ces lignes directrices fournissent une liste d'éléments qui sont à vérifier pour évaluer la capacité de gestion E&S des intermédiaires financiers de Catégorie I3 selon le GCF, et pour les projets à faible risque E&S, comme c'est le cas du projet GCF. Nous avons utilisé la Note d'Interprétation de l'IFC sur les Intermédiaires Financiers (IFC, 2012) afin d'établir cette liste. Pour le projet GCF, la conformité avec ces exigences sera évaluée pour les Entités Exécutrices et pour les Intermédiaires Financiers.

### **Questionnaire**

#### **Gestion environnementale et sociale**

Vérifier que l'organisation dispose de:

1. une politique E&S
2. une politique de genre<sup>25</sup>
3. des capacités et des compétences en interne pour la gestion E&S : du personnel et des ressources dédiées à la gestion E&S, et des formations
4. (pour les Intermédiaires Financiers uniquement : un système de suivi des risques E&S du portefeuille
5. un mécanisme de communication externe permettant au public de poser des questions sur les aspects E&S
6. en matière de préparation et réponse aux situations d'urgence, au minimum un système de prévention et de lutte contre l'incendie (si applicable)
7. l'adhésion à un système de gestion de la sécurité et de la sûreté pour le personnel en déplacement<sup>26</sup>

#### **Emploi et conditions de travail**

Vérifier que l'organisation entretient :

- (i) de bonnes conditions de travail et bonnes relations avec les employés, à travers l'adoption et la mise en œuvre d'une politique et de procédures de gestion des ressources humaines claires et transparente ;
- (ii) des conditions d'emploi raisonnables, et non-discrimination
- (iii) la liberté d'association des employés
- (iv) un mécanisme de résolution des plaintes des employés
- (v) dans les cas où un tel licenciement est inévitable, un plan de licenciement juste.

---

<sup>25</sup> Ajouts du consultant aux exigences IFC afin d'atteindre la conformité aux standards GIZ

<sup>26</sup> Id.